Fr
330.1
GOMLESS
27603

NOT
OUT

00027603

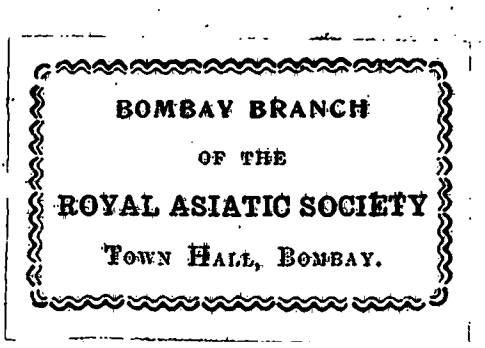

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

RR-1-57

27603

ESSAI SUR LA THÉORIE

1951

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE SES RAPPORTS

AVEC LA MORALE ET LE DROIT

Paris. — Imprimerie de E MARTINET, rue Mignon, 2.

ESSAI SUR LA THÉORIE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE SES RAPPORTS

AVEC LA MORALE ET LE DROIT

PAR

F. L. GOMES

DÉPUTÉ AUX CORTÈS DU PORTUGAL,
ASSOCIÉ ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE PARIS.

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie,

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1867

Fr 330.1
Gom/ESS

Ref
172

00027603

A

M. MICHEL CHEVALIER

MEMBRE DE L'INSTITUT
SÉNATEUR
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÉGE DE FRANCE

Monsieur,

Voici un volume où j'ai dit sans passion mon humble manière de voir sur les questions qui sont aujourd'hui plus que jamais à l'ordre du jour. C'est une lance brisée en l'honneur de la science, sur ce champ de bataille où vous avez remporté tant de victoires.

J'aurais dû beaucoup lire, beaucoup méditer, afin de vous offrir un livre au lieu de vous livrer une ébauche. Pardonnez, monsieur, à ces impatiences de la pensée de celui qui, par son zèle pour la science, est digne de vous suivre, et qui serait si fier de vous imiter.

Puisse l'éclat de votre nom rejaillir sur l'obscurité du mien!

F. L. GOMES.

AVANT-PROPOS

Le titre de ce livre dit clairement quel en est l'objet. Nous espérons que ceux qui prendront la peine de le lire reconnaîtront que nous avons discuté les principales questions qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Nous croyons avoir dit notre opinion avec une entière franchise et avec toute la déférence que nous devons aux économistes qui nous ont devancé dans cette discussion. Nous n'avons pu fléchir notre conscience pour élever des hommages, ni croire que dans l'immense trésor que nous ont légué les pères de la science et nos maîtres, il ne se trouve pas quelque pièce fausse. Nous demandons de la lumière à ceux qui peuvent nous en donner. Le doute est le tourment de la raison et son plus puissant stimulant. Pour l'éclaircir, il faudrait posséder le talent consommé d'un maître; pour l'exposer et pour en demander la solution, la faible voix d'un élève suffit.

Il faut dire franchement (à quoi servirait-il de dissimuler ce que tout le monde sait?) qu'il existe de nombreuses dis-

sidences sur la nature, le but et les limites de l'économie politique, sur la valeur, sur la monnaie et sur le crédit. De là, les reproches et les accusations qui s'élèvent chaque jour contre cette science, dont on conteste l'utilité, la dignité, l'existence même.

Ce serait rendre un grand service à l'économie politique de faire disparaître ces dissidences qui, placées à son seuil, éloigneraient tous ceux qui ne seraient pas fermes dans leur foi et dans leur amour pour les principes économiques.

Un économiste d'un grand talent, M. Henry Dunning Macleod, a eu cette prétention, mais y a-t-il complétement réussi? C'est ce dont nous doutons.

M. Macleod est très-heureux dans la critique qu'il fait de la théorie de la rente de Ricardo, et dans la manière dont il dégage d'obscurités les notions fondamentales de l'économie politique. Il a une manière à lui de voir les choses qui ébranle d'abord les vieilles habitudes, mais dont on s'accommode à la longue. C'est un économiste vraiment original. Tout son succès en est là. Ses articles sur le crédit, qui ont déjà été qualifiés d'une révolution en économie politique, sont ceux où, sauf le peu d'exactitude qu'il y a dans les prémisses, on voit la plus admirable unité dans les diverses parties du système et une netteté ferme et simple qui entraîne. Quel que soit le jugement qu'on porte sur les opinions soutenues par M. Macleod, au

sujet du crédit, on ne peut nier, sans être injuste, qu'il a rendu des services importants à l'économie politique.

Ce dénigrement fait rarement honneur à ceux qui l'emploient. Honorons ceux qui nous aident à rechercher la vérité. C'est le premier élan de la pensée, chez ceux que les opinions ne passionnent pas.

Dans ce livre, il y a des assertions toutes nouvelles, des affirmations dont on ne saurait trouver les éléments dans les auteurs connus, et marquées d'ailleurs, dans leur forme et dans leur fond, de notre insuffisance. Nous comptons (*et c'est cette croyance qui nous soutient*) que le lecteur voudra bien les prendre sous son patronage. Il y en a d'autres qui ne peuvent pas se trouver exposées au dédain de ceux à qui notre obscurité les rendrait suspectes, parce que nous les avons puisées dans les économistes les plus respectables. C'est chose grave que de se sentir seul pour affirmer ou même pour douter.

Le lecteur trouvera peut-être que nous insistons trop sur le crédit; mais il nous pardonnera sans doute ce défaut, en considération du vigoureux athlète en face duquel nous sommes, et de la gravité des conséquences que les ignorants seraient portés à tirer du principe que le crédit est du capital. Sur ce terrain, nous voulons que l'évidence éclate pour tous ceux qui, sans elle, marcheraient au hasard, et nous croyons remplir un devoir en l'appelant de tous nos vœux sincères.

Parmi les dissidences qui existent en économie politique, il y en a qui sont apparentes et tiennent aux diverses manières dont chacun envisage les choses. Bien souvent on a l'air de vouloir se contredire tout en étant d'accord au fond.

Partout où il nous a semblé possible de faire disparaître ces dissidences et rétablir l'accord, nous avons cherché à le faire.

Lorsqu'on marche avec deux guides expérimentés au lieu d'un seul, on arrive plus facilement à la bonne voie, c'est-à-dire à la vérité.

Encore ne faut-il pas perdre de vue, pour ne pas être surpris du grand nombre de dissidents, que tout le monde se croit à même de traiter toutes les questions économiques et d'aspirer au rôle de réformateur. Chaque jour on annonce une révolution, et les maîtres de la science, tels que les Say, les Quesnay et les Smith sont immolés à la vanité des réformateurs ou aux illusions de ceux qui se laissent entraîner par la nouveauté. Le temps rend justice à ces révolutions. Elles passent sans avoir nui, ni au crédit de la science, ni à celui de ses fondateurs. C'est comme le vent qui, avec les nuages qu'il soulève, obscurcit les édifices, mais ne les renverse pas.

La seconde partie de notre travail est destinée à l'étude des rapports de l'économie politique, avec la morale et le droit. Nous avons eu un guide expérimenté en M. Bau-

drillart, dont la pensée élevée laisse des traces profondes dans l'esprit de tous ceux qui ont lu ses travaux. On y sent le philosophe et l'homme du devoir. Il a plaidé avec un rare bonheur et avec beaucoup de fermeté l'alliance de l'économie avec la morale.

Nous sommes loin, assurément, d'admettre comme justes les accusations amères qui ont été adressées à l'économie politique; mais il faut le dire, tout notre amour pour cette science ne nous éblouit pas au point de la placer, dans la hiérarchie des études dont l'homme est l'objet, au rang le plus élevé et le plus éclatant.

L'enthousiasme de certains économistes tue l'économie politique. Ils la confondent avec la morale, et oublient dans leur enthousiasme que l'économie politique se fonde sur la loi de l'intérêt, qu'elle cherche le bonheur, que ses préceptes ne sont pas des obligations pour la conscience, qu'elle est indépendante dans ses lois, mais auxiliaire et alliée naturelle des autres sciences morales et politiques, et que cet accord fait sa force et ajoute à sa noblesse. C'est assez! c'est trop!

Dans cette partie de notre travail, nous avons discuté tour à tour les opinions de Bentham, de Smith et de Kant, sur lesquelles se portent nos doutes, et il nous semble néanmoins que tous ces auteurs ont touché une partie de la vérité sans pourtant l'atteindre entièrement. L'éclectisme seul peut séparer du blé l'ivraie qui nuit à sa valeur.

C'est ce qu'a fait M. Baudrillart, en moralisant l'utile et en matérialisant le juste. C'est ce qu'a fait M. Minghetti, en démontrant pratiquement comment les prescriptions de l'utile se concilient avec les devoirs du juste. Nous n'avons pas la prétention d'être un révélateur. Des opinions analogues à la nôtre ont été partagées par plusieurs économistes et moralistes ; sans cela, nous ne nous croirions pas autorisé à entrer dans une discussion encore chaude de l'éloquence des Dunoyer, de Fontenay, des Passy, et bien capable de nous inspirer une religieuse terreur.

Encore une remarque. Nous n'admettons pas que l'homme ait existé sans être social, que l'état d'isolement ait précédé la société ; nous ne sommes pas sectaire de J. J. Rousseau. Mais nous ne pouvons nous empêcher de considérer que les lois économiques, inhérentes à la nature même de l'homme, existent chez l'individu et le suivent dans la société.

Ce livre ayant été imprimé hors de notre vue, il a été impossible d'empêcher qu'il ne s'y glissât quelques équivoques, que l'auteur seul aurait pu corriger. Il y en a trois ou quatre qui changent le sens ; ce n'est que pour ceux-ci que nous renvoyons le lecteur à l'*errata*.

Nous espérons qu'on n'oubliera pas le titre de ce livre, l'esprit qui l'a inspiré, et surtout que nous écrivons dans une langue qui n'est pas la nôtre.

ESSAI SUR LA THÉORIE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE SES RAPPORTS

AVEC LA MORALE ET LE DROIT

LIVRE PREMIER

ESSAI SUR LA THÉORIE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

CHAPITRE PREMIER

Les Définitions.

I

Rien n'est plus délicat et peut-être plus sérieux que la définition et l'appréciation de la science économique. Ce sujet a été traité par les économistes les plus remarquables, mais d'une manière incomplète, selon nous. Un économiste distingué, M. Joseph Garnier, dont les derniers travaux sont très-connus en Europe, et auquel nous empruntons en ce moment même d'importantes lumières, vient de lire à l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire où les définitions de l'économie politique données par différents écrivains sont discutées avec autant d'impartialité que de justesse.

En nous occupant du même sujet, nous ne croyons pas mieux réussir à analyser les mêmes définitions.

Dans les sciences physiques et morales, les définitions, comme disait Kant, sont plutôt des expositions que de véritables définitions; et il est assurément fort difficile d'exposer dans une formule abrégée un vaste ensemble de faits et d'idées. C'est ce qu'on voit dans les diverses définitions qui ont été données de l'économie politique. Quelques-unes laissent beaucoup à désirer par leur extrême concision, les autres pèchent par leur longueur extrême. Il nous serait très-facile de citer des exemples à l'appui de ce que nous avançons.

Définir bien l'économie politique, c'est détruire les doutes qui se sont élevés contre son existence; c'est relever ses concordances avec d'autres sciences morales; c'est revendiquer sa dignité! Il faut considérer avant tout que l'économie politique, il est vrai, a pour sujet l'homme; mais elle ne l'envisage que d'un côté, n'étudie qu'un ordre de faits qui, quoique ayant des rapports et des liens avec l'ensemble de la nature humaine, peuvent être considérés à part, parce qu'ils possèdent une essence qui leur est propre, un domaine spécial, et qu'ils tiennent les uns aux autres par un principe d'homogénéité contenant en eux-mêmes la norme de leur classement; sans quoi l'économie politique n'aurait point de raison d'être.

Cela ne veut pas dire que l'économie politique puisse vivre dans un entier isolement. Elle est autonome, elle a sa personnalité; mais elle a aussi ses sœurs; elle appartient à une famille, elle entretient une alliance qui ne coûte rien à sa dignité et à sa puissance.

Toutes les sciences sont filles de l'éternelle vérité, forment comme les anneaux d'une seule chaîne, et se véri-

fient les unes par les autres. « *Et omnes artes quæ ad humanitatem pertinent habent quoddam commune vinculum, et quasi cognatione quadam inter se continentur.* » (*Pro Archia.*)

Il n'y a donc aucune contradiction entre les principes de l'économie politique et ceux de diverses sciences dont l'homme est l'objet; comme il n'y a pas d'opposition parmi les différents attributs humains. L'homme est une œuvre complexe, mais harmonieuse; il conserve l'unité dans ses diverses facultés et dans ses divers organes. Les sciences qui s'en sont partagé l'étude, comme le dit très-bien M. Passy, si elles ne s'égarent pas, arrivent toujours à des constatations ou identiques ou concordantes.

L'individualité de l'économie politique, en dépit des concordances qui l'unissent avec d'autres sciences, a été oubliée par les différents économistes qui ont donné des définitions de cette science. Ils ont demandé à l'économie politique l'autorité, l'onction et le charme de la morale, et à la morale l'utilité de l'économie politique. A force de glorifier la science des richesses, on est parvenu à la méconnaître; en l'élevant aux régions les plus sublimes, on la fait disparaître dans les nuages. Contestez à l'économie politique le droit d'exister, mais ne la forcez pas de se contrefaire. L'utile peut n'être que l'aspect du juste, comme le dit Proudhon; mais cela n'efface pas la différence qu'il y a entre ces deux notions.

II

Notre premier soin est d'envisager l'homme du seul côté où l'économie politique peut l'envisager. C'est pour-

quoi il nous faut remonter aux vérités élémentaires, aux phénomènes primordiaux de l'activité humaine pour en faire découler une à une toutes les lois dont l'ensemble s'appelle *économie politique*.

L'homme éprouve des sensations pénibles ou agréables. Il s'efforce d'éloigner les unes et de multiplier les autres. C'est un fait universel, aussi certain qu'évident; c'est le cri même de la nature, le témoignage inaltérable de sa personnalité. Jouir et ne pas souffrir, voilà son intérêt personnel.

Il faut établir une distinction entre le plaisir et la cessation de la peine, parce qu'il est possible, et on le voit souvent, qu'une peine cesse sans qu'il y ait du plaisir. Celui qui a mangé après avoir eu faim, vient d'éloigner une peine et d'éprouver un plaisir; au contraire, celui qui étouffe la faim, comme les Indiens en mangeant de l'opium, ne parvient qu'à faire cesser une peine.

Pour apaiser certaines peines et pour éprouver certains plaisirs, l'homme est doué de facultés par lesquelles il subjugue la nature, la transforme, l'assimile, l'incorpore à sa force; ce qui constitue le travail, qui est aussi une peine. Souffrir pour jouir, souffrir pour épargner des peines plus fortes : voilà le programme de l'homme, sa tâche ici-bas, tâche noble, vaste et belle.

Nous avons dit *certaines peines et certains plaisirs*, et ce n'est pas en vain; car, il y a des sensations agréables qui se réalisent d'elles-mêmes, et des peines qui passent sans efforts, sans que ni les unes ni les autres soient du ressort de l'activité humaine.

L'intérêt individuel porte chacun à ne vouloir jamais éprouver des peines; mais il y en a malheureusement qui sont inévitables, et d'autres qui sont la condition de la

jouissance, le chemin du plaisir. L'intérêt personnel, dans la pratique, se borne, par conséquent, à la prépondérance des plaisirs sur les peines. C'est tout ce qu'on peut prétendre ici-bas. Il n'y a pas de bien-être parfait. Dans ce monde, le travail lui-même étant une peine, et l'homme ne pouvant s'abstenir absolument de travailler, il ne lui reste que de chercher à diminuer son travail.

Cette expression (travail) ne doit pas être prise dans une acception aussi large que l'ont fait la plupart des économistes.

Pour le philosophe, le travail est une action des organes ou des facultés, déterminée par une volonté intelligente. Les efforts automatiques d'un insensé, les déplacements involontaires des jambes ou des bras, ne sont pas du travail. Pour l'économiste, *travailler*, c'est prendre une peine pour mettre au jour des choses capables d'apaiser une sensation désagréable ou de donner un plaisir. L'action donne de la peine; le produit donne du plaisir. Il n'y a pas de travail qui ne soit un calcul. C'est la peine qui donne droit au plaisir. *A la sueur de ton front, tu gagneras ton pain.* Le travail qui n'aboutit pas à un produit est perdu et ne saurait s'appeler un travail dans le sens rigoureux du mot : c'est une spéculation frustrée.

L'homme qui agite les bras et les jambes pour danser est, pour le philosophe, un vrai travailleur, tandis que pour l'économiste, la danse peut être ou ne pas être un travail. Cela dépend des circonstances. Si le danseur fait ses mouvements en vue d'une récompense, ce sera un travail; s'il les fait pour s'amuser, l'économiste ne peut pas les considérer comme un travail. Chaque science a son vocabulaire, chaque science n'envisage pas et ne saurait même envisager les choses au même point de vue. Nous y re-

viendrons lorsque nous parlerons de l'étymologie de l'économie politique.

Dans tout travail, on distingue quatre éléments : *agent*, *action*, *patient*, *produit*. Par rapport à la sensibilité, c'est l'action qui donne de la peine, c'est le produit qui donne du plaisir. S'il arrive qu'en même temps qu'on agit, on produit aussi et l'on jouit du produit, alors le plaisir de la jouissance étouffe la peine de l'action, et économiquement parlant, il n'y a pas de travail. L'homme qui chante met en mouvement les organes de la voix, il fait un effort; mais le plaisir qu'il y prend lui fait oublier la peine; il s'amuse. Si le même homme qui chantait d'abord pour s'amuser, le fait en vue d'une récompense, on dira qu'il travaille, parce qu'on pense qu'il se donne de la peine en vue d'une récompense. On peut dire que dans tout travail il y a une accumulation de peines en vue du plaisir, un acte de prévision ou, disons-le, de capitalisation. Si avant d'entreprendre une action, l'homme voit que le produit qui en résultera ne peut pas lui procurer du plaisir, il cesse de travailler, parce qu'alors il aurait souffert sans aucun espoir de récompense.

Le patient de l'action peut être l'agent lui-même, ou les objets qui sont hors de lui, soit personnes, soit choses. L'étudiant, par exemple, agit sur lui-même, le laboureur agit sur la terre, le chirurgien agit sur l'homme. La seule différence qu'il y a, c'est que lorsque l'action retombe sur l'agent ou sur les personnes, le produit devient intransmissible, tandis que dans les choses il se transmet avec les choses mêmes. On ne saurait conclure de là que le produit est tantôt matériel, tantôt immatériel : il est toujours immatériel.

La division des produits en *matériels* et *immatériels* n'a

plus raison d'être. Le savant est travailleur de l'esprit comme l'ouvrier est le travailleur de la main. La sueur qui perle sur le front de l'un est aussi sacrée que la sueur qui inonde le corps de l'autre. Les produits que sentent les esprits sont aussi réels que les produits que palpent les mains. Nier ces vérités, c'est nier l'homme.

Il ne faut pas confondre le service avec le produit; celui-là est la satisfaction des besoins ou le plaisir qui résulte du produit, ce qui est très-différent du produit lui-même. L'homme qui est servi est pour ainsi dire le patient du produit. C'est ce qui a été oublié par Bastiat et Dunoyer, qui ont comparé toutes les modifications qu'éprouve l'élève après les leçons de son maître à celles que le potier imprime à l'argile; ils ont appelé les unes et les autres des produits. Le professeur produit des leçons qui deviennent des services pour les élèves, s'ils les comprennent et en profitent; il en est de même des mets qui sont des produits du cuisinier; les modifications qu'éprouve l'estomac deviennent des services, quand elles sont agréables ou utiles. Il peut y avoir des produits sans services.

L'homme cherche à diminuer la peine du travail pour augmenter la somme des satisfactions. Plus il y réussit, plus il a du travail disponible, plus sa puissance productrice s'accroît. Supposons que l'homme souffre 24 pour avoir de satisfaction 6, c'est-à-dire 4 peines pour chaque satisfaction. S'il parvient à réduire ce quotient à 3, il est évident qu'il pourra avoir deux satisfactions de plus qu'il n'avait. La somme des peines restera la même; c'est le nombre de satisfactions qui augmentera. Diminuer la peine du travail, c'est donc augmenter la somme des satisfactions sans nuire à celles qu'on avait l'habitude de goûter, ou encore c'est augmenter la puissance productrice.

C'est en cela que consiste l'économie politique.

Le mot *économie* dérive d'*eco*, loi, et *nomos*, maison. Mais qu'est-ce que la maison elle-même? Pour répondre à cette question, il suffit de faire appel au bon sens du premier venu. Il vous dira que sa maison est sa puissance, la somme des moyens pour vivre. Il ne faut pas mépriser les étymologies, parce que, si les savants seuls savent définir, le peuple seul sait appeler. Dans la langue, il y a quelque reflet de la sagesse divine. Suivons-le.

Les besoins de l'homme sont indéfinis; mais sa puissance de travailler, qui peut s'appeler aussi sa puissance de souffrir, est bornée (1). Selon la civilisation générale et individuelle, dans un moment donné, à cette puissance du travail répond un certain nombre de satisfactions. Comprendre dans l'étroite arène du travail le plus grand nombre de satisfactions qui sont indéfinies, c'est améliorer, c'est augmenter la puissance productrice. Économiser, c'est épargner d'un côté pour augmenter de l'autre; de même que le cultivateur qui parvient, par des procédés ingénieux, à arroser ses terres avec moins d'eau, utilise le reste pour féconder d'autres champs. La quantité d'eau reste la même, elle est toujours bornée; ce sont les terres arrosées qui augmentent.

Les besoins, comme nous l'avons déjà dit, sont indéfinis. et ils apparaissent à l'homme successivement et à mesure de sa civilisation. Ils sont comme les étoiles du ciel. Plus on les regarde, plus elles sont nombreuses. Plus l'homme produit, plus il devient apte à satisfaire de nou-

(1) Notre assertion n'est pas en contradiction avec celle de Bastiat, quand il dit que les moyens de pourvoir aux besoins sont indéfinis. La productivité du travail est indéfinie; mais la capacité du travail est bornée.

veaux besoins. Il y en a qui se répètent dans un espace de temps plus court, et d'autres qui exigent plus de temps. Il en est de même des travaux. Ils se répètent dans un espace de temps plus ou moins long. En divisant les besoins et la puissance du travail par un certain espace de temps, on verra qu'à chaque fraction de celui-ci répond une certaine quote-part des besoins et du travail. Si le travail devient plus productif, le nombre des produits croîtra, non-seulement par rapport à la quote-part des besoins qui y répondaient, mais aussi par rapport à la quote-part du temps; ainsi nous pouvons dire que la puissance productrice est en raison inverse du temps. De là vient peut-être le proverbe anglais très-connu et très-souvent répété : — *Time is money.*

Dans cette évolution que l'homme accomplit en produisant et en consommant, trois cas peuvent se présenter, c'est-à-dire trois proportions peuvent se poser entre la production et la consommation, qui équivaut à la satisfaction des besoins. Ces trois cas sont relatifs à l'économie individuelle. Dans un espace donné, la production égalera la consommation, ou la dépassera, ou bien se laissera dépasser : voilà les trois hypothèses. Dans la première, l'homme sera stationnaire; il n'y aura pas de progrès. Dans la seconde, il sera en train d'augmenter ses jouissances et de s'approcher de son bien-être, qui est l'aspiration de tous. Dans la troisième, il y aura un déficit et la probabilité de la misère.

L'homme pense à son avenir. La prévision est une de ses plus belles qualités. Il craint et il espère toujours. Il n'y a pas un seul acte de sa vie qui ne soit empreint du sceau de l'avenir, et peut-être de l'éternité. L'incertitude de sa vie est pour lui la plus douce illusion et la plus heu-

reuse de ses ignorances. La croyance à la perpétuité est toute sa grandeur.

Les besoins peuvent être envisagés sous différentes faces : celle de la morale, celle de l'hygiène et celle de l'économie. C'est sous cette dernière face que nous les distinguons en trois ordres : besoins qui servent à conserver et à développer la puissance productrice; besoins qui sont contraires à la conservation et au développement de la puissance productrice; besoins qui sont indifférents à la conservation et au développement de la puissance productrice. Si l'homme ne satisfait pas ses besoins du premier ordre, la puissance productrice décroît dans le second espace de temps, et les besoins augmenteront d'intensité. S'il satisfait les besoins du second ordre, la puissance productrice diminuera aussi pour la même raison. La satisfaction des besoins du troisième ordre n'aura aucune influence sur la puissance productrice.

Nous trouvons dans cette classification une imitation de ce que fait tout homme qui administre bien sa maison. Il fait en premier lieu les dépenses nécessaires à la conservation de ses rentes, il évite toutes les dépenses qui peuvent les diminuer, et le reste, il le consomme, soit pour augmenter ses rentes, soit pour s'amuser avec modération. Voilà comment la loi de la maison se rapproche de celle du travail.

De ce que nous avons dit, on peut conclure qu'il y a des besoins pour le travail, des besoins contre le travail, des besoins indifférents au travail. Tous les besoins qui se rapportent à la conservation de la santé et au développement du travail, appartiennent au premier groupe. Du domaine du second sont tous les vices et du troisième tous les plaisirs qui ne sont pas des vices.

Les besoins qui se rapportent au développement de la

puissance productrice sont ainsi nommés, parce qu'ils ne peuvent pas être satisfaits sans une consommation. Il faut cependant remarquer qu'ils n'ont aucun rapport avec la sensibilité humaine, et que les produits qu'on y consomme sont rendus après quelque temps.

Ces avances que le premier espace de temps fait au second, s'appellent des *capitaux*. Pour faire un tel legs, il faut que dans le premier espace, il y ait eu un excédant de la production sur la consommation. Cet excédant peut être la conséquence d'un surcroît de la production ou d'une privation. Dans le second cas, il faut que les besoins dont on se prive ne soient pas ceux du premier ordre, parce qu'alors on augmentera la puissance productrice d'un côté pour la diminuer de l'autre. Il ne reste à retrancher que les besoins du troisième ordre. Quoi qu'il en soit, on peut dire que le capital est toujours, dans son origine, un résultat du travail, et, par rapport aux besoins, une privation; parce que, quand même les besoins qu'on était en train de satisfaire seraient tous satisfaits, il ne s'ensuivrait pas l'impossibilité de l'existence d'autres besoins non encore éprouvés, qu'on pourrait tenter et dont on se prive.

Le capital est toujours la concrétion des sueurs et des larmes du travailleur, l'accumulation de son travail et de ses privations.

L'homme produit avec l'aide de la nature. Le produit est un résultat de l'action de l'agent, qui est l'homme, sur le patient, qui est la nature. L'aide de celle-ci est en raison inverse de l'action de celui-là. C'est ce qu'a exprimé Bastiat d'une manière aussi claire qu'inimitable. L'homme ne fait que découvrir les trésors que la nature a cachés dans son sein. Produire, c'est mettre au jour.

Accroître la satisfaction et réduire l'effort, augmenter la

jouissance et diminuer le travail, obtenir autant à moins de frais, ou obtenir davantage aux mêmes frais; en un mot, réduire de plus en plus, réduire toujours la proportion entre la production et la consommation, entre la recette et la dépense, entre le passif et l'actif de la vie, de manière à ajouter sans cesse à cet actif indéfini, voilà le but, le seul but, la vraie économie individuelle. C'est l'homme qui y est en cause, c'est lui qu'il s'agit d'agrandir, c'est à lui qu'il faut tout rapporter, comme c'est pour lui que tout est fait. L'économie politique étudie l'homme isolé, l'homme en société, l'homme de toutes les époques et de toutes les latitudes. Elle devrait s'appeler l'économie de l'homme.

Les choses qui sont propres à satisfaire les besoins s'appellent *utiles*. Il y en a qui sont utiles à tout le monde, et d'autres qui ne sont utiles qu'à un certain nombre d'hommes. Dans la société on peut dire, grâce à l'échange, que ce qui est utile aux uns est aussi utile aux autres. Il n'en est pas de même pour l'homme solitaire. L'utilité des choses varie selon l'intensité des besoins et selon la nature même des besoins. Plus l'homme a faim, plus les aliments lui sont utiles, et ceux-ci sont toujours plus utiles que les objets de luxe, parce qu'ils se rapportent aux besoins du premier groupe.

Les choses pour l'homme solitaire demandent d'autant plus de peines qu'elles sont plus utiles. Il y a des produits très-utiles qui n'ont coûté que peu de peine, comme il y a des choses très-utiles dont l'obtention ne coûte rien.

Il est clair que si les peines étaient proportionnelles à l'utilité, l'homme se donnerait plus de peine lorsque l'objet lui serait plus utile. Les peines que coûte l'obtention d'un objet dans un moment donné constituent sa *valeur*, dont la notion est la plus fondamentale dans l'économie politique. Nous y reviendrons tout à l'heure, et alors nous

prouverons que l'idée de la valeur ne résulte pas de l'échange, qu'elle est dans l'économie individuelle, avant d'être dans l'économie sociale.

Bastiat disait souvent, que quand une question économique nous embarrassait par sa complexité, il faudrait, pour la résoudre, abandonner la société mêlée, comme un écheveau dont on ne tient pas le bout, et aller étudier le phénomène à la naissance, dans l'île de Robinson, c'est-à-dire dans l'homme isolé. C'est ce que nous avons fait, et nous sommes heureux de conclure qu'il n'y a rien (1) dans la société qui ne soit dans l'homme, que l'homme est un abrégé de la société; que l'économie politique est le couronnement de l'économie individuelle; qu'il faut découvrir les racines pour comprendre comment l'arbre croît et donne des fruits; qu'il n'y a qu'une économie vraie, c'est l'économie de l'homme. Les faits que nous venons d'exposer et qui sont les fondements de l'économie se trouvent tous dans l'homme isolé. L'homme isolé aime les plaisirs et fuit les peines. Il travaille pour acheter les plaisirs avec ses peines : voilà le premier achat dont l'échange est un perfectionnement. Il cherche à diminuer la peine du travail; il capitalise ; il distingue les besoins d'après leur influence sur la puissance productrice. Il sait ce qui est l'*utile* et ce qui est la *valeur*. En somme, il a une économie individuelle avant de connaître l'échange. Les lois économiques, disait très-bien Bastiat, agissent sur le même principe, soit qu'il s'agisse d'une nombreuse agglomération d'hommes, de deux individus, où même d'un seul. Nous ajouterons que ce principe dont parle Bastiat, c'est l'intérêt. Il agit dans l'homme isolé aussi bien que dans l'homme en société.

(1) Nous pourrions dire, imitant le beau mot du philosophe de Stagire : *Nihil est in societate quod prius non fuerit in homine.*

Il en est inséparable. Nous ne saurions mieux exprimer toutes ces opérations que l'a fait M. F. Passy, dans le passage suivant de son remarquable ouvrage.

« Voilà donc Robinson dans son île. Il cultive tant bien » que mal sur un coin de terre quelques légumes. Le tra- » vail est rude et le résultat n'est pas grand ; mais on fait » comme on peut, et il faut vivre. Cependant Robinson est » un homme énergique et prudent, un esprit curieux et » inventif; il observe, il réfléchit, et bientôt il se dit qu'il » y aurait mieux à faire que ce qu'il fait. Au lieu du tra- » vail de ses mains, à peine armées d'un bâton ou d'une » arête de poisson, au lieu de cette pluie qui ne rafraîchit » le sol qu'à de longs intervalles, il rêve de donner à la » terre, au moyen de quelques instruments appropriés, de » meilleures façons et de plus fréquents arrosages. Il con- » çoit l'idée, je ne dirai pas d'une bêche et d'un arrosoir, » mais de quelque informe ébauche de ces ustensiles. Le » fer manque dans son île; mais on y peut trouver du » bois dur, des pierres plates, des coquilles larges et résis- » tantes. On y peut avec des joncs tressés former un pa- » nier qui, garni de larges feuilles, servira à puiser de » l'eau et à la transporter. Robinson s'en rend compte, et » il songe à réaliser ces modestes inventions. Mais avant » de le faire, messieurs, il hésite, il réfléchit de nouveau; » il se demande s'il y a avantage pour lui à le faire. Il sent » qu'il ne fera pas ces outils sans un grand surcroît de » peines; il compare cette peine, qu'il va s'imposer béné- » volement pour fabriquer des instruments sans profit ac- » tuel, avec les résultats ultérieurs qu'il en attend; et ce » n'est que lorsqu'il est arrivé à se convaincre qu'il y a » bénéfice, bénéfice considérable, important, certain, qu'il » se détermine à donner suite à son projet. Il lui faut

» donc d'abord un calcul, souvent difficile ; puis, ce calcul » fait, la résolution de s'imposer une tâche supplémentaire. Il faut qu'à l'intelligence vienne s'adjoindre la » volonté.

» Ce n'est pas assez ; et lorsque sa résolution prise, il » veut l'exécuter, il s'aperçoit bien vite que s'il faut avant » tout *savoir* et *vouloir*, savoir et vouloir ne suffisent pas » pour pouvoir. Bien des choses, l'idée conçue et sa réalisation décidée, sont encore nécessaires.

» Ce sont d'abord des matériaux, le bois dur avec lequel » sera fait l'outil ou son manche, la pierre ou la coquille » qui le terminera, les feuilles, les lianes ou les joncs dont » l'assemblage formera le vase rêvé par lui. Tout cela, » messieurs, si simple qu'il nous paraisse, n'est rien pour » un homme dépourvu de tout instrument tranchant ; et il » lui faut, pour le réunir, du temps et des peines probablement très-considérables.

» Puis, les matériaux rassemblés, il faut les façonner, et » pour cela Robinson voit bien que des instruments lui » sont indispensables. On ne fait rien de rien, et l'on ne » modifie rien non plus avec rien. Il faut des outils pour » fabriquer des outils, même dans l'île de Robinson, et Robinson ne s'en aperçoit que trop ; car le premier outil » est le plus difficile à faire, et à l'origine, en vérité, il est » bien difficile de dire comment fut franchi ce premier » pas, avec quoi fut fait le premier outil. Sera-ce une » pierre, sera-ce le feu, sera-ce l'arête tranchante d'un » poisson qui permettra à notre insulaire de tailler ce que » ses mains ne peuvent entamer ?

» Nous ne pouvons le dire ; mais à coup sûr, c'est » quelque chose, quelque secours difficile à obtenir, lent » et pénible à obtenir.

» Ce n'est pas tout encore. Robinson a des matériaux et » des outils, c'est-à-dire les moyens de faire. Mais en » aura-t-il le temps? Pour exécuter ses ustensiles, il faut » qu'il travaille pendant plusieurs jours, et pendant ces » jours il faut qu'il vive; car il ne pourra à la fois tra- » vailler dans sa cabane et chercher sa vie au dehors, » chasser ou pêcher. Il lui faut donc encore des avances, » des provisions suffisantes pour subsister jusqu'au mo- » ment où il aura achevé son œuvre, et, sans ces avances, » c'est en vain qu'il aurait tout le reste. »

De ce passage il résulte que Robinson, dans son île, n'avait pas une économie aussi complexe que celle de la société humaine, mais qu'il en avait tous les éléments en germes.

III

Considérons à présent quels sont les faits qui se manifestent lorsque l'homme entre dans la société. Pour augmenter sa puissance productrice, il appelle un autre aide, qui n'est pas la nature ni aucun patient de l'action. C'est un autre agent, intelligent comme lui, et avec ses droits et sa personnalité. Nous avons dit qu'à chaque portion du temps répondait une certaine portion de besoins; or, à chacun de ses besoins répond un ordre de facultés, de travaux et d'efforts. L'homme doit, ou satisfaire tous ses besoins en même temps et avec un seul ordre de travaux, ou entreprendre des travaux qui correspondent à chaque ordre. La seconde hypothèse est impossible à cause de l'imperfection humaine. Lorsqu'il s'agirait de satisfaire un ordre des besoins, il faudrait que les autres aient été

assoupis, ce qui n'étant pas possible, la puissance productrice aurait souffert ; d'ailleurs, il peut même arriver que quelques-uns de ces besoins soient ceux du premier groupe.

Il y a encore une autre raison. Dans chaque nouvel ordre de travaux, il faut remplir de nouvelles conditions du développement de la puissance productrice, c'est-à-dire avoir une instruction spéciale, une expérience et une adresse *sui generis*, et quelquefois des forces physiques bien développées. Il n'est pas toujours bien facile de créer ces conditions, qui tiennent à la nature elle-même.

Reste la seconde hypothèse, qui est la seule possible, c'est-à-dire s'adonner à un seul ordre de travaux, et ensuite échanger les produits avec d'autres. Il est donc évident qu'acheter c'est *produire*, mais produire d'une certaine manière.

Si l'homme n'était pas né sociable, l'impuissance où il serait de se suffire à lui-même donnerait naissance à la société. L'intérêt aurait engagé l'homme à s'unir à son semblable.

Le change s'enfermerait dans un cercle très-étroit sans la monnaie, qui a développé l'assistance mutuelle, la coopération dans l'œuvre commune. Elle a été une vraie langue des intérêts, selon le beau mot de Mirabeau.

IV

Nous avons dit d'abord que dans les sciences philosophiques les définitions étaient des expositions ; nous avons exposé assez pour conclure que l'économie de l'homme *est la science des lois du travail*. Elle ne s'occupe des besoins, c'est-à-dire de la consommation, que parce que

celle-ci a des rapports avec la puissance productrice. L'économie s'appelle *individuelle* quand on considère les lois du travail dans un homme séparé de toute société. Elle s'appelle *sociale* quand on considère les effets de ces lois dans une société, c'est-à-dire dans un homme par rapport à un autre homme. Elle s'appelle *politique* quand on considère les règles que les gouvernements doivent observer pour ne pas troubler les lois naturelles du travail et pour concourir ainsi au développement de la richesse des nations. L'économie politique, ainsi considérée, serait plutôt un art qu'une science.

Sous le nom d'*économie politique*, on comprend aujourd'hui l'économie de l'homme et l'économie politique proprement dite. Cette dénomination est déjà consacrée par l'usage, et nous la conservons, tout en reconnaissant qu'on aurait mieux fait de la remplacer par une autre, par l'*économie de l'homme*, par exemple, si la science était à créer.

V

L'économie politique est une science morale, parce que le travail n'est pas un fait de l'ordre matériel, mais un fait de l'ordre moral. Les lois dont elle s'occupe se fondent sur la nature morale de l'homme et naissent de l'action de sa pensée, de son monde intérieur sur le monde extérieur. Elles ne sont pas, selon l'expression de Montesquieu, physiquement nécessaires et accomplies d'une manière fatale et irrésistible, mais moralement nécessaires. Nous pouvons volontairement les violer, puisque nous sommes des êtres libres; mais, au milieu des infractions, elles restent comme les seuls rapports légitimes.

VI

Coquelin classe l'économie politique parmi les sciences naturelles. J. B. Say la range parmi les sciences mathématiques. Tous deux confondent l'objet de la science avec la méthode. La méthode qui est appliquée à l'économie politique n'est absolument ni celle des sciences naturelles, ni celle des sciences mathématiques. Elle tient de ces deux ordres de procédés. Dans l'économie individuelle, on observe les phénomènes, on les classe, on les rapporte à leurs lois, d'après la méthode à laquelle est attaché le nom de Bacon. Dans l'économie sociale, on procède par la déduction, ce qui fait dire à Rossi que l'économie politique est plutôt une science de raisonnement que d'observation. Lorsqu'on a bien observé les lois dans l'individu, il est aisé de conclure les phénomènes qui pourront résulter de l'action de ces lois par rapport aux autres de la même nature. Le raisonnement suffit pour cela. C'est ainsi qu'on est parvenu aux lois de l'échange, de la concurrence et du prix.

La raison se présente tenant à la main l'harmonie et l'enchaînement des faits qu'elle a observés dans l'homme, et qui ont pour elle l'autorité des lois ; elle force la société de répondre aux questions qu'elle lui adresse. La raison, qui était écolier, devient alors maître, selon le beau mot de Kant.

Coquelin n'aurait pas eu tort s'il avait voulu dire seulement que, dans l'économie individuelle, l'économiste observe la marche du travail et ses combinaisons, de même que le naturaliste observe les travaux de l'abeille

au sein d'une ruche et en étudie l'ordre et les combinaisons. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a que l'observation. Mais ce qui n'est pas possible, ce qui même, disons-le, est absurde, c'est de confondre la nature des lois qui président au travail de l'homme avec celle des travaux de l'abeille.

Il est impossible de considérer les lois du travail indépendantes de la nature morale de l'homme, car c'est de celui-ci qu'il s'agit dans l'économie politique.

VII

Les différentes définitions de l'économie politique peuvent être groupées en trois ordres distincts :

L'économie politique est la science qui montre comment la richesse se forme, se distribue et se consomme. Science de la production, de la distribution et de la consommation des richesses (J. B. Say, Rossi, Mac-Culloch).

L'économie politique est la science de l'échange, ou la science de la valeur, ou la science des services échangés (Macleod, Wathcley, Bastiat).

L'économie politique est la science du travail et de la rémunération, la science des lois du monde industriel, la science des lois du travail ou de l'industrie humaine (Fonteyraud, Coquelin, Joseph Garnier, Michel Chevalier).

Dans le premier groupe prédomine l'idée de la richesse, dans le second l'échange, et dans le troisième le travail; c'est-à-dire, selon le premier groupe, l'économie politique s'occupe de la matière; selon le second, des rapports parmi les hommes; selon le troisième, de l'activité humaine, ou plutôt de l'homme même. Il y a d'autres défi-

nitions qui font partie de plus d'un groupe, et qui sont pour ainsi dire mixtes ; et il y a aussi des économistes qui ont donné plus d'une définition.

C'est la première formule, ou la première définition, qui a été plus généralement adoptée. Quoique nous ne la trouvions pas admissible, il nous semble cependant que les reproches qui lui ont été faits par un grand nombre d'économistes sont peu fondés. On a dit que, dans cette définition, on ne tient nul compte de l'esprit de justice et des liens sociaux, comme si la science de l'utile devait s'occuper aussi du droit et de la morale, comme si la justice résultait de l'utile.

VIII

M. Macleod trouve cette définition insuffisante et incomplète ; il donne une raison qui a frappé l'esprit de plusieurs économistes, mais qui ne nous semble pas concluante. « Sans les échanges, dit M. Macleod, il n'y aurait pas » de science de l'économie politique ; l'idée de la valeur » n'existerait pas. La définition de J. B. Say, qui distingue la production, la distribution et la consommation de la richesse, ne donne pas une idée nette de la science. « La richesse, en effet, peut être produite, distribuée et » consommée sans aucun échange, et par conséquent sans » l'intervention des principes de l'économie politique. On » cite quelques exemples de communautés placées dans » des conditions exceptionnelles, notamment celle des » hautes terres de l'Écosse, celle du Paraguay sous les » jésuites, dans le sein desquelles il a été produit, distri- » bué et consommé des richesses sur une échelle plus ou

» moins considérable ; mais cet état des choses, contraire » à la nature, et qu'un degré infime de civilisation peut » seul comporter, est étranger à une science fondée sur » l'idée des échanges volontaires et sur celle des droits de » la propriété. »

Dans cette critique, on voit aisément que M. Macleod prend sa définition pour point de départ, et s'en préoccupe trop. Rien d'étonnant alors qu'il trouve mauvaise celle de J. B. Say. Cette manière d'argumenter est peu logique. Quand on fait d'une définition un axiome pour exclure les autres définitions, toute discussion est impossible. En admettant même que l'économie politique soit la science des valeurs, il serait aisé de prouver que les valeurs elles-mêmes peuvent exister sans échange. Les différents phénomènes qui s'observent dans l'échange sont les effets de l'action réciproque des lois qui existaient déjà dans l'homme isolé ; de même qu'en physique beaucoup de phénomènes se révèlent par le contact des corps les uns avec les autres.

La communauté du Paraguay, dont parle M. Macleod, fait de l'économie individuelle. Ses membres confondent leurs individualités singulières en une seule personne morale qui agit comme si elle n'était qu'un seul individu. Elle a l'idée de la valeur, elle capitalise, elle produit, elle distribue, elle consomme. Il n'y a pas d'échange, parce qu'il n'y a qu'un seul individu. M. Macleod confond, dans son objection, la production avec les lois économiques, et celles-ci avec l'économie politique. Les lois économiques se rapportent aux principes du développement de la puissance productrice ; elles ne produisent pas, elles font en sorte que la production s'accomplisse d'après les conditions naturelles et les plus favorables. D'où il est aisé de conclure que

la production est possible jusqu'à un certain point malgré l'oubli de ces règles. L'esclave produit aussi ; mais il ne produit pas comme il devrait le faire. La science est la connaissance des lois et de leur enchaînement. Elle existe aussitôt qu'on acquiert cette connaissance. Peu importe ensuite que les lois qu'on vient de connaître soient violées dans la pratique, comme il arrive dans la communauté dont il s'agit.

Il nous est absolument impossible de concilier l'objection que M. Macleod vient d'opposer à la définition de J. B. Say, avec l'approbation qu'il avait donnée au passage suivant de M. Senior. « On a objecté, dit M. Senior, que si la valeur » est définie quelque chose qui s'échange, et si la richesse » est la dénomination générale des choses qui ont de la » valeur, la même chose sera richesse pour l'un et non » pour l'autre. Cela s'ensuit évidemment ; et même chez » un individu la même qualité peut être richesse dans cer- » taines circonstances et non dans d'autres. La connais- » sance du droit anglais est avantageuse en Angleterre et » celle du droit français en France ; si, sans autre res- » source, un jurisconsulte anglais allait s'établir en France, » ou un jurisconsulte français allait s'établir en Angleterre, » l'un et l'autre passeraient sur-le-champ de l'aisance à » la pauvreté. Le don de conter de longues histoires est » une source de profit en Asie, mais sans valeur en Eu- » rope. Suivant nos définitions, il serait donc richesse en » Perse et ne le serait pas en Angleterre. Si une actrice » embrasse une religion dont les principes sont incompa- » tibles avec le théâtre, ses talents dramatiques ne pour- » ront plus s'échanger ; elle ne pourra plus en tirer parti » le soir ; ils auront par conséquent cessé d'être pour elle » une richesse. Le colonel Torrens suppose une famille » isolée, où chacun ne consomme que ses propres pro-

» duits, ou un pays où règne la communauté des biens,
» et il remarque, à titre de réduction à l'absurde, qu'en
» pareils cas, bien que les marchandises fussent abon-
» dantes, il n'y aurait pas, dans notre manière de voir, de
» richesse, par la raison qu'il n'y aurait pas d'échanges.
» *La réponse est qu'au point de vue de l'économie poli-*
» *tique, il n'y aurait point en effet de richesse ; en pareil*
» *cas l'économie politique ne serait point applicable.*
» *Dans un tel état de société, il pourrait être question de*
» *l'agriculture, des arts mécaniques et de tous les autres*
» *servant à la production des marchandises qui sont pour*
» *nous des objets d'échange, mais l'économie n'existerait*
» *pas.* »

Sans émettre notre opinion, ni sur l'objection de Torrens, ni sur la réponse de M. Senior, qu'il nous soit permis de faire remarquer que J. B. Say pourrait donner à M. Macleod la même réponse que M. Senior a donnée à Torrens et qui a mérité toute l'approbation de Macleod. Comment est-il possible que M. Macleod, qui l'a trouvée très-admissible dans un cas, la trouve inadmissible dans l'autre? J. B. Say n'aurait-il pas le droit de dire que, dans les communautés dont parle M. Macleod, au point de vue de l'économie politique, il n'y avait pas de production, ni de distribution, ni de consommation de richesses, comme il n'y a pas de richesse dans un pays où règne la communauté des biens?

Nous dirons, en passant, que la richesse ne dépend pour exister ni de l'échange, ni de l'économie politique. Elle a existé dès le moment où le premier homme a gagné son pain à la sueur de son front. Ce pain gagné de cette façon, c'est la richesse. La richesse est la triste fatalité de l'homme et en même temps sa toute-puissance. La richesse est ce qui est utile, et dans un moment donné de-

mande du travail pour être obtenu. Elle représente l'utilité et le travail. L'une est son but, l'autre son titre. Il est donc évident que, pour l'homme isolé, la richesse est tout ce qui lui est utile et peut être obtenu par le travail. Pour la société, la richesse est également tout ce qui lui est utile et peut s'obtenir par le travail.

Nous passerons en revue les défauts de la définition de J. B. Say, et par d'autres raisons nous arriverons aux conclusions de M. Macleod. Avant de le faire, il faut remarquer qu'au fond la définition nous semble vraie. C'est la forme seule qui devrait être modifiée.

Nous croyons que c'est à tort que J. B. Say, dans sa définition, a considéré la matière et non l'homme. Pour lui, les capitaux travaillent de même que l'homme. Ils sont aussi agents. Il semble que J. B. Say sépare la production des richesses de l'activité humaine; au moins c'est ce qu'on déduit de la partie finale de sa définition qui dit : *se produisent, se distribuent et se consomment.*

Ce n'est pas une vaine question de mots. La forme par laquelle est exprimée la définition de J. B. Say peut donner un argument à ceux qui prétendent que la propriété est un vol, que les richesses se produisent d'elles-mêmes et que l'homme ne fait que se les approprier.

J. B. Say ne devrait pas oublier non plus que le mobile est dans l'homme et non dans les choses. C'est l'homme qu'il faut interroger, dans la production, dans la distribution et dans la consommation. Cette grande variété des choses et des faits extérieurs que vous appelez richesse, est l'expression des faits intérieurs qui les expliquent et les résument.

Un autre défaut que nous trouvons dans cette définition, c'est qu'elle est diffuse et plus étendue que le défini. La distribution des richesses est production aussi sous un point de

vue différent. Dans le vaste atelier qui s'appelle le monde industriel, tous sont ouvriers, tous travaillent, tous produisent. Ce qui est production dans un sens devient distribution dans un autre. D'ailleurs, toutes les consommations ne sont pas du ressort de l'économie politique. Il y en a qui y sont indifférentes. Les seules dont l'économie politique peut s'occuper à juste titre, sont celles qui contrarient et celles qui développent la puissance productrice.

La définition de M. Macleod, qui est aussi celle de Bastiat, ne nous semble pas très-acceptable. Elle ne prend pas les principes économiques à leur source, c'est-à-dire dans l'économie individuelle. Faut-il donc, dans une définition, s'occuper des phénomènes secondaires dans l'ordre de succession, développer les conséquences en mettant complétement en oubli les principes dont elles découlent?

Les conséquences qui résultent de la définition de M. Macleod sont encore plus absurdes : c'est que beaucoup de lois du travail sont exclues du domaine de l'économie politique, comme celles qui se rapportent au capital. Comment faire entrer, sans efforts, dans l'échange, la notion du capital? A quoi bon s'occuper des consommations? Pour faire encore ressortir les lacunes de cette définition, nous rappellerons ce que nous avons dit sur la valeur, c'est-à-dire que celle-ci ne résulte pas de l'échange.

M. Macleod ne donne au travail qu'une importance très-secondaire; parce que, pour lui, pour qu'une chose ait de la valeur il ne faut pas qu'elle ait coûté du travail. Un diamant a toujours de la valeur quand même celui qui le possède l'aurait trouvé par hasard. Le travail n'étant pas la base de la valeur, mais un accident, l'économie politique ne doit s'en occuper qu'à ce modeste titre : voilà la conclusion à laquelle aboutit M. Macleod.

Nous ferons observer que M. Macleod commet une étrange confusion relativement à ce qu'il affirme à l'égard de la valeur. Pour que les choses aient de la valeur, il faut que, dans un moment donné, l'homme ou plutôt la société ne puisse pas les obtenir sans travail. Peu importe qu'elles n'aient coûté aucun travail à leurs premiers possesseurs. Les avantages du hasard disparaissent pour les autres hommes qui ne peuvent compter que sur leur travail. Les choses ont de la valeur non par ce qu'elles ont coûté, mais par ce qu'elles peuvent coûter. La valeur ne saurait être séparée du travail au moins dans la pensée, et d'ailleurs c'est là son titre. — Si un homme solitaire a trouvé par hasard un fruit délicieux, celui-ci n'aura pour lui aucune valeur; parce qu'il ignore s'il est possible ou non d'en trouver d'autres avec la même facilité. Mais dès qu'il est convaincu des difficultés à vaincre pour en obtenir de pareils, le premier fruit aura pour lui de la valeur. Dans l'économie sociale, on considère la valeur et l'utilité par rapport à la société tout entière.

M. Macleod pense que la nature des impôts doit être rayée de l'économie politique, et faire partie de la politique. Cette élimination ne nous semble pas être en harmonie avec la doctrine du même auteur. Il y a une face sous laquelle les impôts peuvent et doivent faire partie d'une science qui, selon Macleod, ne s'occupe que d'échange; c'est qu'eux-mêmes sont aussi des échanges, par lesquels le peuple achète la sûreté et d'autres bénéfices, avec le sacrifice de son argent. Il est vrai que tout ce que les économistes comprennent dans la nature d'impôt, se borne aux règles que les gouvernements doivent observer pour ne pas troubler les lois du travail. Celles-ci font plutôt partie de l'art que de la science; mais malheureusement ce qu'on ap-

pelle économie politique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, est un art et une science en même temps.

Notre définition appartient au troisième groupe. Si nous n'adoptons pas celle de Coquelin, c'est seulement à cause de son peu de clarté. Il fallait définir d'avance ce que c'est que le *monde industriel.*

L'économie politique (nous la prenons comme synonyme de l'économie de l'homme) est la science des lois du travail de l'homme. Elle ne saurait se passer des faits de l'économie individuelle, qui sont ses bases principales; elle doit comprendre tous les faits, soit de l'économie individuelle, soit de l'économie sociale. L'homme qui entre dans la société y amène avec lui ses lois individuelles; il y en a quelques-unes qui se modifient par le contact avec la société et y produisent des faits nouveaux, et d'autres qui restent les mêmes. En disant les lois du travail, nous comprenons tous les faits et leur enchaînement. Les événements du monde industriel ont été amenés par ceux de l'individu ; ce qui arrive aujourd'hui a été produit par ce qui est arrivé hier et exercera de l'influence sur ce qui arrivera demain. Tout a été cause et deviendra effet, de même le grain de blé qui était un produit de l'année dernière enfantera l'épi de l'année présente.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Valeur.

I

Il y a tant de définitions de la valeur, que nous ne savons à quoi nous en tenir. La valeur, dit M. Th. Mannequin, est placée au seuil de la science économique comme une espèce de dragon mythologique dont l'aspect seul suffit pour éloigner tous ceux qu'un zèle et une ardeur exceptionnels ne passionnent pas. Il faut tuer le monstre, et le savant économiste pense l'avoir tué, comme on peut le conclure du passage suivant :

« Si nous ne sommes pas dupe d'une prodigieuse illu-
» sion, la valeur n'a plus rien de mystérieux; le dragon
» qui défendait l'entrée de la science économique s'est
» évanoui, et désormais, c'est notre espoir du moins, on
» ne dira plus de cette science, qui avait saisi d'enthou-
» siasme les généreux disciples de Quesnay, qui leur avait
» inspiré de si nobles pensées, qui avait soufflé dans leurs
» écrits l'esprit de liberté, qui a fait la gloire de la révolu-
» tion de 1789, qu'elle est stérile et ennuyeuse. »

Qu'il nous soit permis, tout en rendant hommage au talent de M. Mannequin, de douter de la réussite de ses efforts pour tuer le monstre. Ou le monstre n'a jamais existé, ou il existe encore. Nous exposerons d'abord en résumé la doctrine de M. Mannequin, et ensuite nos doutes.

« Nous aurions pu rassembler un plus grand nombre

» d'opinions sans en faire sortir plus de lumière. De toutes » celles qui ont passé sous nos yeux, il résulte ceci : cer- » tains points, acceptés par tous les économistes, sans ex- » ception, paraissent incontestables et peuvent être consi- » dérés comme acquis à la science; d'autres, au contraire, » acceptés par les uns, repoussés par les autres, discutés » par tous, n'inspirent pas assez de confiance pour com- » mander l'adhésion des esprits impartiaux, et il faut par » conséquent les donner pour suspects.

» Voici les premiers :

» *La valeur est un rapport; elle implique une mesure.*

» *Quand deux choses s'échangent, l'une vaut l'autre, et* » *réciproquement; la valeur de l'une s'exprime en quan-* » *tité de l'autre, et réciproquement.*

» *La monnaie est un instrument de mesure et un équi-* » *valent; elle est marchandise.*

» *Le prix est une expression de mesure, une valeur en* » *monnaie.*

» Voici les autres :

» *La valeur est-elle une qualité inhérente aux choses?*

» *Si elle est un rapport et une qualité, peut-elle être* » *en même temps une qualité inhérente aux choses?*

» *La conçoit-on sans le change?*

» *Diffère-t-elle du prix?*

» *On dit qu'elle se mesure; mais comment?*

» Pour essayer de la mesurer directement, Turgot et » Bastiat sont tombés dans les plus étranges divagations. » Pour la mesurer indirectement, Ad. Smith et Ricardo » n'ont mesuré que le travail, et, d'ailleurs, ils ont re- » connu que leur mesure était impraticable.

» *On dit que le prix en exprime la valeur.* Mais alors » le prix ne peut pas être une même chose que la va-

» leur, comme l'entendent Ad. Smith, Malthus, Ricardo,
» J. B. Say, Rossi et Bastiat, ni même une espèce de valeur,
» comme l'entendent MM. Mill, Passy et Garnier.

» Si le proverbe est vrai, il faudra bien que du choc de
» tant d'opinions jaillisse la lumière. Essayons donc de
» concentrer toutes les étincelles lumineuses produites par
» cette discussion, et portons-en le faisceau tout entier sur
» un point déterminé, celui de tous ceux que nous consi-
» dérons comme acquis à la science, qui réunit les plus
» éclatantes adhésions : l'idée de mesure impliquée par la
» notion de valeur. Si une pareille expérience ne nous
» conduit pas à un résultat utile, nous serons bien mal-
» heureux.

» L'idée de mesure, avons-nous dit déjà, implique trois
» termes, savoir : la chose mesurée, l'instrument servant
» à la mesure et le nombre, expression de la mesure.

» De ces trois termes, concernant la valeur, nous en
» possédons deux, les deux derniers, qui sont la monnaie
» et le prix, mais le premier nous manque.

» On prétend que ce premier terme est la valeur; mais
» la confusion du prix et de la valeur, confusion que font
» les partisans mêmes de la distinction que nous avons
» combattue, puisqu'ils voient dans le prix une espèce de
» valeur, exclut cette idée, car le prix ne peut pas être à
» la fois, même dans un cas particulier, la chose mesurée
» et le nombre, expression de la mesure, le premier terme
» et le troisième. Le caractère de *rapport*, qu'on attribue
» unanimement à la valeur, l'exclut également, car un rap-
» port de quantité (la valeur est un rapport de quantité,
» puisqu'elle est une quantité de marchandise échangée
» par une autre), étant le résultat d'une mesure, pourra
» bien être comparée à d'autres rapports de même nature;

» il pourra bien être additionné, multiplié, etc.; mais me-
» suré, jamais.

» Le terme que nous cherchons ne pouvant pas être la
» valeur, il nous est facultatif d'en proposer un autre, à la
» condition de le justifier ensuite par l'analyse. Cette mé-
» thode appartient aux sciences naturelles et aux sciences
» exactes; la découverte du principe de l'attraction par
» Newton est due à son application. Nous proposons donc
» la *richesse* pour le premier de trois termes qu'implique
» l'idée de mesure économique. Souvenons-nous, d'ailleurs,
» qu'il n'est pas nouveau dans ce sens; J. B. Say s'en est
» servi plusieurs fois en lui donnant la même acception;
» Quesnay l'avait fait avant lui. Nous croyons que beaucoup
» d'autres économistes l'ont fait également, sans pourtant
» s'arrêter à la pensée qu'en parlant ainsi ils détruisaient
» l'hypothèse irréfléchie de la valeur *qualité commensu-*
» *rable*. Quoi qu'il en soit, nous posons provisoirement
» en fait que c'est la *richesse* que l'on mesure dans
» l'échange, et que rien autre chose ne se mesure à cette
» occasion, ni avant ni après.

» Dans nos sociétés organisées économiquement sur le
» principe de la division du travail et de l'échange, que
» produit-on, que distribue-t-on, que consomme-t-on? La
» richesse. Comment donc alors pourrait-on mesurer autre
» chose, et pourquoi?

» Quand nous allons à un marché ou dans un magasin,
» que voyons-nous mesurer? Des marchandises, après que
» la valeur en est déterminée; nous y voyons aussi mesurer
» la richesse au moyen de l'échange, et par un procédé
» que nous étudierons plus loin. De la valeur? Où donc,
» encore une fois, et comment donc cela se mesure-t-il?

» En acceptant la richesse comme l'objet de la mesure

» économique que l'idée de la valeur implique, comme la » chose mesurée à l'occasion de l'échange, nous compre- » nons la nécessité de la monnaie dans l'échange, puisque » la monnaie est un instrument de mesure; du même coup, » nous comprenons le prix comme expression numérique » de la mesure; mais, du même coup aussi, nous compre- » nons qu'il ne diffère pas de la valeur, que la valeur est, » à son tour, une expression de mesure, puisque dans ce » qu'on appelle l'*échange en nature*, on fait usage d'une » monnaie qui, pour n'être pas exclusivement réservée, » comme notre monnaie métallique, à la fonction de me- » sure ou d'étalon, n'en est pas moins une mesure et par » conséquent une monnaie.

» A ce nouveau point de vue, plus de confusion de la » valeur avec l'utilité, avec le travail, avec la rareté, avec la » richesse; et, d'autre part, justification complète de l'idée » qu'elle est un rapport, puisque toute expression de me- » sure est un rapport, qu'elle procède de l'échange et » n'apparaît qu'avec l'échange, qu'elle est, comme dit im- » proprement J. B. Say, proportionnelle à la richesse, » puisqu'elle en exprime la mesure; enfin, justification » complète de la pratique, qui ne l'a jamais distinguée du » prix, bien qu'elle paraisse employer de préférence le » mot *prix* pour exprimer une valeur déterminée par » l'échange, et le mot *valeur* pour exprimer un prix pro- » bable, hypothétique, indéterminé, c'est-à-dire un prix » qui n'est pas encore, qui ne sera pas, ou même qui ne » pourra pas être établi par l'échange, attendu que toutes » les choses échangeables ne s'échangent pas. »

II

Nous savons combien ce sujet est aride et fatigant; mais nous ne pouvons nous empêcher de présenter au lecteur nos doutes sur la théorie de M. Mannequin. Il faut avant tout ne pas confondre une qualité avec sa mesure. Les qualités peuvent être affirmées d'une manière absolue; mais elles ne peuvent être mesurées que par la comparaison de deux choses qui aient la même qualité. Et ce rapport est exprimé par l'égalité ou par la proportionnalité. Prenons un exemple. Les comparaisons sont le miroir des choses. Vous pouvez dire qu'une chose est étendue; mais, pour en mesurer l'extension, il faut prendre une autre chose de l'extension de laquelle vous faites une idée et ensuite comparer l'extension de l'une à celle de l'autre. Vous direz, après la comparaison, si le corps mesuré est égal en extension au corps mesure, ou combien l'un est plus grand que l'autre. L'expression de ce rapport n'est pas l'extension, mais une mesure. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'extension de la mesure par celle du corps mesuré. Ce serait un cercle vicieux. Toute mesure doit être un point choisi et arrêté.

Demandons d'abord à M. Mannequin qu'est-ce qu'on mesure? Il répondra : c'est la richesse, sans ajouter aucune preuve à son affirmation. Qu'est-ce que la richesse? Il ne tardera pas à répondre : la qualité des choses qui fait qu'elles s'échangent et qu'elles valent. Étrange circonlocution! Or, cette qualité qui fait que les choses valent et s'échangent, c'est exactement leur valeur, et ce qu'on mesure en elles, ce ne sont pas leurs qualités particulières

ou individuelles qui sont différentes, mais cette qualité qui leur est commune et qui s'appelle valeur. Les choses ont chacune leur utilité particulière, et il est impossible qu'elles soient comparées entre elles à ce point; mais elles coûtent toutes du travail pour être obtenues, et ce n'est qu'à ce point, c'est-à-dire sur leur valeur, que la comparaison est seule possible. *Coûter*, c'est valoir. Nous ne perdrons jamais de vue la lumière que répand toujours l'étymologie des mots. Si la valeur, comme le veut dire M. Mannequin, est le rapport de la richesse mesurée et échangée tout à la fois à l'unité instrument de sa mesure et marchandise échangée tout à la fois également, nous demanderons sous quel point de vue se réalise ce rapport? M. Mannequin répondra : c'est la richesse qui se rapporte à la richesse. Cela n'avance rien. Mais en quoi consiste ce rapport? Voilà la question.

Si la valeur n'est que la proportion suivant laquelle les choses s'échangent entre elles, il faut conclure qu'elles n'ont pas de valeur avant l'échange, que c'est celui-ci qui la fait naître. C'est aussi absurde que de dire que l'extension ressort de l'acte de la mesurer; c'est aussi absurde que d'affirmer qu'on mesurait une chose qui n'existait pas, mais qui est née par le fait même de la mesure.

Que veut dire cette proportion dont parle M. Mannequin? Ni plus ni moins qu'un rapport de la qualité qui existe dans le corps mesuré à celle qui existe dans le corps mesurant. Le nombre exprime la valeur mesurée, de même que, dans la mesure de l'étendue, il exprime l'étendue mesurée. On ne peut pas confondre des choses si diverses. Il est impossible dans l'échange d'exprimer la valeur en elle-même; et tout ce que peut énoncer à cet égard le langage humain, c'est que la valeur d'une chose

est égale à la valeur d'une autre, ou de certaine quantité d'une autre. De ce que cette énonciation se fait toujours par un rapport de quantité, M. Mannequin a conclu à tort que la valeur elle-même n'est qu'un rapport de quantité.

Que faites-vous quand vous mesurez l'étendue d'un corps? Vous prenez une mesure de l'étendue de laquelle vous faites une idée. Pourquoi ne faites-vous pas de même dans la mesure de la valeur? Toute mesure est une comparaison, et nous ne savons pas comment il est possible de comparer des qualités qui n'existent pas et que personne ne connaît.

Il faut avoir oublié toutes les règles de la logique, toute la rigueur de l'analyse, pour admettre qu'on peut mesurer une chose par une autre, sans se faire préalablement une idée de la valeur de l'une ou de l'autre. Vous mesurez, par exemple, le blé par le riz sans que vous sachiez la valeur ni de l'un ni de l'autre, et c'est après les avoir mesurés que, par je ne sais quelle inspiration, vous arrivez à savoir les valeurs de tous les deux. Comment cela se fait, c'est ce que personne ne dit. Dans toutes les mesures, nous croyions qu'on partait du connu à l'inconnu; que le connu était la mesure; mais dans la valeur, selon quelques économistes, c'est tout différent. Tout y est inconnu. Du chaos sort l'ordre; des ténèbres vient la lumière. En mesurant l'inconnu par l'inconnu, on arrive à deux connus!

M. Mannequin, fidèle à ses prémisses, conclut que la valeur ne s'affirme et ne se détermine que dans l'échange. Cela ne pouvait pas être autrement, du moment que la valeur consistait seulement dans la proportion suivant laquelle les choses s'échangent. Il a été très-logique.

M. Mannequin ne trouve aucune différence pour le fond entre la valeur et le prix. C'est une autre conséquence

de ses idées au sujet de la valeur. Le prix, selon le savant économiste, est la valeur exprimée en argent. Le défaut de cette définition vient plutôt de la fausse idée que M. Mannequin se fait de la valeur que de celle du prix. Nous y reviendrons bientôt. Malgré toutes les préventions, M. Mannequin paraît quelquefois admettre une valeur absolue, par exemple dans ce passage : « Par l'emploi que » nous faisons du verbe *être*, une fois au pluriel et une » fois au singulier pour exprimer les *valeurs respectives* » du blé et du vin échangés l'un par l'autre, il est aisé de » voir que les valeurs expriment des quantités et non des » choses. ». Ces valeurs respectives, demandons-nous, ne supposent-elles pas des valeurs absolues?

III

La valeur est-elle une qualité inhérente aux choses? Voilà ce que nous allons examiner.

Mais répétons que les efforts que coûte l'acquisition d'une chose utile, dans un moment donné, c'est la valeur. Il est donc aisé de conclure que c'est de l'homme et non des choses que vient la valeur, à lui qu'elle se rapporte, sur lui qu'elle se mesure, et que c'est lui, par conséquent, qui en est le principe et la fin. « Les choses, disait bien » M. Passy, ne valent donc pas sans l'homme, elles valent » par l'homme, ou plutôt c'est l'homme qui, valant dans » elles et avant elles, continue à valoir en elles et avec » elles. »

Cependant, comme ce sont les choses qui par leur rareté, par leur production limitée, font que l'homme a les peines et que leur possession coûte du travail, par une

figure on attribue la valeur aux choses; on dit que les choses valent. La valeur est donc une qualité économique et elle n'a aucune analogie avec les qualités physiques.

L'homme qui vit solitaire, qui n'a fait encore aucun échange, distingue qu'il y a des choses utiles qui valent et d'autres qui ne valent pas; c'est-à-dire des choses dont l'acquisition lui coûte du travail, et d'autres dont l'obtention ne lui coûte rien. Parmi les premières, il peut distinguer celles qui donnent beaucoup de peines de celles qui en donnent très-peu. Il peut encore se convaincre de ce qu'une chose peut aujourd'hui ne valoir rien, tandis qu'hier elle valait beaucoup. Toutes les choses qui valent, exigent de la souffrance, et comme toutes les souffrances sont de même nature, il est aisé, pour l'homme solitaire, de les réunir sous un dénominateur commun et de les comparer, c'est-à-dire de juger quelle est leur valeur respective. Ce qui se montre sous des formes plus compliquées dans la société, se rencontre sous des formes plus simples chez l'individu.

Pour qu'il ait de la valeur il n'y a pas besoin d'échange. Il suffit que l'homme ait la présomption de ce qu'une chose utile ne peut être obtenue qu'avec du travail. Dès ce moment cette chose *vaut*. Si la valeur n'existait pas avant l'échange, celui-ci ne saurait la créer; parce qu'aucune comparaison n'est capable de créer les qualités qu'on compare. La comparaison ne sert que pour les mesurer.

Revenons. Il ne sera pas inutile d'analyser comment l'homme solitaire procède dans ses comparaisons ou mesures. Parmi les choses qui coûtent du travail, et qui pour cela sont valables, il choisit arbitrairement une chose ou une portion de choses quelle qu'elle soit; supposons un kilogramme de viande, il voit quelle quantité d'ef-

forts ou de peines correspond à cette portion de viande, et ensuite il tâche de voir avec cette même quantité quelle portion d'une autre marchandise, soit de blé, il pourrait avoir ; s'il trouve que le terme cherché est trois hectolitres, il conclura qu'un kilogramme de viande *coûte* la même peine que trois hectolitres de blé, ou en d'autres termes, que trois hectolitres de blé sont égaux à un kilogramme de viande au point de vue de la valeur.

L'homme solitaire fait dans ceci ce qu'il aurait fait dans la mesure de la longueur. Il prend dans l'un et l'autre cas une unité arbitraire, parce que la nature n'en a pas donné d'autre qui soit fondamentale. Si l'homme solitaire ne peut pas mesurer la valeur, il ne saurait non plus mesurer la longueur. Dire que la valeur est la proportion suivant laquelle les choses s'échangent, c'est aussi absurde que de dire que la longueur est la proportion du corps mesurant avec le corps mesuré. La proportion est l'expression de la mesure dans l'un et l'autre cas.

La valeur, de même que la longueur, ne peut pas être énoncée en elle-même. Pour l'énoncer, il faut la mesurer, et la mesure n'est autre chose que la valeur d'un objet comparée à celle d'un autre objet. C'est un rapport qui est exprimé par une proportion. Ce ne sont pas les choses qui sont comparées ; mais les valeurs des choses, ou en d'autres termes, les efforts qu'elles coûtent.

De ces principes il résulte : 1° que ni la valeur, ni la mesure n'ont besoin de l'échange pour naître, quoique celui-ci y donne généralement occasion ; 2° que la valeur est une qualité attribuée aux choses ; 3° que la proportion est l'expression de la mesure ; 4° que la mesure est une richesse, prise arbitrairement, qui représente une certaine portion d'efforts.

IV

La valeur d'une chose par rapport à l'homme, est cette portion de la puissance de produire qui est en même temps la puissance de souffrir, qu'il croit pouvoir employer à la recherche de cette chose. C'est cette vérité que M. Gagliani a énoncée, il y a de longues années, dans son traité *della moneta*, disant que la commune mesure de toute valeur était l'homme, vérité qui a été reprise avec tant d'énergie par Turgot, dans son remarquable mémoire sur la valeur et la monnaie. Il ne faut pas s'étonner de ce que nous avons dit de la valeur par rapport à l'homme, parce que la longueur aussi, dans certain sens, a un rapport avec l'espace. Bastiat, tout en admettant que la valeur n'était qu'une comparaison, une appréciation, une mesure, ne croyait pas à la possibilité de la valeur sans l'échange. « Pour que » deux choses se mesurent, disait-il, l'une par l'autre, il » faut qu'elles soient commensurables, et pour cela il faut » qu'elles soient de même nature. Dans l'isolement, à quoi » pourrait-on comparer l'effort? Au besoin? à la satisfac- » tion? » Si Bastiat s'était demandé quel besoin avait l'homme solitaire de mesurer les valeurs, il aurait eu raison. Mais ce dont nous ne pouvons pas convenir, c'est que l'homme isolé ne peut avoir l'idée de la valeur, parce que pour cela il faut qu'il y ait deux choses de la même nature. L'homme isolé ne peut-il comparer les efforts qu'il a employés hier à ceux qu'il a employés aujourd'hui? Cette comparaison ne serait-elle pas plus facile que celle qu'on fait des efforts de deux hommes? Distinguons encore que la comparaison est nécessaire pour mesurer la

valeur et non pour l'affirmer. Efforts veut dire peine ; et, quoiqu'il soit difficile de comparer exactement deux peines prises pour des travaux divers, parce qu'il faut tenir compte non-seulement du temps, mais des différents degrés de fatigue, d'aptitude, c'est-à-dire non-seulement de *l'étendue* de la peine, mais de son intensité, personne ne peut toutefois contester qu'il est possible de faire là-dessus une appréciation approximative ou un calcul. C'est exactement ce qu'on pratique, en tenant compte de l'étendue et de l'intensité de la peine, quand on mesure les valeurs de deux produits. Quoi qu'il en soit, Bastiat était parfaitement dans le vrai quand il disait que ce qu'on mesurait c'était la valeur des choses, et que l'échange ne faisait que la constater et donner une occasion pour la mesurer. Il est fâcheux que Bastiat n'ait pas développé cette vérité qu'il avait entrevue, et qu'il l'ait même oubliée quelquefois, en déclarant que la valeur ne pouvait pas être mesurée.

La valeur, même pour l'homme isolé, varie d'une heure à l'autre par une multitude de causes, qui, quoique plus nombreuses dans la société, sont aussi possibles en dehors d'elle. La même chose peut avoir beaucoup plus de valeur dans un temps que dans un autre. D'où il résulte que toute valeur est *instantanée*.

La puissance du travail, ou encore, la puissance de souffrir n'étant pas la même chez tous les hommes, considérée soit d'une manière absolue, soit par rapport à une marchandise déterminée, et, d'un autre côté, la valeur étant, en termes généraux, l'étendue des sacrifices ou des efforts que font les hommes à l'instant actuel pour se procurer les objets, il est évident que la valeur des choses varie d'un individu à l'autre. Il faudrait d'ailleurs, quand même la

puissance du travail chez les hommes serait égale, que plusieurs circonstances, qui influent sur la production, fussent aussi égales pour eux. La valeur est donc individuelle.

Plus les difficultés qui se trouvent dans l'obtention d'une chose sont grandes, plus sa valeur est grande aussi. Il faut faire là-dessus une distinction importante, c'est que, pour l'homme solitaire, la valeur ne s'accroît pas avec l'utilité. Vous pouvez avoir le plus grand besoin d'une chose, et, si vous l'obtenez sans travail, vous n'y attachez aucune valeur; si elle ne vous donne que très-peu de travail, vous y attachez aussi peu de valeur; au contraire, si vous n'avez pas grand besoin de certaines choses, mais que vous trouviez qu'il est difficile de les obtenir, vous y attachez beaucoup de valeur. Dans la société, le vendeur augmente quelquefois le prix selon l'intensité des besoins de l'acheteur. Nous y reviendrons tout à l'heure.

V

Voyons maintenant ce qu'est la valeur dans l'économie sociale. La valeur étant individuelle, c'est-à-dire les peines que coûte l'obtention d'un objet n'étant pas les mêmes dans les divers individus, il s'ensuit qu'avant l'échange, les choses échangées ont pour les échangeurs diverses valeurs. Supposons que deux hommes isolés s'approchent pour la première fois, l'un portant du poisson et l'autre portant des peaux. Arrêtons-nous sur ce qui se passe entre eux. Le possesseur du poisson estimera par rapport à lui la valeur de sa marchandise et celle des peaux. Si le besoin d'acheter les peaux est égal à celui de

vendre du poisson, le possesseur de celui-ci ne tiendra compte, dans ce calcul, que d'un seul élément du travail, l'action de l'homme. Le possesseur des peaux, de son côté, fera aussi le même calcul. Les résultats de deux calculs peuvent être différents (ils le sont souvent, parce que les valeurs sont individuelles, et il est bien rare de trouver deux hommes égaux pour la production et la consommation de deux marchandises). Il en résultera un débat qui aboutira à l'adoption d'un terme moyen, c'est-à-dire à l'adoption d'une valeur du poisson et des peaux toute nouvelle et moyenne entre celles qui avaient été calculées avant l'échange par chacun des deux contractants.

Si le besoin d'acheter les peaux n'est pas égal à celui de vendre du poisson, alors cette différence influera sur le calcul de la valeur du poisson. Plus elle sera grande, plus aussi le prix sera grand. Ce nouvel élément de la valeur n'était pas connu de l'homme solitaire, parce que la nature se prête toujours également à la production sans tenir compte des divers degrés de l'intensité des besoins du producteur, tandis que l'homme profite de toutes les circonstances qui peuvent concourir à ce qu'il produise plus avec moins de peines.

Voilà comment dans l'échange, les valeurs croissent avec l'intensité du besoin ; ou, en d'autres termes, comment l'intensité du besoin devient une difficulté de l'acquisition.

L'intensité du besoin d'acheter a, relativement à la valeur, une limite qu'elle ne peut franchir. L'acheteur ne peut jamais acheter une chose pour une somme de peines supérieure à la somme des peines des besoins qu'il veut apaiser. De même que l'homme solitaire cesse de produire une chose qui peut lui donner plus de peines que celles des besoins qu'elle est destinée à apaiser, de même l'homme

en société cesse d'acheter une chose dont le prix va le priver des moyens de satisfaire les besoins les plus pressants. Supposons, par exemple, qu'un homme veuille acheter un chapeau : si le prix qu'on lui demande est tel qu'en le payant il ne sera pas à même le lendemain d'acheter sa nourriture, l'achat sera une faute, parce que les peines qu'il souffrira seront plus fortes que celles qui résultent des besoins que la marchandise aurait apaisés. Ce niveau que l'acheteur ne peut jamais dépasser est un peu plus élevé dans les besoins du premier groupe, qui se rapportent à la conservation de la vie et à son développement.

L'intensité de vendre a aussi des limites qu'on ne peut pas franchir, ce sont les frais de production. Vendre à perte, c'est prendre des peines sans récompense. On comprend aisément que personne ne voudra faire une telle spéculation.

Contre le despotisme que l'un des contractants voudrait exercer sur l'autre, quand le besoin d'acheter n'est pas égal entre eux, la Providence a créé la concurrence, qui, corrigeant cette inégalité, fait rapprocher les valeurs des frais de production, et établit le prix courant, qui n'est qu'un terme moyen, entre les diverses valeurs individuelles et sans aucun égard pour les différences de l'intensité des besoins.

Quand la concurrence s'exerce pour l'acheteur et contre le vendeur, elle s'appelle *offre*, et quand elle s'exerce contre l'acheteur et pour le vendeur, elle s'appelle *demande*. La concurrence, qu'elle vienne au secours du vendeur ou de l'acheteur, n'est pas aussi prompte que l'ennemi qu'elle attaque, elle ne peut donc éviter toutes les hausses, ni toutes les baisses ; mais elle parvient toujours à en diminuer les effets.

Pour l'homme isolé, la valeur est donc toujours proportionnelle à l'effort à faire. Dans la société, le cas est différent. Si le besoin d'acheter est égal entre les deux contractants, la valeur sera encore proportionnelle à l'effort à faire. L'un et l'autre, dans leurs calculs, ne tiendront compte que du travail; mais, si le besoin n'est pas égal, celui qui est moins pressé de vendre voudra que la valeur de la chose qu'il veut vendre soit proportionnelle au service à rendre, c'est-à-dire à l'utilité relative de la marchandise.

Nous croyons que Bastiat a entrevu cette vérité; mais il ne l'a pas bien exprimée, parce qu'il a confondu l'effort à faire avec l'effort accompli, et le service à rendre avec l'effort épargné. La valeur étant instantanée, l'effort accompli n'y est pour rien, et si l'effort épargné veut dire l'effort à faire, il faut convenir que dans la société il ne peut pas expliquer toutes les variations de la valeur. M. Mannequin dit « que l'effort d'un homme ne peut mesurer l'ef-
» fort d'un autre homme, que pour cela il faudrait que les
» deux efforts fussent identiques, et ils ne le sont certaine-
» ment pas. C'est à peine, continue-t-il, si l'on pourrait dire
« que deux efforts d'un même individu, dans des temps
» très-rapprochés, sont mesurables l'un par l'autre;
» comment donc pourrait-on le dire des efforts de deux
» individus différents? Quoi! l'effort d'un homme vigou-
» reux et dispos pourrait mesurer celui d'un homme
» faible et malingre? L'effort de Racine pourrait me-
» surer celui de M. Jourdain, qui faisait de la prose
» sans le savoir? Si Bastiat s'était demandé comment, dans
» la pratique, les efforts se mesurent, il aurait bien vite
» reconnu son erreur, car, en réalité, on ne les mesure
» pas. »

Cette doctrine ne nous surprend pas, parce qu'elle est une conséquence de la fausse idée que M. Mannequin se fait de la valeur. Deux efforts du même individu peuvent être mesurés l'un par l'autre, nous en convenons facilement, mais les autres assertions nous semblent très-peu fondées. Dans l'hypothèse de deux hommes échangeant deux objets, chacun mesure les efforts ou les peines que peut lui coûter l'acquisition de l'objet qu'il veut acheter, par celles que lui a coûtées ou peut coûter l'acquisition de l'objet qu'il veut vendre, chacun mesure ses efforts par ses efforts mêmes. De là résultent pour chaque objet deux valeurs individuelles différentes. Après un long débat, on vient à les réduire à deux valeurs moyennes, qui ne sont relatives ni à l'un ni à l'autre des deux contractants, mais à un homme qui est lui-même un terme moyen entre les Jourdain et les Racine, entre les forts et les faibles. Voilà comment toutes ces difficultés de M. Mannequi disparaissent dans la pratique.

La valeur courante des objets s'établit de la même manière. Les débats qui, dans notre hypothèse, ont lieu entre deux contractants, se répètent dans le marché entre plusieurs personnes, et aboutissent à la fixation de la valeur moyenne. Bastiat cherchait en vain un travail qui, en tous temps, en tous lieux, fût identique avec lui-même. Ce travail, quant à nous, n'existe pas, à moins que nous ne le trouvions dans cette *moyenne* où s'effacent toutes les aptitudes exceptionnelles et toutes les circonstances spéciales, et où il ne reste que le naturel et l'ordinaire.

VI

Il nous faut à présent traiter une question très-importante : celle de savoir pourquoi les échangeurs, lorsqu'ils s'approchent l'un de l'autre pour faire un échange, ne prennent pas pour point de départ les efforts qu'a coûtés la production de la marchandise de chacun, c'est-à-dire pourquoi la valeur n'est pas proportionnelle aux efforts accomplis. Nous répondrons que la valeur est variable d'un moment à l'autre ; elle est toujours instantanée ; de sorte que je ne puis moi-même produire aujourd'hui une chose avec les mêmes peines que j'avais prises hier. Il est donc clair que, dans le moment de l'échange, je dois calculer la valeur actuelle, et non celle qui est passée. Cela se fait d'un côté et de l'autre, et pour cela il n'y a pas d'injustice. Si valeur devait être proportionnelle aux efforts accomplis, il s'ensuivrait que quand la marchandise serait à meilleur marché, l'acheteur devrait payer au vendeur la valeur primitive et non l'actuelle, et quand la marchandise serait trouvée sans efforts, le vendeur n'aurait droit à aucune récompense, parce qu'il ne s'était donné aucun travail.

Si la valeur était proportionnelle aux efforts accomplis, tout stimulant au perfectionnement devrait finir, et il faudrait une vertu surnaturelle pour dire exactement les peines qu'avait coûtées la production d'une marchandise, ce qui est presque impossible.

En prenant pour point de départ dans les évaluations les efforts que peuvent coûter les choses dans un moment, on conserve au progrès du travail son plus fort stimulant,

on maintient la liberté pour les transactions, on respecte l'intérêt qui est la base de l'économie. Le principe contraire aurait pour cortége une réglementation aussi inefficace qu'absurde, et serait contraire à la définition de la valeur, qui n'est pas la somme des efforts qui ont été pris, mais celle des efforts qu'il est nécessaire de prendre dans un moment.

Quelques esprits très-scrupuleux se révoltent contre cet homme qui, ayant trouvé par hasard un diamant, le vend et en accepte le prix. Selon eux, c'est un vol. Qu'il nous soit permis de faire l'observation qui suit : ou ce diamant doit être jeté à la mer, ce qui est absurde, ou il doit être partagé par tout le monde, ce qui est impossible, ou il doit être conservé à celui qui l'avait trouvé, la seule chose possible. La nature n'est pas égale. Elle est plus généreuse envers les uns qu'envers les autres. Elle fait ses dons contre lesquels il ne faut pas se révolter. Le droit de propriété consiste à son début dans la première appropriation. Il n'y a pas là-dessus injustice relative, parce que le principe est commun à tout le monde, ni une injustice absolue, parce que l'appropriation est le premier pas du travail. La nature est vaste; il y a de la place pour tout le monde.

VII

On a écrit avec tant de diffusion sur la valeur, qu'il nous semblerait inopportun de répéter ce qu'on a dit. Nous terminerons ces courtes réflexions par la définition de l'utilité et de la richesse, de la valeur en usage et du prix. La *richesse* est tout ce qui a de la valeur. L'utilité,

c'est la propriété qu'ont les choses de satisfaire à nos besoins. Toutes les richesses sont utiles; mais tout ce qui est utile n'est pas richesse. Comme les besoins sont individuels, l'utilité l'est aussi. Dans la société, où commence l'échange, on se défait souvent d'une chose inutile par rapport aux besoins de l'individu pour avoir une chose utile; d'où il résulte que, dans la société, l'utilité et la valeur se rapportent à l'homme pris dans un sens abstrait. L'échange fait qu'une chose qui était inutile pour moi devient indirectement utile.

Trois conditions sont nécessaires dans la société pour qu'une chose soit une richesse : La première qu'elle soit utile; la seconde, qu'elle soit aliénable, c'est-à-dire qu'elle puisse se mettre en rapport avec les besoins de chacun; la troisième, qu'elle coûte du travail. Pour l'homme isolé, avant de connaître l'échange, c'est la nature qui aliène. La seconde condition pouvait être comprise dans la première, parce qu'une chose qui ne peut se mettre en rapport avec les besoins ne saurait être utile dans le sens rigoureux du mot. C'est comme un fruit que personne ne peut détacher de l'arbre.

Nous ne trouvons aucune différence entre l'*utilité* et la *valeur en usage*. Tout ce qu'on peut dire de l'une est applicable à l'autre. La valeur en usage, selon les économistes qui l'admettent, est le rapport des besoins de l'homme avec les objets extérieurs. Et qu'est-ce que l'utilité? Exactement la même chose. Il est non-seulement absurde, mais dangereux de multiplier les distinctions dans les sciences.

De ces développements et de ce que nous avons dit au sujet de la valeur, il résulte que, augmenter les valeurs sans augmenter la quantité des choses utiles ou leurs uti-

lités, c'est augmenter les peines par rapport aux plaisirs, ce n'est pas faire du bien; ce n'est pas produire; au contraire, augmenter les valeurs en augmentant aussi la quantité de choses ou leurs utilités, c'est augmenter le bien-être général, c'est produire à plus bas prix.

Les valeurs ont un pouvoir qui est à elles, c'est celui d'échanger. Plus une quantité de la richesse augmente en valeur, plus elle augmente aussi dans son pouvoir d'échanger, plus elle devient apte, *cæteris paribus* pour être un intermédiaire, une monnaie.

Nous ne pouvons non plus admettre la division que M. Macleod fait de la valeur en valeurs positives et valeurs négatives. « Les premières, dit-il, sont les objets que nous » nous procurons pour satisfaire nos goûts, et les secondes » sont les objets dont nous payons la suppression. Si, » par exemple, un terrain est encombré d'anciens bâti- » ments qu'il faut démolir avant de bâtir une maison » neuve, il faut payer la démolition de ces bâtiments; » voilà une valeur négative. » Nous avons déjà dit que la suppression des peines est un besoin aussi pressant et vrai que celui de satisfaire les goûts, et qu'on pouvait même dire que la satisfaction d'un besoin est toujours l'extinction d'une peine. Les valeurs négatives de M. Macleod, ou sont une suppression des peines, ou un travail encore incomplet, et qui aboutit à la satisfaction d'un goût.

Le *prix* est l'expression de la mesure des valeurs en monnaie. Cette définition est assez claire pour en conclure les différences entre le prix et la valeur; elles sont très-profondes. Confondre le prix avec la valeur comme le font la plupart des économistes, c'est confondre la chaleur avec le thermomètre. M. Garnier était parfaitement dans le vrai quand il disait que la valeur était une qualité gé-

nérale, et le prix, la mesure en monnaie de la valeur. L'usage confond ces mots, mais l'économiste ne peut en tirer des arguments pour fonder ses conceptions.

Quand la mesure des valeurs est exprimée en d'autres objets qu'en métaux, elle prend seulement le nom d'expression de mesure. C'est pour cela qu'on peut dire que la monnaie métallique, quand elle est échangée contre d'autres marchandises, n'a pas de prix.

Nous allons laisser parler M. Garnier.

« Ces deux mots, dit-il, expriment des idées qu'il est » important de ne pas confondre; toutefois l'usage leur » donne dans plusieurs occasions la même signification, » mais en attribuant le sens de prix spécial, circonscrit à » valeur, plutôt que le sens général de valeur à prix.

» Le prix a été souvent confondu avec la valeur, et cette » confusion a produit dans les théories et raisonnements de » quelques économistes des méprises et des obscurités dont » la science a encore quelque peine à se dégager. Sans » doute, les prix des choses en argent expriment les rap- » ports de la valeur *relative* de ces choses; mais il faut » prendre garde que les oscillations de la valeur de l'or et » de l'argent ajoutent leur influence aux causes qui font » varier la valeur des autres produits. Les conditions de la » valeur de l'or et de l'argent peuvent varier et faire va- » rier le taux nominal des prix, et cependant la valeur des » choses restera au fond la même, ou variera à son tour » par d'autres causes qui, tout en étant analogues, peuvent » cependant ne pas être les mêmes. » (*Éléments de l'économie politique.*)

Nous exposerons maintenant les diverses significations que prend la *valeur*.

On a reconnu, non-seulement que la valeur est une

quantité susceptible d'accroissement et de diminution et mesurable, mais aussi qu'on pouvait l'abstraire des objets auxquels elle est attachée. Cette abstraction se fait souvent dans la société. Quand on dit que l'échange n'est pas la transmission des valeurs, mais de la propriété des choses, que les papiers de crédit représentent des valeurs, il ne s'agit dans ces expressions que des valeurs abstraites.

Dans la théorie du crédit, la valeur suppose toujours une notion abstraite.

Dans le langage ordinaire, on dit que la valeur est le pouvoir d'acquisition par échange que possède une marchandise. Mais lorsqu'on réfléchit à cette expression, on reconnaît bien vite que ce pouvoir ne vient que de la valeur absolue, et que l'échange ne fait que le faire mesurer.

CHAPITRE TROISIÈME

Le Capital.

I

Toute richesse destinée à la reproduction s'appelle *capital*. Il n'y a pas dans les choses une qualité, un caractère particulier qui fait qu'elles soient des capitaux; c'est l'emploi qu'en fait le propriétaire qui leur donne cette qualification. Les choses de même nature peuvent être des capitaux pour un propriétaire, et de simples richesses pour un autre. Rien n'est *capital* d'une manière absolue. Les maisons, pour celui qui les bâtit pour vendre, sont des capitaux, et, pour celui qui les fait pour les habiter, sont une richesse. On dira que si une chose qui est du capital pour un homme peut ne pas l'être pour un autre, il s'ensuit qu'en définitive, pour la société prise en bloc, il n'y a pas de capitaux. La conclusion est vraie, si l'on veut dire qu'il n'y a pas pour la société des capitaux naturels, mais, comme il y a des richesses qui sont généralement destinées à la production, et se transmettent à ce titre, ce sont celles-ci qu'on prend pour capitaux. D'ailleurs, dans un moment donné, seront des capitaux toutes les richesses qui sont actuellement employées dans la reproduction. Les capitaux sont aussi instantanés.

II

La plupart des économistes veulent que le capital soit toujours le fruit d'un travail antérieur. C'est une condition qu'ils comprennent dans la définition même du capital. M. Macleod remarque que, si une grande partie du capital existant est le résultat du travail de l'homme, il est d'une parfaite évidence que le premier capital possédé par les hommes ne fut pas le résultat de ce travail. « Quand » l'homme, continue-t-il, fut placé sur la terre, nul doute » qu'il trouva des moyens d'existence, déjà préparés pour » lui. Tout le monde est d'accord sur ce point. Les plus » chauds partisans de l'interprétation littérale de la *Genèse* » et les plus sceptiques géologues professent unanime- » ment, que, de quelque manière et en quelque lieu que » l'homme parût sur la terre, il y trouva des fruits, du » grain, du bétail et du poisson déjà prêts pour son » usage. Personne ne peut prétendre que les premiers » bestiaux, les premiers fruits, les premiers grains, fussent » le résultat du travail de l'homme. Le genre humain, qui, » employant une partie de ces biens à son usage immédiat, » mit de côté et réserva une autre partie pour la repro- » duction, ou en vue de produire quelque chose pour son » usage ultérieur, fit de cette dernière partie un capital, » qui n'était pas le résultat de son travail. »

Nous pouvons ajouter que les deux partis ont raison. Nous avons déjà dit que beaucoup de choses qui n'auraient pas été des richesses pour l'homme isolé le sont pour la société; que beaucoup de choses qui sont inutiles pour l'homme isolé sont utiles pour la société; de même, beau-

coup de choses qui ne sont pas des capitaux pour l'homme isolé le sont pour la société.

Si le premier homme a trouvé assez de terre pour cultiver, qu'en résulte-t-il? Que la terre n'a été pour lui ni richesse, ni capital. Si le premier homme a trouvé assez de fruits, qu'en résulte-t-il? Que les fruits n'ont pas été pour lui une richesse. Mais, de ce qu'ils n'ont pas été des richesses pour l'homme isolé, suit-il qu'ils ne pourraient pas l'être pour la société? Dans la société, on ne s'occupe pas de l'origine des capitaux et des richesses; ce qu'on veut savoir, c'est s'il est possible, dans un moment donné, de les acquérir sans travail. Si, dans le moment actuel, il n'est pas possible d'avoir une terre sans l'acheter, on ne peut lui refuser le nom de capital, quoique à son premier possesseur elle n'ait rien coûté.

Nous ne cesserons de répéter que l'utile, la richesse et le capital sont plus ou moins étendus, selon qu'ils se rapportent à l'individu, à la nation ou à la société. Faute d'attention à cette considération, les économistes sont tombés dans d'étranges contradictions.

III

Tout capital est une richesse et toute richesse doit être douée de la propriété de pouvoir se mettre en rapport avec les besoins de celui qui la recherche. C'est-à-dire qu'elle doit être aliénable. On nous demandera si la belle voix d'une chanteuse, si l'habileté artistique d'un Rubens, sont des capitaux, et, dans le cas affirmatif, si elles sont aliénables. Nous répondrons affirmativement. De même que la chanteuse vend sa voix pour une époque, elle peut la

vendre pour toute la vie. Les talents peuvent quelquefois prendre la forme du capital. Nous y reviendrons sous peu. Ces conventions ne sont ni servitude ni esclavage, où l'homme est flétri par la force et anéanti au profit de son semblable.

On dit que le capital est toujours un sacrifice du présent à l'avenir. Personne ne peut contester cette proposition, parce que, le capital étant une richesse, il pouvait être consommé pour la satisfaction des besoins actuels. Si l'on met de côté pour satisfaire les besoins de la production, il y a sans doute une privation du présent au profit de l'avenir.

De ce que c'est le destin ou l'application qui donne aux choses le caractère de câpital, il ne faut pas conclure, comme le fait M. Macleod, que ce destin est lui-même du capital. L'application sans la richesse ne vaut rien. Toute qualité que vous possédez et qui vous met à même d'augmenter vos produits peut être du capital si elle est une richesse; au contraire, les qualités qui ne sont pas des richesses ne peuvent pas être du capital, quoiqu'elles puissent avoir quelque influence sur la production. M. Macleod n'ayant pas fait cette considération est tombé dans d'étranges contradictions, comme on peut le voir par le passage suivant :

« Ce mot capital, du reste, s'applique plutôt à la ma-
» nière d'employer une qualité qu'à un objet particulier.
» Il est impossible de dire à la première vue d'un objet
» que c'est ou que ce n'est pas un capital. ».

Qu'il nous soit permis de faire observer qu'on ne donne pas le nom de capital à la manière d'employer une qualité, mais à la richesse employée d'une certaine manière. C'est bien différent. Si un objet a beaucoup de qualités, c'est

leur somme qui lui donne la valeur, et le caractère de richesse. Elle est pour ainsi dire d'autant plus richesse qu'elle a plus de qualités.

Pour prouver qu'il y a des qualités qui peuvent avoir quelque influence sur la production sans être de la richesse, nous citerons l'exemple d'un homme qui a été toujours fidèle à sa parole, et qui, par sa probité, trouve des emprunts avec plus de facilité qu'un autre qui ne remplit pas aussi bien ses promesses. Or, la probité sera-t-elle du capital dans le premier de ces hommes? Nous répondrons que non, parce qu'elle n'est pas richesse; au contraire, c'est une chose que tout le monde peut obtenir sans travail.

IV

On divise les capitaux en fixes et roulants. Il est bien entendu que c'est d'après la manière dont un capital est employé et non d'après sa nature qu'il doit recevoir l'une ou l'autre de ces dénominations. Cette manière de voir nous paraît très-exacte. Les capitaux fixes sont ceux dont on prête seulement l'usage; et les capitaux roulants sont ceux qui sont vendus et dont le prix comprend aussi le profit. Il est bien difficile de dire si une chose est capital fixe ou roulant sans en connaître l'application. Il n'y a aucun objet qui ne puisse être capital fixe ou roulant. Il est donc absurde de classer les choses en capitaux fixes et roulants d'après leur nature, ou faire baser cette distinction sur la durée, comme voulait faire Ricardo. L'économie politique étant une science morale, ses distinctions, ses classifications se rapportent à la nature morale de l'homme.

Nous ne voulons pas contester qu'il y a des choses qui généralement sont employées comme capital fixe et d'autres qui le sont comme capital roulant. Ce que nous voulons remarquer, c'est que cette distinction n'a pas une base physique et invariable, et que, si elle a généralement quelques rapports à la nature, ceux-ci peuvent quelquefois manquer. Ainsi les chemins de fer sont fréquemment considérés comme du capital fixe. C'est une parfaite erreur. Si quelqu'un emploie son capital à construire des chemins de fer avec l'intention de les vendre, ils sont entre ses mains un capital circulant, car le prix en est payé en une seule opération. Si un autre les soustrait pour les exploiter pour son compte et par suite pour en retirer un revenu, ils deviennent un capital fixe.

V

Il y a une observation de M. Macleod, qui nous semble très-judicieuse. C'est que le capital ne doit pas nécessairement s'user et se détruire et être remplacé à l'aide du revenu. Il n'est pas d'essence dans les capitaux qu'ils s'usent. Le livre, la propriété littéraire et une masse énorme de propriétés traversent des siècles sans la moindre détérioration.

VI

Nous ferons encore une observation qui nous semble très-nécessaire. Les capitaux tendent à l'accroissement des valeurs; de sorte que M. Macleod a pu dire avec la plus

incontestable exactitude que le capital est une quantité continue, mais il ne faut pas oublier que l'accroissement dont il s'agit ne peut jamais coïncider avec la diminution de la quantité de richesses. Les capitaux augmentant, les valeurs ne doivent pas diminuer la quantité des choses utiles.

Cette distinction est très-importante pour ne pas confondre les capitaux avec tant de choses qui ne le sont pas, mais qui toutefois en ont l'apparence.

VII

Nous ne pouvons nous empêcher d'entrer dans le détail sur le capital, qui ne paraît guère près de toucher à sa fin. Quelque grande que soit la controverse dont le capital a été l'objet, tous les économistes conçoivent que le capital est une richesse acquise à la société par ses travaux antérieurs et ses épargnes, et organisée comme une force, un levier qui doit augmenter l'énergie et la fécondité de ses travaux futurs. Le seul point discuté, c'est l'étendue que doit avoir ce mot *capital*.

Le capital comprend-il toutes les richesses antérieurement produites de main d'homme, ou seulement celles qui sont spécialement et directement appliquées à la reproduction? Voilà la première question.

Le capital comprend-il, non-seulement toutes les richesses matérielles, directement ou indirectement appliquées à la reproduction, mais aussi ces divers ordres de moyens intellectuels et moraux que l'homme a accumulés autour de lui et en lui-même, moyens qui jouent un rôle si important dans son activité? Voilà la seconde question.

Nous tâcherons de répondre à ces questions avec toute l'attention qu'elles exigent, en nous appuyant sur les principes que nous avons posés.

Trois conditions sont nécessaires pour qu'une chose soit du capital : être accumulation du travail ou des privations; être appliquée directement à la reproduction; donner du profit.

Les utilités que Bastiat désignait sous le nom de *gratuites*, et les qualités morales qui, étant à la portée de tous, ne sauraient coûter du travail, ne peuvent pas être du capital. Il y aurait profanation à les rendre vénales. Elles sont de tous et pour tous.

La production est une opération dont le capital est un élément. Il doit s'y engager directement et en sortir avec accroissement. Le produit doit rendre les richesses qu'il aura consommées, et un surcroît; il doit dédommager le producteur des privations qu'il lui aura fait subir. En vue de ces principes que personne ne saurait contester, comment comprendre sous le nom de capital les maisons d'habitation, le mobilier, le jardin d'agrément, les chevaux, les voitures, les vêtements, tous ces objets que l'homme consomme! Comment considérer l'homme comme producteur dans ces opérations où il ne fait que consommer!

Mais, dit-on, il est absolument impossible d'admettre que la partie de ses moyens qu'un manufacturier emploie à l'entretien de son usine fasse partie de son capital productif, et que celle qu'il emploie à s'entretenir lui-même, lui qui est le chef de l'usine et le premier agent de la production manufacturière, n'en fasse pas partie. Il est impossible d'admettre que les bâtiments, les fourrages qu'un agronome emploie à la conservation de ses animaux de labour fassent partie de son capital productif et que sa

maison d'habitation, ses meubles, ses vêtements, ses comestibles et toute la portion de sa richesse qui est employée à le conserver, lui le chef et le premier agent de la production agricole, n'en fassent pas partie. Il y a très-probablement dans la société un certain nombre d'hommes incurablement nuls, ou absolument fainéants, ou employant exclusivement le peu d'activité qu'ils ont à se faire vivre, à se faire jouir, à se procurer des sensations agréables. Que l'on retranche du fonds productif de la société toute la partie de son capital qui est employée à entretenir de tels êtres, nous le voulons bien. Mais s'il existe de par le monde beaucoup de gens qui ne vivent que pour jouir, il en est heureusement un bien plus grand nombre qui vivent pour agir, qui placent leur bonheur à faire quelque fructueux emploi de leurs forces, et qui en font, en effet, un usage véritablement utile à l'humanité. Or, on ne saurait comprendre, encore un coup, comment on peut retrancher du capital productif de la société la partie de son fonds qu'elle emploie à entretenir convenablement ces hommes, eux qui sont assurément de tous ses produits le plus précieux, le plus noble, le plus fécond, celui sans lequel il n'en existerait aucun autre. Tout ce qu'un homme nul dépense pour la satisfaction de ses besoins est perdu ; il n'en résulte rien que l'entretien d'un homme inutile. Tout ce qu'un homme utile donne à ses plaisirs, sans profit aucun pour la conservation ou l'accroissement de ses facultés, est également perdu; il ne reste rien de cette dépense. Mais ce que le même homme consacre à l'entretien ou à l'extension de ses forces, pour peu que les forces conservées ou acquises vaillent plus que la dépense faite pour les acquérir ou les conserver, est employé reproductivement, et fait partie de ses

moyens de production; cela ne saurait faire l'objet d'un doute.

C'est en s'appuyant sur cet argument que Dunoyer comprend, sous la dénomination de capital, presque tous les objets de consommation que M. Rossi en exclut d'une manière non moins formelle. Dunoyer a oublié dans son argument que l'homme ne vit pas pour produire, mais qu'il produit pour vivre; que la consommation est son but et la production son moyen; que les richesses qui, après être consommées, lui donnent du plaisir, ne peuvent pas être des capitaux; que ce nom de capital est réservé seulement aux richesses dont l'homme se prive en les affectant à la reproduction, et qui sont retrouvées dans les produits.

D'ailleurs, comment faire la différence entre ce qu'un homme utile donne à ses plaisirs, et ce que le même individu consacre à la conservation ou à l'accroissement de sa vie et de ses facultés? Comment signaler, par exemple, dans la maison d'un homme utile, le point où elle cesse d'être un moyen de conservation et commence à être un plaisir?

Pour nous, le trait caractéristique du capital, c'est imposer une privation en vue d'un plaisir futur. Prétendre que les richesses consommées pour la conservation de la vie, telles que les comestibles et les vêtements, contribuent à la production autant que les capitaux proprement dits, c'est heurter la raison qui atteste le contraire.

Production, capital, produit, producteur, sont des termes corrélatifs. Chaque production a son producteur, son capital et son produit. C'est une opération spéciale où les conditions générales qui sont indispensables à l'activité humaine n'ont aucune place.

Dunoyer a aussi oublié dans son argument que tous ces plaisirs dont jouit l'homme sont le stimulant le plus fort de son activité. Au point de vue de l'économie politique, l'homme ne travaille pas pour être utile à l'humanité; il pense à son bonheur.

Passons à la seconde question. La controverse ici n'est pas moins remarquable.

Pour certains économistes, ne font partie du capital que les objets matériels appliqués à la reproduction; pour les autres, le nom de capital doit embrasser indistinctement l'ensemble des forces utiles de toute espèce, soit morales, soit intellectuelles, que l'homme est parvenu à développer en lui-même ou dans les choses dont il est entouré.

Entre ces opinions extrêmes, il y a des intermédiaires qui nous semblent plus raisonnables. Nous ferons observer d'abord que cette dénomination de capital est plus ou moins étendue, suivant qu'elle se rapporte à la société ou à l'individu. Quand on considère la société comme un grand producteur, et qu'on refond toutes les productions dans une seule, nul doute que le capital social ne doive comprendre toute la masse des capitaux particuliers. Nous traiterons ici seulement du capital dans son acception générale.

Nous n'avons fait aucune différence entre les produits *matériels* et *immatériels*. Pour nous, tout produit est immatériel. D'ailleurs, ces prétendus produits immatériels, qui s'évanouissent en naissant, ne s'attachent-ils pas eux-mêmes à la matière? Les leçons que débite le professeur, le conseil que donne le médecin, la tirade que déclame l'artiste ne s'attachent-elles pas à la matière dont la vibration produit des sons? Mais quoi! l'ordonnance du médecin sera-t-elle un produit matériel quand elle se fixe sur le

papier, et produit immatériel quand elle se fixe sur l'air dont la vibration produit des sons !

Dunoyer, qui a fait ressortir les inconséquences de J. B. Say au sujet des produits immatériels, a confondu les produits avec leurs effets, les leçons du professeur avec l'impression qu'elles laissent sur l'esprit de l'élève. En distinguant les produits de leurs effets, le savant économiste aurait été plus net dans son argumentation.

Le travail que l'homme consacre au développement d'un talent, et qu'il retrouve dans les produits échangeables du même talent, est du capital; cela ne saurait faire objet d'un doute. Mais les qualités qui n'ont pas besoin du travail pour être développées, et que tout homme est tenu de posséder, même sans être producteur, ne sont pas du capital, quoiqu'elles puissent exercer leur influence sur la production.

Le travail que la chanteuse a employé au perfectionnement de son talent artistique, et qu'elle retrouve dans les produits qu'elle vend, est pour elle un vrai capital. Les produits de ce capital sont susceptibles de se vendre; ce qui ne se vend pas, au moins dans les pays civilisés, c'est elle-même; mais quant à son capital, il peut prendre aussi l'échangeabilité de la richesse. Ce que nous avons dit de la chanteuse est aussi applicable au médecin. L'un et l'autre peuvent comparer les produits au capital consommé, et savoir si dans cette industrie ils ont eu du profit ou non.

Les qualités morales exercent leur influence sur la production, mais n'y prennent pas place comme élément ou agent. Leur utilité ne tient nullement à leur influence sur la production. Fussent-elles nuisibles, elles seraient estimées. Direz-vous que cet homme qui a mis tous ses efforts à être vertueux est un mauvais industriel du moment qu'il

n'en trouve pas la récompense dans les produits de l'industrie qu'il exerce? Assurément non. La vertu n'a pas de tarif. Elle est désintéressée, ce qui la rend plus sainte et éclatante.

Dunoyer a donné à l'emploi du mot capital une extension inusitée, et l'on vient de voir qu'il a eu tort. Il a échappé aux inconvénients de la définition d'Adam Smith, pour tomber dans d'autres non moins regrettables. Les idées de Dunoyer reposent, du reste, sur la confusion entre le moral et l'inutile.

Voilà ce que Dunoyer publiait, il y a bon nombre d'années, au sujet des capitaux.

« Il a été remarqué que, dans cette analyse, si étendue » des moyens de travail, nous avions omis de parler du » plus considérable de tous, c'est-à-dire du capital. Comme » si, en partant, ainsi que nous l'avions fait, des facultés » natives de l'homme, et en énumérant les divers ordres » de forces qu'il avait développées en lui-même, ou qu'il » s'était appropriées hors de lui, nous avions pu parler, » et nous avions en effet parlé d'autre chose! Comme si, » sous les noms qui leur sont propres, les divers ordres » de moyens intellectuels, moraux ou matériels que nous » avions signalés, pouvaient être et étaient autre chose » que des portions diverses du capital social! Comme si, » enfin, après avoir parlé successivement de tous, il pou- » vait rester à traiter, sous le nom de capital, d'un ordre » particulier de forces ou de ressources, surtout quand » nous avions dit en termes si explicites que ce nom de » *capital* ne s'appliquait particulièrement à aucun, et qu'il » embrassait indistinctement tous les moyens de produc- » tion que l'homme avait accumulés autour de lui et en » lui-même!

» Non; notre tort, si c'en est un, c'est d'avoir écarté » tout d'abord cette trinité de la terre, du travail et du » capital, que l'école fait assister simultanément à l'origine » de toutes nos acquisitions de richesses et de forces; qui » nous paraissait être, dans l'exposition de la science une » cause de trouble et de confusion; qui, en conduisant à » des développements oiseux, avait à nos yeux le tort d'être » à la fois inexacte et insuffisante, et, en prenant l'homme » et le monde dans leur état primordial, d'avoir tout fait » découler de l'activité du genre humain agissant à la » fois sur les choses et sur lui-même. Mais, en prenant » ainsi notre point de départ dans l'activité de l'homme, » nous avons la conscience de n'avoir omis aucune des » grandes catégories de forces productives qu'il a déve- » loppées dans le monde extérieur et en lui, aucune por- » tion du capital social, et nous croyons avoir fait des in- » struments généraux du travail, comme des travaux mêmes » que l'économie sociale embrasse, une analyse plus com- » plète et plus vraie que celle que nous avions trouvée » dans les meilleures livres de la science. » (*Dictionnaire d'économie politique*, de Coquelin.)

On ne peut séparer, nous ne saurions trop le redire, l'idée du capital des privations qu'il impose et de la manière dont il se forme, agit dans la production, et se consomme.

CHAPITRE QUATRIÈME

La Monnaie.

I

Nous commencerons nos doutes sur la monnaie et sur le crédit, par le travail si remarquable à tous les égards, de M. Macleod. De tous les économistes, M. Macleod est celui qui affirme avec la plus grande assurance que lui seul a l'idée exacte de la monnaie, et qu'avec sa nouvelle conception peuvent être expliqués tous les phénomènes de la science monétaire, ce qui, d'après son opinion, aurait été sans doute impossible avant lui.

M. Macleod a tant de confiance dans sa conception, qu'il dit que Adam Smith l'avait touchée une fois, mais qu'il lui était arrivé comme à un rustre qui, ayant trouvé un diamant, en ignore la valeur et le laisse échapper de ses mains. Nous transcrirons ici les principaux passages du livre de M. Macleod, qui se rapportent à la monnaie, et nous nous servirons pour cela de la traduction de M. Henri Richelot.

« La suite de ces observations sur le même état de » société a conduit l'auteur à une découverte nouvelle qui » modifie profondément la science et sur laquelle nous » appelons toute l'attention de nos lecteurs. Il s'agit de » ses vues concernant la dette qui se contracte, dans le cas » où, un homme ayant besoin des services de son voisin,

» et celui-ci ne réclamant pas tout de suite l'équivalent, il » reste un compte à régler ultérieurement.

» En pareil cas, celui à qui est dû l'équivalent recevra » peut-être, pour sa sûreté, quelque signe qui prouve » l'existence de la dette, un écrit par exemple, si l'écri- » ture est connue alors. Si l'on suppose que lui-même a » besoin des services d'un tiers, et que ce tiers, n'ayant » rien à lui demander, ait besoin des services du débiteur » ci-dessus mentionné ; il sera naturel qu'il lui transfère » la dette de ce dernier. Cette opération se répétant, et » l'obligation écrite, ou la preuve de la dette, permettant à » son possesseur de réclamer du débiteur quelque service, » passera de main en main ; ce qui constituera ce que » nous appelons *monnaie*. La monnaie est, par conséquent, » la preuve d'une dette due à son détenteur, attestant qu'il » a rendu des services pour lesquels il n'a pas reçu d'é- » quivalent, et qu'il pourra demander cet équivalent à » une certaine date. Lorsqu'il fait cette demande, il doit » céder la preuve ou la détruire. Ainsi, la monnaie sert à » faciliter le transport des dettes d'un individu à un autre, » quel que soit le moyen adopté à cet effet, de l'or, de » l'argent ou du papier. »

» Ainsi, *monnaie* et *dette transférable* sont deux termes » équivalents ; tout ce qui représente une dette transférable » est monnaie, et de quelque matière que soit la monnaie, » elle représente des dettes transférables et rien autre » chose. De là dérive un précepte fondamental qui ne doit » pas être perdu de vue dans les questions relatives à la » monnaie ; ce principe est que là où il n'y a pas de dette,

(1) M. H. Richelot traduit par *monnaie* le mot anglais *currency*, qui comprend non-seulement la monnaie métallique, mais aussi le papier.

» il ne peut pas y avoir de monnaie. De là aussi il résulte » que l'usage de la monnaie est, non de faciliter les » échanges proprement dits, mais de les abolir.

» Cette conception de la monnaie n'est pas conforme à » celle qui est accréditée depuis Platon et Aristote. Tous » les économistes en ont fait l'instrument, le moyen des » échanges indirects. A cette conception appuyée par tant » d'autorités, M. Macleod n'hésite pas à substituer la » sienne, et voici comment il justifie cette innovation.

» Quelques esprits admettant la justesse de l'une et de » l'autre conception, peuvent être indifférents à cet égard. » Nous pensons toutefois qu'un examen attentif fera com- » prendre que celle que nous avons adoptée est la plus » rigoureusement exacte. La raison qui nous a fait rejeter » une conception si ancienne a prévalu dans d'autres » sciences. C'est que, si les phénomènes les plus simples » de la science monétaire peuvent être également bien » expliqués par chacune des conceptions, les phénomènes » les plus compliqués sont totalement inexplicables par » celle de la monnaie intermédiaire des échanges. S'il n'y » avait eu que de la monnaie métallique, l'ancienne con- » ception aurait suffi, et c'était le cas à l'époque de son » origine. Mais, dans le temps moderne, un instrument » beaucoup plus compliqué a été imaginé, savoir le *crédit* » ou la *monnaie de papier*. Notre raison de rejeter l'idée » généralement reçue, c'est que cette idée est tout à fait » impuissante à résoudre les problèmes les plus difficiles » et les plus importants de la monnaie de papier. Au con- » traire, toute la théorie du crédit et de la monnaie de » papier peut être établie, et tous les phénomènes expli- » qués par la conception fondamentale que nous adop- » tons. Une preuve excellente de la justesse de cette

» observation, c'est qu'aucun des écrivains qui ont adopté » l'ancienne conception n'a jamais essayé de résoudre les » problèmes les plus compliqués de la théorie de la mon- » naie de papier et ne semble pas même s'être aperçu de » l'existence de ces problèmes. Les plus terribles calamités » ont été causées par la création d'une monnaie de papier » en contradiction avec notre conception fondamentale. » On verra qu'elle donne de tout une explication satisfai- » sante. La force de ce raisonnement sera sensible pour » quiconque envisagera dans d'autres sciences des cas » analogues. Ainsi, la définition de l'angle adoptée par » Euclide est suffisante pour la géométrie ; elle ne l'est » plus pour la trigonométrie qui est fondée sur une con- » ception toute différente. De même la conception de la » position centrale de la terre qui pouvait expliquer les » plus simples phénomènes de l'astronomie, mais non les » plus compliqués, elle a été abandonnée pour celle de la » position centrale du soleil. La théorie de l'émission de » la lumière a été, pour la même raison, remplacée par » celle des ondulations. La même méthode nous oblige à » rejeter la conception de la monnaie intermédiaire des » échanges pour adopter celle de la monnaie représentant » une dette.

» L'insuffisance de la monnaie primitive qui vient d'être » supposée, d'une part comme reposant sur la confiance » facile à ébranler, que les débiteurs pourraient accom- » plir leurs promesses, de l'autre, comme ne se prêtant » pas aux divisions que les transactions comportent ; la » nécessité sentie d'avoir une monnaie qui, non-seulement » prouve la dette, mais qui en mesure le montant, puis » d'avoir une matière divisible en plusieurs parties, repré- » sentant chacune une partie de la dette ; les métaux et

» en particulier les métaux précieux, l'argent et l'or, pré-
» sentant les conditions de la monnaie, comme étant d'une
» division facile, durables et doués d'une valeur reconnue
» qui inspire toute confiance, et peut commander les
» services non-seulement d'un débiteur originaire, mais
» ceux de toute la communauté industrielle; les inconvé-
» nients de la monnaie métallique qui s'use et se dété-
» riore, et le caractère de la monnaie de papier des temps
» modernes, qui, à la promesse du débiteur de rendre un
» certain service, substitue celle de fournir à vue ou à
» une époque déterminée une certaine quantité de mon-
» naie métallique; la monnaie pouvant exister sans métal,
» comme le montre la circulation de différents objets dans
» certains pays à titre de monnaie; tous ces phénomènes
» et d'autres sont ingénieusement et nettement retracés.

» Mentionnons cette énumération des divers éléments
» de la circulation monétaire : 1° les espèces monnayées :
» or, argent et cuivre; 2° la monnaie de papier compre-
» nant les promesses de payement et les billets à ordres
» avec leurs variétés; 3° les simples dettes de toute sorte,
» telles que balances des banquiers, dettes inscrites sur les
» livres des commerçants, dettes entre particuliers.

» Mentionnons encore une remarque importante. Le
» caractère essentiel de la monnaie est de constituer une
» obligation générale sur la personne du débiteur et nulle-
» ment un titre à un objet spécial. Cette distinction est
» essentielle; elle montre que la faculté de passer de main
» en main n'est pas la conception fondamentale de la
» monnaie. Il y a, en effet, certains effets de commerce
» qui ressemblent, sous le rapport de la circulation aux
» billets à ordre et qui ont été souvent considérés comme
» étant de même nature; ce sont les warrants de docks et

» les connaissements. Ces pièces constituent purement » des titres à certaines marchandises déposées dans un » dock ou dans un navire; elles n'impliquent aucune obli- » gation personnelle. Elles sont donc d'une tout autre » nature que le billet à ordre, qui n'est autre chose qu'une » obligation pour une personne. La portée pratique de » cette distinction apparaîtra plus tard dans la théorie du » crédit. »

II

Avant d'aborder les diverses propositions de M. Macleod, pour en relever les inexactitudes, nous ne nous dissimulons pas combien il nous sera difficile de porter la conviction dans des esprits séduits et irrésistiblement entraînés par un talent dont nous sommes nous-même l'un des plus sincères admirateurs. Si l'ancienne conception, comme l'affirme M. Macleod, est impuissante pour résoudre les phénomènes les plus compliqués et les plus importants de la science monétaire, le principe nouveau que M. Macleod se propose d'introduire dans la science est extrêmement dangereux, et, peut-être, au lieu d'éviter la création du papier-monnaie et les calamités qui en résultent, les provoquera. M. Macleod, qui avait d'abord reconnu dans la monnaie le caractère de marchandise, est parvenu à le méconnaître dans le passage suivant, où il assimile la monnaie aux autres signes du crédit. « Une des » conceptions fondamentales de l'économie politique, est » que l'argent, les billets de banque, les billets à ordre, » malgré leur différence apparente, sont essentiellement » analogues. L'argent n'est que la forme la plus élevée du » crédit, étant par sa nature un billet à ordre universel. »

Dans sa conception fondamentale, M. Macleod oublie tout à fait qu'il n'est pas possible qu'il y ait une dette où il y a un équivalent. Si vous vendez votre montre et si vous en recevez le prix, 100 francs, vous changez une richesse contre une autre. Les comptes sont fermés. Il ne tient qu'à vous de jouir de l'or ou de l'échanger encore contre une autre marchandise. Toutes les richesses ont le pouvoir d'acheter ; c'est une conséquence de leur valeur, c'est un droit du travail qu'elles représentent ; mais ce pouvoir, seulement par une métaphore, peut être comparé à une obligation sur la société. Il n'est pas possible de confondre le représentant d'une dette, d'une promesse, avec un payement, avec une richesse, avec une chose dont on peut jouir et dont on ne jouit pas parce qu'on ne veut pas.

En adoptant la conception de M. Macleod, on pourrait prouver que l'argent (money) est plus que monnaie. Le caractère essentiel de la monnaie, selon Macleod, est de représenter une dette et de constituer une obligation générale sur la société, caractère qui manque dans l'argent, qui, étant une marchandise, ne saurait être dette d'une autre marchandise ni représenter non plus d'autre obligation, pour la société, que d'échanger une marchandise contre une autre. Si cela pouvait être appelé obligation, il faudrait convenir que l'argent porte en lui-même l'obligation et sa résolution, la dette et son payement. Voilà les contradictions qui résultent de la théorie de Macleod. Pour montrer que nous n'exagérons pas, poursuivons encore.

D'ailleurs, si une guinée, par le fait d'être échangeable, est une lettre de change, comme l'appelle M. Macleod, il faut admettre que toutes les richesses sont aussi des lettres de change, parce qu'elles ont le pouvoir d'être troquées

contre d'autres. Ce seraient des lettres de change tirées, non sur la société, mais sur la matière même des richesses; ce qui est absurde.

Le vice de cette doctrine est facile à dégager, c'est la confusion de deux choses qui sont diverses, quoi qu'elles aient quelques rapports : le *numéraire* (*currency*) et la *monnaie* (*money*). L'échange est la transmission, non pas des produits (ceci est l'affaire de l'*industrie voiturière* et rentre dans les attributs de la production), mais des valeurs et de la propriété des produits. Nous empruntons cette définition et quelques-unes des idées suivantes au savant économiste M. Fontenay. Elles nous semblent très-claires et très-précises.

L'agent de l'échange, le numéraire (qu'il ne faut pas confondre avec la monnaie) est à proprement parler le bon universel d'échange, le signe authentique de la valeur, le titre conventionnel dont la possession constate la livraison d'un produit ou d'un service et laisse au vendeur le droit à la valeur de sa chose quand il a cédé à l'acheteur le droit à l'usage. Le numéraire est une valeur abstraite gagée et moralement garantie par l'acceptation générale, ou, pour nous servir du mot de M. Macleod, est une dette transférable jusqu'au point où va la confiance.

La monnaie n'est pas un numéraire dans la pure acception du mot, ou, si l'on veut, c'est un numéraire doublé d'une marchandise. Elle est une marchandise, elle porte avec elle son gage matériel, elle n'a pas besoin de confiance, elle n'est pas une dette ni une promesse. La monnaie est une valeur réelle et concrète qu'on prend pour étalon. La monnaie n'est pas un simple titre, un simple bon, un moyen d'échange, elle est elle-même matière à échange, chose *fongible*, produit du travail, richesse. Si

la vente, selon Macleod, est un troc incomplet où l'on cède une valeur réalisée contre un titre réalisable de valeur, il faut convenir que celle qui est faite avec des métaux précieux ou avec de la monnaie ne constitue pas une vente, dans le sens régulier du mot, parce qu'il y a un troc définitif d'une valeur réalisée contre une autre valeur réalisée. Ce n'est pas sans raison que les économistes avaient dit que la monnaie est un intermédiaire des échanges, comprenant par échange un troc médiat.

La monnaie n'est pas numéraire, ou au moins n'est un numéraire qu'autant qu'on la considère comme non convertible en une matière fongible ; qu'elle est censée rester sous la forme de jetons légalement titres et de simples valeurs jugées.

De ce que la monnaie peut être considérée comme une valeur abstraite, il ne suit pas qu'en fait elle ne soit pas une marchandise, et que celui qui donne du prix ne livre pas le signe d'une dette, mais une marchandise. Un louis d'or est toujours de l'or.

III

La monnaie est-elle du capital ? Voilà une question importante. Avant d'y répondre, il faut faire, sur la monnaie, quelques considérations qui nous semblent très-importantes.

La raison d'être de la valeur de la monnaie est sa qualité de marchandise, c'est-à-dire elle est monnaie parce qu'elle est marchandise ; elle n'est pas marchandise parce qu'elle est monnaie. C'est un principe fondamental de la science monétaire. Les métaux précieux, en tant que mon-

naie, au lieu d'avoir simplement une aptitude à être échangeables comme les autres marchandises, le deviennent pour tous et en tout temps ; cette *échangeabilité*, que nous appellerons *effective*, n'est pas une richesse nouvellement créée ; ce que cette échangeabilité fait, c'est que les métaux précieux soient plus recherchés, qu'ils soient, pour ainsi dire, plus marchandises, et que par cela même ils augmentent de valeur.

Mais, dit-on, l'homme qui vend une marchandise ne cherche pas de monnaie pour en faire des ornements, mais pour s'en servir comme d'un moyen efficace pour obtenir à l'instant des marchandises dont il a besoin. C'est le seul service que lui rend la monnaie, et que les autres richesses n'ont pas la même aptitude à rendre. C'est assez, dit-on, pour affirmer que la monnaie rend des services différents de ceux que rendent les métaux comme de simples marchandises, et qu'elle est une richesse à part et indépendante. Nous répondrons : le service dont il s'agit peut faire hausser la valeur des métaux, mais jamais créer une valeur qui soit indépendante de leur qualité de marchandise. En effet, l'usage qu'on fait des métaux comme monnaie en augmente la valeur ; mais ce n'est pas à dire que la monnaie soit elle-même une richesse à part et indépendante de sa qualité de marchandise.

Nous avons dit ailleurs et nous répétons ici à propos, que tout ce qui augmente les valeurs n'est pas du capital. Les demandes plus grandes, les besoins plus forts peuvent augmenter les valeurs sans être des capitaux, de même que l'homme qui aurait enfoui une partie de la monnaie viendrait à augmenter la valeur de celle qui reste. La société, en choisissant les métaux précieux, en vertu de leurs qualités, pour faire de la monnaie ; n'a pas créé

une richesse; elle a augmenté la demande des métaux.

Toute richesse, tant qu'on n'en a pas joui, ne fait que représenter des valeurs et peut servir d'intermédiaire dans les échanges. Toute richesse a la propriété d'être monnaie plus ou moins à raison de sa nature particulière. De même la marchandise des métaux précieux, tant qu'on n'en a pas joui, fait la fonction de monnaie, et sa valeur augmente, soit qu'on la demande pour jouir, soit pour ne pas en jouir.

Toutes les richesses sont plus ou moins aptes à être monnaie ; celles qui sont à l'abri de toutes les influences, dont on peut jouir aujourd'hui ou demain sans dommage, et qui joignent à ces qualités celle d'être faciles à déplacer, sont sans doute beaucoup plus aptes à être monnaie. C'est donc la nature même qui fait le choix des marchandises qui doivent faire fonction de monnaie.

On dira encore que si tout à coup l'or cessait d'être monnaie, son prix baisserait considérablement, d'où l'on peut conclure que le prix nominal de la monnaie n'est pas égal au prix *intrinsèque*, ou, en d'autres termes, que les valeurs gagées, quand elles sont converties en valeurs réelles, éprouvent une dépréciation. La seule chose que pourrait prouver cet argument, c'est que les valeurs intrinsèques, quelles qu'elles soient, ne sont pas à l'abri de la dépréciation. Les métaux précieux n'ont aucun privilége ; leur valeur peut baisser comme baisse celles de de toutes les marchandises.

Si une richesse est apte à rendre deux services divers, la demande doit en être subordonnée à deux ordres de besoins. Nous ne comprenons pas comment on hésite à appliquer aux métaux précieux ce principe qui est général et incontestable. Cette hésitation est d'autant plus regret-

table que l'un des services que rendent les métaux précieux est aux dépens de l'autre. Si, pour la société, l'échangeabilité effective de la monnaie n'implique pas la stérilité effective de tout le métal monnayé, on pourrait, avec raison, argumenter que les services que rend la monnaie comme instrument d'échange, ou devraient être gratuits comme le sont ceux de l'échangeabilité des autres richesses, ou que l'échangeabilité devrait avoir de la valeur, ce qui serait aussi absurde que d'admettre la valeur de la valeur. Mais, du moment qu'il est évident que la société, en employant les métaux comme monnaie, se résigne à perdre actuellement leurs utilités comme métaux, l'argument ne serait plus admissible. Cet accroissement de valeur que prennent les métaux par leurs fonctions d'intermédiaires de l'échange est payé par la société comme un impôt.

IV

Après ces considérations préliminaires, nous allons répondre en peu de mots à la question posée ci-dessus. La monnaie envisagée exclusivement comme numéraire et supposée non convertible n'est pas richesse ni capital. Ce sont des valeurs abstraites des représentants de la richesse. Quand on dit, par exemple, que la monnaie n'est pas une richesse, qu'en multiplier la quantité c'est multiplier un vain signe, la déprécier, c'est exagérer les prix nominaux des objets valables sans accroître la somme des valeurs et des véritables richesses ; toutes ces assertions, parfaitement vraies quand elles s'appliquent à la monnaie considérée comme numéraire, sont tout à fait fausses quand il

s'agit de la monnaie convertible en métal. Cela a porté quelques économistes, comme Ambroise Clément, à dire que la monnaie se distingue de la masse des capitaux par des caractères si complétement étrangers à ceux-ci, qu'une même classification ne saurait convenablement admettre l'entière assimilation des choses essentiellement différentes. La vérité est que la monnaie comme numéraire se distingue tant des autres capitaux qu'elle ne peut pas même être considérée comme richesse.

La monnaie est aussi envisagée comme numéraire par M. Michel Chevalier dans son très-remarquable ouvrage sur la monnaie, quand il dit: « Confondre la monnaie » avec la richesse de la société, c'est prendre la charrette » pour la marchandise, ou bien encore, comme dit M. S. » Mill. dans le beau Traité qu'il vient de faire paraître, » c'est confondre le chemin, qui est le meilleur moyen de » gagner notre demeure ou nos champs, avec cette de- » meure ou ces champs eux-mêmes. Dans un écrit où il a » traité d'une manière ingénieuse et piquante qui lui est » propre, la question qui nous occupe ici, M. Bastiat fait » ressortir ce caractère essentiel d'instrument particulier » ou de machine spéciale, qui distingue la monnaie et lui » donne la puissance de nous procurer, d'une façon com- » mode et avantageuse, moyennant notre travail ou notre » propriété, la satisfaction de nos besoins, c'est-à-dire la » richesse, sans que celle-ci se confonde avec l'instrument » ou la machine, et cesse un instant d'être complétement » extérieure. »

V

La monnaie considérée comme convertible peut être simple richesse ou capital selon l'emploi qu'en aura fait le propriétaire. Si Pierre achète avec un franc un cigare, il troque marchandise contre marchandise, de même que s'il avait acheté un cigare par un kilogramme de fer. Il faut considérer dans ce franc la valeur gagée par une certaine quantité d'argent. Si Pierre prête 100 francs à Paul, sous la promesse de les rendre après un an avec l'augmentation de 5 francs, ces 100 francs sont un capital comme le seraient 4 hectolitres de blé que Pierre aurait prêtés à Paul aux mêmes conditions.

VI

Par rapport à la société en masse, le métal monnayé doit-il être considéré comme de capital. Pour parler rigoureusement, la société en masse ne peut être considérée ni comme un producteur exclusivement, ni comme un consommateur. Elle produit d'un côté et consomme d'un autre ; et la monnaie lui sert aussi bien à faciliter la production qu'à faciliter la consommation. Cependant on ne saurait nier que la société ne produise plus qu'elle ne consomme et que la rapidité de la consommation n'aide aussi à la production. Après avoir signalé ces réserves, nous pouvons répondre que la monnaie est du capital, par rapport à la société. C'est un réseau de chemins d'or ou d'argent dont la société est le propriétaire et qui sert à la circulation des richesses. Ce capital donne un revenu qui se

trouve dans l'accroissement des produits. Il facilite la circulation, et son droit d'être considéré comme du capital se fonde sur l'intérêt qu'il rapporte et sur sa nature de richesse. L'or est une marchandise rare ; son acquisition coûte beaucoup de travail ; et les services qu'il rend comme monnaie sont aux dépens de ses services comme marchandise et en ont la valeur ; puisque, pendant tout le temps que les métaux monnayés font les fonctions d'instrument de l'échange, la société perd les autres services qu'ils étaient destinés à rendre : d'où il résulte, que si les métaux précieux n'étaient pas des marchandises avec leurs utilités spéciales, l'aide qu'ils portent à la production serait un don gratuit, et la monnaie n'aurait aucun droit à être considérée comme du capital. N'y aurait-il pas un moyen de remplacer cet intermédiaire si cher, si difficile à trouver, si beau, si sonore par un autre qui ne soit ni cher ni difficile à trouver, ni beau, ni richesse, ni capital ? N'y aurait-il pas un moyen de séparer des valeurs les gages et de les faire circuler indépendamment les unes et les autres? C'est le désidératum de la société, c'est ce qu'a atteint le crédit jusqu'à un certain point ; mais, disons-le, il ne l'a atteint qu'à titre de n'être ni de la richesse ni du capital ; il n'y a réussi que parce que la beauté, la solidité et les autres qualités des métaux restent stériles tant qu'ils circulent comme monnaie. Pierre doit 100 francs à Jean, et au lieu de les rendre il lui remet un engagement de les payer au porteur et à vue. L'engagement circule dans la ville comme représentant des valeurs qui sont dans la main de Pierre; personne ne vient les échanger contre des espèces, parce que l'engagement rend les mêmes services que la monnaie métallique, pendant tout le temps que la conversion du papier en espèces n'a pas lieu. Pierre se

sert de ces 100 francs pour en faire des ornements. Voilà les valeurs séparées de leurs gages ; voilà ce que quelques économistes appellent une *monnaie fiduciaire*. Ce qu'on fait avec de l'argent, on peut le faire avec d'autres marchandises. Pierre, manufacturier, vend des marchandises à Jean et reçoit de lui une obligation de payer 100 francs au bout de trois mois. Pendant ce temps, Jean façonne les marchandises et en réalise les prix en même temps que son obligation circule dans la ville. Cette obligation diffère de la monnaie fiduciaire en ce qu'elle n'est convertible qu'après trois mois, tandis que la monnaie fiduciaire l'est sur demande.

N'anticipons pas sur une démonstration qui sera le sujet des prochains chapitres, à savoir que les titres de crédit ne sont que l'ombre de la richesse, et que la monnaie est elle-même de la richesse, ou, si l'on veut, une *ombre riche*.

VII

De ce principe, que la monnaie considérée comme numéraire n'est pas richesse, et que sa quantité importe peu, car si elle est rare elle haussera, si elle est abondante elle baissera, il ne faut pas conclure que la rareté ou l'abondance de la monnaie sont sans inconvénients pour le commerce. Si l'on considère l'avenir, beaucoup de ces propositions seraient vraies ; mais il n'en est pas de même par rapport au passé. La monnaie est une marchandise tarifiée, comme le disait M. Émile de Laveleye, recevable en tout payement et ayant seule l'éminent privilége d'éteindre toute dette aux taux fixés par la loi. Dans le monde des affaires, presque tous les commerçants, tous les produc-

leurs usent du crédit, ont des échanges à terme qu'ils espèrent remplir en vendant leurs marchandises. Si la monnaie se raréfie de moitié, ils seront obligés de donner deux fois plus de produits pour se procurer la somme qu'ils se sont engagés à payer. De là ces calamités qui ébranlent le commerce et s'appellent crises.

D'ailleurs, tout le monde a besoin d'échanger, c'est-à-dire de vendre et d'acheter ; si, la seule marchandise qui jouit d'une échangeabilité effective et qui la prête aux autres vient à manquer ou à se raréfier, tout le monde est gêné, et cette gêne durera jusqu'à ce que la monnaie acquière une valeur plus haute ou que l'abondance soit rétablie.

VIII

M. Macleod a parfaitement raison dans l'analyse qu'il fait du passage suivant de Montesquieu, qui n'avait pas une idée exacte de la monnaie : « La monnaie, dit-il, est » un signe qui représente la valeur de toutes les marchan- » dises... De même que l'argent est un signe d'une chose et » la représente, chaque chose est un signe de l'argent et » le représente ; et l'État est dans la prospérité, selon que, » d'un côté, l'argent représente bien toutes les choses, et » que, d'un autre, toutes les choses représentent bien l'ar- » gent et qu'ils sont les uns les autres, c'est-à-dire que » sans leur valeur relative, on peut avoir l'un dès qu'on a » l'autre. »

IX

Au milieu des remarques ingénieuses de M. Macleod touchant la monnaie et les métaux précieux, il en est une autre qui mérite toute l'attention de M. Michel Chevalier, parce qu'elle a une application directe à la perspective qu'offre l'exploitation de l'or en Californie et en Australie, la voici : « Quand des mines nouvelles et abondantes ont » été découvertes, leur effet principal consiste, ou peut con- » sister, pendant un certain laps de temps, sous l'influence » de causes diverses, non pas à faire baisser la valeur du » métal, mais à ajouter au capital monétaire des sociétés » civilisées. Il y a ainsi une première période pendant » laquelle l'affluence de l'or (ou de l'argent, quand il s'agit » des mines de ce métal) a pour résultat d'influencer prin- » cipalement les relations du capitaliste avec l'homme in- » dustrieux ou du créancier avec le débiteur, ou, en » d'autres termes, le taux de l'intérêt, ou bien la grandeur » des avances. Tant que l'action du nouvel approvision- » nement d'or (ou d'argent) se manifeste ainsi, le métal » précieux ne se déprécie pas sensiblement ; il garde la » même valeur par rapport aux denrées, toutes choses » égales d'ailleurs. C'est ce que constatèrent au moins deux » expériences qui ont eu lieu sur une grande échelle, à » savoir ce qui se passa pendant un premier laps de temps » après la découverte de l'Amérique, et ce qui s'est pro- » duit depuis la mise en exploitation des mines de la Cali- » fornie et de l'Australie jusqu'au moment actuel à peu » près. Dans l'un et l'autre cas, les affaires ont acquis une » nouvelle activité à laquelle d'autres causes ont pu con-

» tribuer, même pour la majeure partie ; mais la valeur » des métaux précieux que rendaient les mines nouvelles » n'a pas éprouvé une forte baisse. Au contraire, quand le » moment est venu où la valeur du métal précieux est » atteinte par rapport aux denrées, les arrivages d'or ou » d'argent cessent d'avoir un effet sur le taux de l'intérêt » ou sur la grandeur des transactions. Il y aurait ainsi » deux phases bien distinctes dans l'action qu'exerce l'ex- » ploitation des mines nouvelles, abondantes et riches, de » deux métaux servant à faire la monnaie ou de l'un des » deux seulement, et en ce qui concerne la Californie et » l'Australie, nous n'en serions encore qu'à la première. »

Le fait est vrai, mais l'explication qu'en donne M. Macleod pourrait avoir été plus claire. La principale et seule cause de ce fait, c'est que, quand il y a un nouvel arrivage de métaux, le prix n'en décroît pas sur-le-champ, comme dit J. B. Say ; il y a une hausse dans certains articles, qui, étant plus demandés, sont aussi plus produits, et l'effet de l'abondance d'argent est un surcroît de la production ; si, au lieu d'être dépensé, l'argent nouvellement arrivé est déposé dans les banques, la conséquence de ce dépôt sera une diminution dans le taux de l'intérêt qui fera naître d'immenses entreprises. Nous trouvons cette explication plus claire, parce que, avec elle, on explique non-seulement comment à présent qu'il y a des banques et d'autres dépôts, le prix de l'or n'a pas baissé proportionnellement aux arrivages ; mais aussi comment le même effet avait eu lieu après la découverte de l'Amérique, quand les propriétaires gardaient l'or entre leurs mains pour l'échanger contre des marchandises. D'ailleurs, s'il est vrai, que deux pièces d'or n'en valent qu'une quand tous les prix s'élèvent au double, il n'en est pas moins vrai que,

pendant que ce mouvement de nivellement s'opère, tout petit ouvrier se considère plus riche, que les industries prennent plus d'activité et viennent aussi atténuer la baisse qui aurait dû résulter de l'arrivage des nouvelles portions d'argent.

X

Une autre observation encore plus importante, qui nous paraît avoir besoin d'être développée, c'est celle qu'a faite M. Senior, et qui a été reproduite par M. Michel Chevalier à propos même de ce sujet. Là voici : « Il » est encore une influence à laquelle il faut avoir égard. » Les métaux précieux ont deux emplois distincts. L'un, » qui a précédé l'autre, qui même était et reste indispen- » sable à ce que cet autre subsiste, est de servir à faire » des ustensiles, des bijoux, divers ornements de la per- » sonne et de la demeure ; l'autre est la monnaie. De là » deux masses de métaux précieux à chacune desquelles » on peut prendre pour grossir l'autre, et cet emprunt se » fait souvent. Elles n'en sont pas moins séparées par un » caractère tout spécial, qui appartient exclusivement à la » monnaie. La quantité de métal monnayé qui circule dans » un pays supposé d'ailleurs stationnaire sous le rapport » de la richesse, peut augmenter ou diminuer, dans » quelque proportion que ce soit, du simple au double ou » au quadruple, sans que la valeur de la masse totale de » la monnaie varie. Le mécanisme des échanges restant le » même, et l'abondance ou la rareté de toute chose autre » que la monnaie demeurant au même point, si la quan- » tité d'or ou d'argent, qui compose la monnaie augmente

» dans le rapport de 1 à 4 (et c'est ce qui finirait par avoir » lieu si les frais de production de deux métaux dimi- » nuaient dans ce rapport, et que les mines fussent abon- » dantes) pour les mêmes transactions et la même quan- » tité d'échanges, il faudra quatre fois plus de monnaie, » 400 grammes au lieu de 100 ; mais cette somme qua- » druple ne possèdera que tout juste la valeur qui était » reconnue à la masse primitive. Chaque pièce en particu- » lier valant quatre fois moins, la valeur du total des » pièces, après qu'il aura été quadruple, restera la même » qu'auparavant par rapport aux autres produits de l'in- » dustrie.

» Ce fait se traduit naturellement par la nécessité d'aug- » menter la masse de monnaie, à mesure que l'or ou » l'argent baissent de valeur ; nécessité qui ne contribue » pas peu à ralentir la baisse, car il résulte de là une très- » forte demande supplémentaire qui balance une offre » correspondante.

» Si, par exemple, c'est l'argent qui descend, et que la » baisse doive finir par être de moitié, parce que les frais » de production auront été réduits d'autant, la France, » qui paraît avoir besoin, avec son mécanisme commercial » actuel, de deux milliards et demi de francs en argent, » soit 11 250 000 kilogr. de fin, devra, une fois la révolu- » tion accomplie, en avoir 22 500 000 kilogr., et la baisse » attendue ne sera, à son terme, qu'après que le numé- » raire métallique de la France aura ainsi été multiplié. » Toutes les autres nations demandant de même des sup- » pléments plus ou moins forts, ce sera une cause puis- » sante qui retardera la baisse.

» Ainsi la monnaie, quand les métaux précieux éprou- » vent une baisse de valeur, agit de manière à balancer

» jusqu'à certain point ce que l'offre a d'excessif. Dans le » cas d'une hausse, le même phénomène se produirait en » sens inverse. Si, par exemple, le Mexique cessait d'en- » voyer de l'argent en Europe, la masse d'argent qui est » monnayée subviendrait aux besoins de l'orfèvre en cé- » dant aux orfèvres, pour leur fabrication, une partie de » sa substance. Elle n'en continuerait pas moins de rendre » elle-même, à la société, les mêmes services qu'aupara- » vant, car, malgré la diminution qu'elle aurait subie, » prise en bloc, elle garderait, par rapport aux autres » objets, la même puissance d'acquisition, la même valeur.

» En un mot, la monnaie peut acquérir ou céder des » quantités même très-fortes de métal, sans que le méca- » nisme métallique des échanges augmente ou diminue de » puissance intrinsèque, je veux dire sans que le bloc de » pièces de monnaie subisse un changement quelconque » de valeur totale. C'est de cette façon que la baisse des » métaux se déclare graduellement lorsque des mines » nouvelles en jettent sur le marché des quantités consi- » dérables ; car, pour écouler leurs lingots dans le pays » qu'ils habitent, les détenteurs d'or ou d'argent, quels » qu'ils soient, n'ont rien de mieux que de les faire mon- » nayer, et, quand la quantité de monnaie a été doublée, » par exemple, chaque pièce de monnaie ne s'échange, » toutes choses égales d'ailleurs, que contre la moitié de » ce qu'elle valait auparavant, en autres articles du com- » merce. Mais c'est de cette manière aussi que la mon- » naie, au milieu de changements en hausse ou en baisse » qu'éprouve la valeur des métaux précieux, agit comme » un modérateur, tantôt subvenant à l'autre usage de ces » métaux, tantôt en recevant le trop-plein. C'est une in- » génieuse remarque qu'a faite, au milieu de beaucoup

» d'autres, M. Senior, dans les leçons qu'il a professées à » l'Université d'Oxford en 1829, leçons qui seront lues » avec beaucoup de profit par les personnes qui voudront » approfondir le sujet examiné dans le présent chapitre. »

Dans le cas dont il s'agit, la baisse de valeur de la monnaie étant elle-même une conséquence du surplus de monnaie qui aura pénétré dans l'ancien canal de circulation, ne peut exercer aucune traction sur la quantité existante de métaux précieux, ni agir de manière à en hausser la valeur. Ce serait attribuer en même temps deux effets contraires à la nouvelle quantité de monnaie; l'un de faire baisser la valeur de la monnaie en augmentant l'offre; l'autre d'en faire hausser la valeur en augmentant la demande de métaux précieux. M. Senior ne s'aperçoit pas que la valeur une fois réglée sur le rapport entre l'offre et la demande, ne peut plus réagir sur elle-même.

Un exemple rendra nos idées plus claires. Supposons que la valeur de l'or soit baissée d'un quart; si, de l'autre côté, la demande supplémentaire pour représenter cette baisse relativement à la monnaie pouvait faire hausser d'un quart la valeur de l'or, la valeur de ce métal ne changerait pas, tandis qu'il y aurait plus de monnaie qu'il n'en faut pour l'échange.

La seule conclusion que nous pouvons tirer de la remarque de M. Senior, c'est que la valeur du métal précieux dont est faite la monnaie, doit se régler sur le rapport entre l'offre de ce métal et la demande qu'on en a, soit pour l'employer comme monnaie, soit pour les divers ornements de la personne et de la demeure. La remarque de M. Senior ne prouve que cela, et rien que cela.

XI

On peut nous faire la question suivante: S'il est vrai que les instruments de crédit peuvent remplacer la monnaie métallique, comment l'abondance avec laquelle ils ont été créés n'a-t-elle pas produit une énorme dépréciation de la monnaie? comment cette influence n'a-t-elle pas été plus forte que celle de la découverte des mines de l'Australie? En Angleterre, dit-on généralement, les billets de la banque de Londres remplacent 14 millions de livres; la masse de lettres de change qui fut mise en circulation dans l'année 1839 montait à 588 millions sterling. Outre ces institutions, il y a la traite à vue du genre du *check* sur les banquiers; les bons de l'Échiquier; les dépôts en compte courant qui, à l'aide de transfert, servent à solder une prodigieuse quantité de transactions, par l'intermédiaire des banques et des banquiers; les obligations de l'Inde et une foule d'autres engagements du même genre; les certificats d'arrérages de la dette publique; en somme, plus des neuf dixièmes des transactions sont réglées et soldées dans ce pays, sans qu'on ait besoin d'un écu. Comment, dans ce pays, la valeur de la monnaie n'a-t-elle pas baissé de 50 pour 100, ou que toutes les choses (ce qui est le même), n'ont-elles pas haussé de moitié?

Pour faire mieux comprendre la réponse, nous allons essayer de rappeler les principes trop souvent oubliés par quelques économistes. Leur exposition sera la meilleure réfutation que l'on puisse opposer à l'objection que nous nous sommes hâtés de reproduire dans toute sa force.

Les titres de crédit qui peuvent être considérés comme

des substituts de la monnaie sont ceux qui doivent s'échanger contre elle à une époque déterminée, tels que contrats de vente d'immeubles à terme et contrats hypothécaires portant obligation de payer à une époque déterminée ; lettres de gages et titres d'emprunts remboursables par annuités ; lettres de change ; bons du trésor et de monnaie ; règlements de commerce et billets à ordre ; billets de banque et de caisse à vue et au porteur.

Aucun de ces titres n'a la circulabilité de la monnaie métallique. Les papiers de commerce sont considérés comme le numéraire des commerçants ; les billets de banque sont le numéraire des hommes civilisés ; les uns et les autres sont le numéraire des riches, parce qu'ils ne se prêtent pas aux négociations du détail. La monnaie métallique seule est le numéraire de tout le monde. Elle n'a pas besoin de confiance. Elle porte en elle-même ses gages.

La plupart de ces titres sont réalisables à échéance, et tous ont besoin, pour circuler, de ce qu'il y ait une certaine quantité de monnaie métallique contre laquelle ils puissent être échangés à échéance ou à vue. Les titres de crédit ne sont circulables que parce qu'ils sont convertibles en monnaie métallique.

Il résulte de tout ce qui précède qu'une certaine quantité de monnaie métallique est indispensable et ne peut, par conséquent, être supprimée du stock monétaire d'un pays. Mais les titres de crédit, surtout les billets de banque, qui se rapprochent le plus de la monnaie métallique et qui absorbent souvent le papier du commerce, peuvent-ils, en remplaçant une portion de monnaie métallique, en diminuer la quantité totale existante dans un pays ? C'est ce que nous allons voir.

Remplacer la monnaie métallique, c'est, quant à nous, prendre la place qu'elle a dans la circulation et la renvoyer aux usages industriels, tels que les ornements, ou à la circulation du dehors. Prendre la place de la monnaie métallique pour lui en donner une autre dans la même circulation, ce n'est pas la remplacer. Or, ces réserves faites, nous répondrons que les titres de crédit ne remplacent la monnaie métallique que temporairement et extraordinairement.

Arrêtons-nous d'abord aux conditions sous lesquelles naît le crédit, et à son but. Le crédit est le levier de la production ; il ne naît, généralement parlant, que lorsque la monnaie métallique est insuffisante pour faire circuler les capitaux. A a en disponibilité du travail et du capital ; mais son travail ne peut s'exercer que sur le capital de B, et son capital ne peut être fécondé que par le travail de C ; B a du travail et du capital, mais son travail ne peut s'exercer que sur le capital de C ; un titre de crédit peut faire circuler ces trois capitaux, qui, sans cette aide, auraient été stériles, et que la monnaie préexistante n'aurait pu faire circuler. Faire circuler les capitaux, en économie politique, c'est produire, c'est les doubler, c'est les tripler. Tandis que le crédit émet d'un côté un titre qui va augmenter le stock monétaire, il émet d'un autre côté un capital qui va augmenter le stock des capitaux de roulement ; capital qui est tenu de circuler avec rapidité et qui, dans chaque transaction, doit avoir un accroissement. Ainsi, on peut dire que, si, d'un côté, le crédit augmente l'offre de la monnaie, d'un autre il en augmente la demande. Lorsque l'équilibre est rompu entre les capitaux de roulement et les instruments de l'échange, il y a dépréciation de la monnaie, il y a remplacement de la monnaie

métallique par les titres du crédit; mais cet état anormal ne dure pas longtemps; l'équilibre est rétabli par la conversion des titres en espèces.

Quelques économistes pensent que les titres de crédit doivent faire baisser le prix de la monnaie métallique, non-seulement en la remplaçant, mais en la rendant plus rapide. Il y a dans cette assertion quelque apparence de vérité; nul doute qu'une guinée qui en marchant deux, fait quatre achats en une heure, en marchant quatre en fera huit; mais remarquons que cela n'est applicable qu'aux achats qui se font en divers temps; ce qui, assurément, ne veut pas dire que si, dans le moment A, il se présentait vingt marchandises au lieu de quatre, la demande de la monnaie n'en serait pas plus grande, ni son prix plus élevé.

Concluons de ce qui précède que les titres de crédit dans le cours normal des choses ne remplacent pas la monnaie et n'en font pas baisser le prix.

On oublie, dans cette objection et dans d'autres, que les titres de crédit naissent d'un besoin réel et qu'on ne peut les créer d'une manière arbitraire. Ce sont de nouveaux chemins ouverts pour les capitaux, qui, ayant besoin de se mouvoir, ne le pouvaient pas, et qui, à l'avenir, en se multipliant, doivent soutenir la circulation dans les chemins qu'eux-mêmes auront ouverts. Il y a donc une grande différence entre la manière dont, dans les cas normaux et réguliers, naissent les titres de crédit, et celle dont la monnaie métallique inonde les pays et en augmente le stock monétaire. Les premiers naissent des besoins qui les appellent et les absorbent; la seconde peut naître de l'abondance de métal.

Ce que nous avons essayé de démontrer au sujet des

titres de crédit en général, est vrai aussi pour les billets de banque, qui ne sont qu'un instrument et un titre de crédit plus efficace.

XII

M. Mill n'avait pas entièrement raison lorsqu'il affirmait que la valeur de la monnaie variait en raison inverse de la quantité qui en existait, c'est-à-dire que si la monnaie en circulation doublait, les prix doubleraient de même; si cette somme n'augmentait que d'un quart, les prix ne s'élèveraient que d'un quart. Les prix des marchandises, disons-nous, varient selon le rapport de l'offre et de la demande. Si, avec l'augmentation de la monnaie, l'industrie augmente dans la même proportion, les prix ne changeront pas; si les industries restent stationnaires, les prix baisseront. S'il y a dans les industries une augmentation quelconque, mais non proportionnelle à celle de la monnaie, il y aura une certaine hausse ou une certaine baisse, selon la prépondérance de l'une ou de l'autre de ces deux augmentations.

XIII

Les valeurs n'ont qu'une mesure, un type auquel elles sont comparées, qui est la monnaie. Toutes les richesses, quelle que soit la forme sous laquelle elles existent, sont évaluées en monnaie. De sorte qu'on peut dire que la monnaie est la seule expression de cette notion abstraite et générale qui s'appelle valeur, et qui, par rapport à l'homme, exprime l'idée d'effort, et par rapport aux choses, la puis-

sance qu'une chose a sur une autre,— puissance qui est elle-même une conséquence de l'utilité des choses et des efforts qui sont nécessaires pour les obtenir. Lorsqu'un particulier emprunte à un capitaliste une somme de monnaie, il ne pense pas aux utilités de la portion de métal contenue dans cette somme; au contraire, il croit recevoir une puissance sur certaine quantité de produits. Ces abstractions, qui, en économie politique, sont convenues et nécessaires, ont donné lieu à beaucoup d'erreurs.

La monnaie est non-seulement une mesure commune, mais une marchandise commune, c'est-à-dire une marchandise dont on a besoin en tous lieux et en tous temps; sa puissance d'acheter est universelle et effective. De là il résulte que des richesses toujours évaluées en monnaie passent le plus souvent de main en main sans en prendre la forme, et que toutes les accumulations du travail sont elles-mêmes tenues de se convertir en cette marchandise.

Dans la pratique, l'idée de mesure commune se confond avec l'idée de marchandise commune, mais elles sont distinctes. Il est possible de concevoir une mesure idéale pour la valeur, comme cette *macute* dont parle Montesquieu, mais ce qui n'est pas possible, c'est qu'une chose soit marchandise universelle sans être en même temps une marchandise particulière par rapport à chaque richesse contre laquelle elle aura été échangée. Ce serait fausser l'essence de l'échange, qui repose sur le troc des utilités contre des utilités, des efforts contre des efforts, des choses valables contre des choses valables.

XIV

Après avoir considéré les métaux précieux comme la matière la plus propre à servir de monnaie, il restait encore à leur assurer toutes les conditions de l'échangeabilité effective; sans cela, les métaux précieux, malgré leurs qualités, ne pourraient guère servir de monnaie. Une de ces conditions est qu'il y ait une unité monétaire contenant certaine quantité de métal fin, et pesant un poids constant. Si à chaque transaction il fallait, non-seulement peser le métal, mais en constater, par l'essai, le degré de finesse, l'échangeabilité effective du métal serait impossible; il n'y aurait pas de monnaie. La mobilité est une condition essentielle de tous les instruments de circulation.

Le besoin reconnu, il était tout naturel, non de faire de l'industrie de frapper la monnaie un monopole, mais de régler cette industrie, c'est-à-dire d'exiger des industriels qui voudraient l'exercer, des garanties contre la falsification du titre et du poids deso mnnaies. Dans l'industrie dont il s'agit, le mode de prévention directe qu'emploie l'État à l'égard de quelques industries, ne pouvait suffire. La nécessité a fait adopter des garanties qui consistent à s'assurer, non-seulement de la capacité des industriels, mais de l'irréprochabilité de leurs produits. C'est ce qu'a fait la loi en France, où le système des directeurs entrepreneurs concilie heureusement la surveillance de l'État avec la liberté de l'industrie. Dans ce pays, les industriels qui voudront battre monnaie sont astreints à travailler dans les hôtels de la Monnaie appartenant au gouvernement,

sous les yeux d'un commissaire spécial, et pas une pièce ne peut être mise en circulation sans l'approbation du gouvernement. Nous dirons plus tard ce qu'ont fait les gouvernements portugais.

De ce qui précède, il résulte que le droit de frapper la monnaie rentre dans la liberté industrielle de l'homme, mais que l'intérêt général exige que cette liberté soit réglée et conditionnée par l'État. L'intervention de l'État dans cette industrie n'a aucun rapport avec ces droits dont il ne peut se déposséder sans s'anéantir, et qui, découlant de la souveraineté du peuple, ont pour expression la puissance.

Dans le moyen âge, on croyait que c'était l'image du roi qui faisait la valeur de la monnaie. De cette croyance, qui surpasse tout ce que la mythologie dit de la fécondité aurifère de Midas, dériva la conviction que le droit de battre monnaie devrait être considéré comme un droit régalien. Ces fictions ont disparu sans retour.

Il n'est pas hors de propos d'observer que ce qui a obligé l'État à faire de la fabrication de la monnaie une industrie restreinte, c'est la crainte de falsification, ou, en d'autres termes, le désir de faire en sorte que la monnaie contienne toujours le poids et le métal qu'elle doit avoir. L'État n'a jamais pensé à éviter par là la hausse et la baisse de valeur de la monnaie, puisque aucun métal, pas plus qu'aucune autre marchandise, ne peut avoir une valeur fixe, indépendante des temps et des lieux. Une telle pensée serait une utopie. Au point de vue de l'économie politique, faire hausser ou baisser la valeur d'une marchandise, ce n'est pas une falsification. Au contraire, dire qu'une chose pèse 3 grammes au lieu de 2, ou qu'elle est faite d'or n'étant que d'argent, c'est toujours une fraude. Le but des

restrictions dont la fabrication de la monnaie a été l'objet est d'éviter la fraude, et rien de plus.

Les monopoles sont une exception, et toute exception ne doit point aller au delà de la nécessité qui l'a fait naître et qui la justifie. L'État peut surveiller la fabrication des monnaies; il peut imposer à quiconque voudra l'exercer l'obligation de ne le faire que sous certaines conditions; mais il ne peut formellement l'interdire.

Mais, dit-on, les variations de valeur que le métal dont est faite la monnaie peut éprouver, ont des effets sérieux sur les engagements pécuniaires contractés, et qui doivent être remplis au terme convenu. La hausse ou la baisse de la monnaie équivaut à un accroissement ou à une réduction de toutes les créances; ainsi, dans le cas où le métal eût éprouvé une baisse, le créancier devait souffrir; le débiteur, au contraire, devait être surchargé, si la variation était en sens opposé.

Nous répondrons : La loi ne doit pas vouloir plus qu'elle ne peut atteindre. Il faut accepter tous les effets fâcheux qu'on ne peut éviter sans renverser les principes fondamentaux de la science. Ainsi, les effets de la variation de valeur du métal dont est faite la monnaie étant une conséquence de la nature des choses, ne peuvent pas être évités par la loi. Peut-être serait-il aisé de prouver à ceux qui se croient défenseurs d'une opinion contraire, qu'ils n'oseraient en suivre jusqu'au bout les rigoureuses conséquences. Nous convenons que la lésion que les créanciers et les débiteurs s'exposent à éprouver peut être profonde, mais nous convenons aussi que la société n'a qu'à les plaindre. Il faut payer avec résignation les douleurs et les larmes que la Providence met comme prix au progrès.

XV

Le droit de battre monnaie était considéré en Portugal comme un droit régalien : « Monetam fabricare est de re-» galibus, et solus princeps eam eudere potest. Moneta » sine auctoritate principis fabricata dicitur falsa; quia in » moneta duo necessaria requiruntur, veritas, et auctori-» tas; et cum non sufficiat veritas, si deficiat auctoritas, » ideo recte declaravit hæc ordinatio, quod illa moneta erit » falsa, quæ fuerit sine jussu principis fabricata, etiamsi in » mæteria, pondere, et forma, sit vera. » Voilà comment s'exprimait un écrivain portugais en 1780. Pour lui, la vérité elle-même avait besoin de l'autorité royale!

Le règlement de l'hôtel des Monnaies de Lisbonne de 1686, donne des renseignements assez curieux. Le monnayage se faisait par les ouvriers (*moedeiros*), qui travaillaient sous les yeux des commissaires du gouvernement, et aucune pièce ne pouvait sortir de l'hôtel sans que ces commissaires eussent donné leur approbation. Le monnayage était illimité. Les particuliers apportaient à l'hôtel des matières d'or et d'argent, et souvent des monnaies anciennes, que les moedeiros étaient tenus d'échanger contre des monnaies nouvelles, sauf le seigneuriage que prélevait l'État. Les moedeiros s'étaient organisés en une confrérie, celle de Sainte-Anne. Outre cette ombre religieuse, d'innombrables priviléges entouraient ces ouvriers qui, par le serment prêté devant leur juge (*conservador*) étaient obligés à tenir secrètes toutes les choses qui se passaient dans l'hôtel.

En Portugal, le gouvernement de l'ancien régime s'a-

bandonna quelquefois à la pratique déplorable d'altérer les monnaies, mais il le faisait publiquement et de bonne foi. C'est qu'il était admis par des hommes d'État portugais que la monnaie, outre sa valeur intrinsèque, en avait une autre qui devrait s'appeler extrinsèque. Par cette distinction, on imagina que les souverains pouvaient forcer leurs sujets à prendre pour un certain poids d'un certain métal ce qui n'en était qu'une partie.

Ainsi, le roi don Jean IV publia, en 1641, une loi où il disait tout débordant de franchise : « Nous voulons que la nouvelle monnaie vaille 20 pour 100 de plus qu'elle ne pèse. » Le roi don Pedro II, en 1688, ordonna de hausser de 20 pour 100 la valeur de toute la monnaie existante.

En Portugal, tous les payements se faisaient en *reales* ou *reis*, qui, en vertu des altérations qu'éprouvaient les monnaies, étaient devenus une unité de compte. Sous don Manoel, un *real* de cuivre fin se divisait en six *ceitis;* vingt *reaes* de cuivre faisaient un *real* d'argent, et un marc d'argent au titre de onze deniers (*dinheiros*) devait contenir 117 *reaes*. Quand on voulait hausser la valeur de la monnaie, la loi augmentait le nombre de *reaes* qu'on taillait dans un marc d'argent ou dans une portion donnée de cuivre.

Le roi don Jean IV prélevait un seigneuriage qui était loin d'être modique. De son temps, on recevait à l'hôtel des monnaies de Lisbonne l'argent des particuliers au titre de onze deniers, sur le pied de 34 *tostoes* (3400 reis), et on en faisait 29 *tostoes* (2900 reis). C'était un seigneuriage de près de 17 pour 100. D'après la loi de 1641, les monnaies anciennes de même métal qui couraient en raison de leur poids, devaient être apportées à l'hôtel pour y être échangées contre de nouvelles à raison de 34 con-

tre 30. Qu'en est-il résulté? Les monnaies anciennes n'étant plus traitées comme elles devaient l'être, se sont exportées malgré toutes les prohibitions; et peu de temps après, le roi revint sur ce qu'il avait ordonné.

En 1686, le seigneuriage, pour les monnaies d'or, fut réduit à 6 pour 100.

En remontant aux époques plus anciennes, on pourrait remarquer qu'il y eut en Portugal des notions plus saines de la monnaie. L'article suivant de la collection d'ordonnances de 1603, et que nous avons traduit en latin, disait : « Debet fieri solutio in moneta, quæ currebat tempore » ipsius contractus, si moneta mutitur, debit fieri solutio » in moneta nova ad nationem antiquæ. » Cet article où l'on entend l'écho de nouvelles doctrines, et qui n'admettait pas la valeur extrinsèque dans la monnaie, encourut le blâme de plusieurs écrivains portugais, qui le combattirent en disant : « Quia moneta non deducitur in contrac- » tum, vel aliam dispositionem in quantum moneta, sed » sub ratione bonitatis essentialis, quæ consistit in æsti- » matione extrinseca, ratione valoris et non materiæ. » Il suffit d'exposer ce raisonnement pour le réfuter.

A présent les monnaies sont fabriquées, en Portugal, pour le compte de l'État, par un directeur qui en est l'agent.

Nous n'avons pas la prétention de traiter la question de la monnaie. Pour ceux qui voudront approfondir cette matière grave et importante, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Michel Chevalier, où ce sujet est presque épuisé.

27603

CHAPITRE CINQUIÈME

Le Crédit.

I

Nous pourrions faire un abrégé de la théorie du crédit toute nouvelle de M. Macleod, de ce tissu mêlé de vérités et de sophismes qui a fait l'admiration de certains économistes; mais craignant de n'être pas fidèle, nous avons voulu transcrire son remarquable article sur le crédit, traduit par M. Henry Richelot.

Voici les observations par lesquelles M. Macleod commence sa théorie : « Dans les chapitres précédents, nous avons traité la théorie des prix en ce qui regarde les marchandises et l'argent. Nous avons maintenant à la traiter en ce qui concerne les dettes. La négociation des dettes de différentes sortes est appelée *crédit*. L'invention du crédit est le trait caractéristique éminent du commerce moderne. Il remplit dans le commerce exactement le même rôle que la machine à vapeur en mécanique, etc. »

Voici la théorie du crédit de M. Macleod :

« Il y a deux grandes divisions du crédit, le crédit commercial et le crédit des banques; elles sont tellement mêlées l'une et l'autre, qu'il n'est pas facile de les séparer, et qu'en les séparant, on court le risque de se répéter. Nous le ferons néanmoins dans l'intérêt de la clarté. Le crédit est une question sur laquelle il est impossible de ne pas citer les doctrines établies. Nous essayerons, autant

que possible, de tenir la controverse séparée du détail des faits.

» La matière est donc répartie en trois sections, savoir : 1° Le crédit du commerce ; 2° le crédit des banques ; 3° l'examen des doctrines de certains économistes sur le crédit.

» Les opérations de vente et d'achat jusqu'ici traitées représentaient un contrat qui n'impliquait pas l'idée de *temps*, mais seulement celle de valeur, et la monnaie que nous faisions circuler entre les parties représentait une dette immédiatement acquittée. Mais il arrivait fréquemment que ces opérations, très-avantageuses pour la société, ne pouvaient s'effectuer faute d'un argent que les entrepreneurs n'avaient pas toujours en quantité suffisante, bien que ces opérations, menées à fin, dussent rendre les avances faites pour elles avec un large profit. Le progrès de la civilisation découvrit donc l'avantage qu'il y aurait à imaginer une monnaie constituant la preuve d'une dette, qui ne serait pas exigible au moment de l'opération, mais à un terme convenu, lorsque l'opération serait complète et aurait produit de quoi acquitter la dette. C'est ce qu'on appelle le *crédit commercial*.

» Un tel système ne pouvait être adopté qu'entre individus ayant confiance dans leur probité réciproque, dans leur bonne foi, dans leur capacité d'exécuter leurs contrats au moment fixé. Nul ne rendrait de service à autrui et ne s'engagerait à s'abstenir de demander un équivalent durant trois mois au plus, s'il n'avait la certitude qu'au terme convenu, celui qui a reçu le service aurait le moyen et la volonté de payer l'équivalent, ou que, au défaut de ce dernier, la loi lui ferait obtenir prompte satisfaction. Il est évident que ce système repose sur la confiance, et

qu'il ne peut exister où la population n'est pas d'une probité notoire.

» Voici comment peut être retracée la négociation. A, manufacturier, connaissant la loyauté de B, son voisin, marchand au détail, lui vend des marchandises, et au lieu d'en demander le payement immédiat, qui pourrait gêner B, il reçoit de lui une obligation. Le payement n'aura lieu qu'au bout d'un certain temps, pendant lequel B peut raisonnablement compter sur la vente des marchandises, et en recevoir le prix de ses clients. A, du reste, possédera la preuve de la dette et l'indication du terme de payement. L'obligation peut être formulée de deux manières. Un ordre peut être adressé par A à B de payer une certaine somme à lui ou à un tiers qu'il peut désigner; c'est ce qu'on appelle *billet à ordre*. Il peut être aussi exprimé une promesse de B à A, de lui compter, à lui ou à un tiers par lui désigné, une certaine somme d'argent à une date exprimée. Cette obligation atteste le service rendu par A à B, mais elle en ajourne le payement à l'expiration d'un délai. Si B jouit d'une bonne réputation et est connu comme en mesure de s'acquitter à l'échéance, elle pourra circuler dans d'autres mains. On ne doit pas, du reste, perdre de vue que B n'est pas réputé débiteur avant l'échéance, de sorte que son obligation ne diminue en rien son avoir. Elle est destinée à être acquittée, non avec un argent alors en sa possession, mais avec les profits qu'ils espère de son habileté à tirer parti des marchandises qu'il aura achetées

» Les deux formules qui l'expriment ayant exactement la même portée, il ne sera ici question que de la plus usitée dans le commerce, ou du billet à ordre (1).

(1) Le mot anglais est *bill of change*, ou lettre de change. En France, on ne désigne par lettre de change que l'effet tiré d'une place sur une autre.

» A, manufacturier, comme il a été dit plus haut, a besoin de numéraire pour payer chaque semaine les salaires de ses ouvriers, et le billet à ordre précité ne lui en fournit pas les moyens; alors il cherche quelqu'un qui lui achète la dette pour de l'argent comptant. Il y a des individus appelés banquiers dont l'industrie particulière est d'acheter ces dettes. Si le banquier est édifié sur la probité de l'accepteur du billet, et sur les moyens qu'il a de remplir son engagement à l'échéance, il achètera de A le billet, après avoir prié celui-ci d'écrire son nom sur le dos, ce qui signifie que, si B ne remplit pas son engagement à l'échéance, A se charge de le faire à sa place. C'est ce qu'on appelle *endosser* le billet. Ce qui résulte de cette négociation, c'est que le banquier achète de A le billet avec une garantie de payement. Il devient le propriétaire, ou, pour parler la langue des affaires, le *porteur* du billet, et, quand l'échéance est arrivée, il en demande le montant à son propre compte et non pour le compte de A, envers qui la dette primitive avait été contractée; si l'accepteur ne paye pas, le porteur peut le poursuivre en son propre nom. En achetant le billet, le banquier a calculé l'intérêt au taux convenu; il l'a retenu et n'a compté que la différence; il a, comme on le dit, *escompté* le billet.

» Dans cette négociation, remarquons-le bien, le banquier ou tout autre ne fait pas un *prêt* d'argent au manufacturier. Si c'était un prêt, le manufacturier serait tenu de rembourser la somme à l'échéance du billet. La véritable nature de la négociation, c'est d'être une *vente* du billet. C'est le devoir de l'accepteur de compter la somme au banquier ou à tout autre porteur. Le nom du manufacturier ne figure sur le billet que comme garantie de la solidité de la dette, et c'est seulement dans le cas où l'accepteur ne paye pas que le manufacturier est appelé à

rembourser la somme. Si le banquier ne croyait pas la dette bonne, il ne l'aurait pas achetée, et le manufacturier, après la lui avoir vendue, ne supposait pas devoir en entendre parler davantage. Il en est comme de l'achat d'un cheval avec garantie; si le cheval est sain, la négociation est complète; mais si l'acheteur découvre un défaut dans le délai convenu, il rend le cheval et reprend son argent. L'achat d'une dette se fait de la même manière. C'est un article de commerce tout comme le cheval, et la responsabilité de l'endosseur qui s'oblige au remboursement si la dette n'est pas payée, ne dure que vingt-quatre heures après la constatation du défaut de payement. On dit habituellement que le banquier prête de l'argent au manufacturier sur le gage des billets à ordre. Il serait tout aussi exact de dire que l'acheteur du cheval prête de l'argent au vendeur sur le gage du cheval. Le fait est que la dette est achetée avec la garantie du manufacturier, exactement comme le cheval avec la garantie du remboursement, dans le cas où le cheval aurait un défaut. Il importe de se faire à cet égard une idée juste, faute de laquelle cette matière a donné lieu à la plus grande confusion.

» Le porteur du billet, le propriétaire de la dette peut en faire exactement le même usage que tout autre article de commerce. S'il le préfère, il peut garder le billet et en recueillir le profit à l'échéance. S'il est dans le commerce et a un achat à faire, il peut acheter des marchandises en revendant la dette, ou, s'il a besoin d'espèces, il peut la vendre pour de l'argent, et, dans tous les cas, il jouira des profits pour le nombre de jours qu'il l'aura gardée. Si l'acheteur du billet le prend sans lui demander de l'endosser, c'est-à-dire de mettre son nom au dos, la négociation est close, le payement est effectué tout aussi bien que

si c'était en espèces. Si le billet n'est pas acquitté, le porteur n'a pas contre lui de recours. Cependant, comme le porteur en général met du prix à la garantie de son nom, il est d'usage que chaque porteur d'un billet à ordre écrive successivement son nom lorsqu'il vend. Le billet a donc sur le dos le nom de chacun de ceux par les mains desquels il a passé, excepté celui du dernier.

» Un petit nombre d'exemples feront comprendre comment le commerce est animé par le système d'escompte. Les marchandises ont diverses phases; c'est d'abord l'importateur ou le manufacturier qui les a entre les mains; puis le négociant en gros, puis le détaillant, puis enfin le consommateur. Pour les trois premiers, les marchandises sont du capital; ils les importent, en effet, les produisent, ou les achètent pour les vendre et réaliser des profits sur leurs ventes. Le quatrième les achète pour les consommer. Évidemment, c'est le consommateur qui est la cause finale des trois opérations, et le prix qu'il paye doit suffire à en couvrir tous les frais, en ajoutant les profits. Mais il peut s'écouler un temps considérable avant que les marchandises parviennent des manufacturiers à leur destination définitive, et que le capital employé dans leur production et dans leur distribution soit remplacé de manière à servir à des opérations nouvelles. Si les trois entrepreneurs n'ont pas d'autres capitaux pour continuer leur industrie jusqu'à ce que le consommateur ait acheté et payé les marchandises, ils seront obligés de s'arrêter jusqu'à ce qu'on les rembourse. Mais s'ils obtiennent du capital en vendant les dettes contractées envers eux, de manière à pouvoir continuer immédiatement, il est clair qu'ils pourront produire sans interruption, et verser comme un flot continu de marchandises.

» Il est dans l'intérêt du pays que l'argent ne dorme pas, et qu'il mette en mouvement l'industrie autant qu'il le peut. Bien des particuliers n'éprouvent pas le besoin immédiat des services que l'argent commande, de sorte que s'il restait dans leurs mains, il serait stérile. En outre, chacun en possède comparativement une petite quantité. Mais les sommes appartenant à un grand nombre d'individus sont réunies dans une banque, comme une multitude de petits filets d'eau dans un grand réservoir. La banque aura ainsi à sa disposition une forte somme, et en fera aisément un emploi avantageux, parce que ceux qui ont besoin de capital pour les opérations commerciales, savent où ils le trouveront.

» Les fonctions d'une banque, on le voit, dans le corps commercial, ressemblent à celle du cœur dans le corps humain. Elle attire à elle le capital, qui est comme le sang du commerce, de toute direction par les canaux les plus étroits, et l'ayant accumulé dans un grand réservoir, fait circuler ce sang par toutes les artères, répandant ainsi la vigueur et la santé dans tout son corps.

» Des manufacturiers peuvent avoir accumulé assez de capital pour continuer leurs opérations en attendant la rentrée de leurs déboursés. Mais ce cas est rare, et quelque grand que soit leur capital, ils trouvent un puissant moyen d'étendre leurs affaires dans le système de vente de dettes qui vient d'être décrit. Or, une banque d'escompte fournit du capital aux différents entrepreneurs en achetant les dettes contractées envers eux, et les met ainsi en mesure de continuer leurs opérations et d'anticiper l'acquittement du prix par le consommateur. Le manufacturier qui a fait une vente à crédit au négociant en gros a besoin d'une avance pour continuer sa fabrication, jusqu'à

ce qu'il reçoive le prix de ses marchandises. Il tire en conséquence un billet à ordre sur le négociant en gros pour le montant de ce prix, et le porte à son banquier, qui le lui escompte.

» De la sorte, le manufacturier produit et vend ses marchandises à crédit au négociant en gros; le négociant en gros les achète à crédit du manufacturier et les vend à crédit au détaillant; le détaillant les achète à crédit du négociant en gros et les vend pour de l'argent comptant à ses clients accidentels, s'il le peut, à crédit à ses clients ordinaires.

» C'est par ce petit nombre de mains que, d'ordinaire, circulent les marchandises ; et dans cette circulation elles donnent naissance à deux billets à ordre au moins, assez souvent à trois. Le manufacturier tire sur le négociant en gros, qui accepte; le négociant en gros tire ensuite sur le détaillant, qui également accepte, et assez souvent le détaillant tire sur son client. Le manufacturier porte le billet accepté par le négociant en gros à son banquier qui le lui escompte, c'est-à-dire achète la dette due par le négociant en gros, de sorte qu'avec le produit de cette vente, le manufacturier peut continuer sa fabrication. Mais le négociant en gros, lui aussi, a un banquier, et il a besoin de capital pour continuer ses achats; il porte donc le billet tiré sur le détaillant à son banquier, qui le lui escompte, c'est-à-dire qui achète la dette due par le détaillant. Le négociant en gros est le débiteur principal du banquier du manufacturier pour le prix des marchandises, et il sert de caution à son propre banquier dans le cas où le détaillant manquerait à ses engagements. Si le détaillant tire des billets sur ses clients et peut décider son banquier à les escompter, il répondra également de deux obli-

gations pour les mêmes marchandises, comme débiteur principal du banquier, du négociant en gros et comme débiteur du sien en seconde instance.

» Ces billets sont réguliers, ils ont pour origine des opérations réelles ; et les négociants croient généralement que de pareils billets sont des valeurs essentiellement sûres, par la raison que, fondés sur les opérations réelles, ils représentent une propriété. Mais ce qui précède montre qu'on se fait illusion à cet égard, puisque, on l'a cru dans les transactions les plus régulières, il circule généralement deux billets provenant des transferts d'une même propriété, que d'ordinaire il circule deux fois au moins autant de billets qu'il y a de propriétés qu'ils concernent. Le fait est que l'expression trop répandue, qu'un billet à ordre représente une propriété, est la source d'une grande confusion et offre un de ces cas sans nombre, en économie politique, où une expression inexacte a égaré sur la nature des phénomènes. Un billet à ordre ne représente nullement une propriété. Il ne représente qu'une *dette*, pas même une somme d'argent spéciale. Il dérive du transfert d'une propriété, mais il ne la représente pas, pas plus que, si la propriété avait été payée en argent, l'argent ne représenterait cette même propriété dont il serait l'équivalent. On peut supposer que le manufacturier, le négociant en gros et le détaillant sont tous clients de la même banque, et que, si cette banque escompte tous leurs billets, elle peut à son insu posséder toute une série de lettres dérivant des transferts de la même propriété.

» Les opérations ci-dessus, on le répète, sont dans le cours naturel des choses ; il peut arriver quelquefois qu'une propriété change beaucoup plus de fois de mains et qu'un billet soit créé à chaque transfert. A une époque de spé-

culation, notamment; on peut imaginer la création de beaucoup de billets par des transferts répétés de la même propriété. Tous ces billets sont réguliers; mais c'est évidemment une illusion de leur supposer de la sécurité à ce titre. Un seul représente la propriété, s'il est permis d'employer cette expression; et les autres ne représentent rien, ou chacun ne représente qu'une fraction. La vraie sécurité du billet réside dans les moyens généraux qu'ont les parties de remplir leurs engagements, et non dans certaines marchandises que le billet est supposé représenter, marchandises dont la valeur est vague et impossible à constater pour le porteur ou par celui qui l'escompte.

» Si, comme on vient de le voir, une certaine valeur peut, par ses transferts réitérés donner naissance à un nombre considérable de billets de bonne foi, il arrive souvent aussi qu'un billet unique représente les transferts de plusieurs fois la valeur y énoncée. C'est ce qui a lieu lorsqu'il est endossé et circule représentant autant de valeurs additionnelles qu'il porte d'endossements. Supposons une négociation sérieuse entre A et B, il tire un billet sur B, qui l'accepte. A a en outre une affaire avec C, et il a contracté envers lui une dette en payement de laquelle il lui offre son billet sur B et l'endosse au nom de C. Le billet étant entre les mains de C, représente deux négociations. C fait une affaire avec D, et, comme payement, il endosse le même billet au nom de D; le billet représente alors trois négociations. Il peut encore circuler un nombre infini de fois, et représentera autant de transferts de propriété. Lorsque C l'endossa au nom de D, il ne fit que lui transmettre la dette que A lui avait précédemment transférée. Il aurait pu le faire aussi bien en tirant un nouveau billet sur B, après avoir annulé le premier, qu'en endossant celui qu'il

avait reçu de A. C'est ainsi que tout endossement est l'équivalent d'un nouveau billet tiré. Mais si D tire un nouveau billet, celui-ci ne représentera que la dette de B envers lui, tandis que s'il endosse le billet qu'il a reçu, ce dernier représente à la fois la dette de B envers A, celle de A envers C et celle de C envers D. Par conséquent, il est beaucoup plus avantageux pour D de recevoir un billet qui représente la somme de plusieurs négociations antérieures et au payement duquel plusieurs sont engagés dans toute l'étendue de leurs ressources. Il y a quelque temps, toute la circulation du comté de Lancastre consistait en billets à ordre, qui quelquefois portaient jusqu'à 150 endossements faits avant l'échéance.

» Dans le cours des opérations retracées tout à l'heure, on a vu que le manufacturier contractait une seule obligation, mais que le négociant en gros allait jusqu'à deux. Celui-ci est toujours responsable pour les marchandises en première instance, et, s'il les vend à un grand nombre de détaillants, il reçoit leurs acceptations pour les faire escompter par son banquier. Il peut arriver alors que quelques-uns des engagements des détaillants ne soient point remplis, et qu'il soit obligé de les remplir lui-même. Il doit donc, pour sa sûreté, garder, soit chez lui, soit chez son banquier, une somme disponible qui suffise à ces éventualités, étant exposé à la faillite, s'il est hors d'état de faire face à une seule obligation. Le billet à ordre devant être payé en numéraire à jour fixe, si, à l'approche du terme fatal, il n'a pas assez de numéraire, il est obligé de s'en procurer en vendant ses marchandises, même à perte, afin de satisfaire à ses engagements au cas où son banquier lui refuserait l'escompte. Comme, dans les temps les meilleurs, les accidents de commerce abondent, c'est le comble de l'im-

prudence pour un négociant d'employer dans les affaires toutes ses ressources, et en même temps de contracter les obligations de crédit; car il lui arrivera infailliblement d'avoir quelquefois à remplir les engagements des autres et à rembourser le prix des marchandises, sur lesquelles il a opéré. On a vu que le prix des marchandises, à un moment donné, dépend entièrement du rapport de l'offre et de la demande. Si l'offre est excessive, rien ne peut empêcher l'avilissement des prix. Les marchandises, alors, ne peuvent pas payer leurs frais de production, et les producteurs succomberont, à défaut d'un capital disponible qui leur permette de tenir jusqu'à ce que l'offre cesse d'être excessive, et qui leur épargne la vente à un prix de ruine.

»Tous les commerçants sont sous le poids d'engagements; tous acceptent les billets à ordre qui ont une échéance et doivent être acquittés. Pour remplir leurs engagements, ils ont deux sortes de propriétés : premièrement, les dettes contractées envers eux; en second lieu, des marchandises. Ils ont l'alternative, ou de vendre les dettes à leurs banquiers, ou de vendre sur le marché leurs marchandises. Tant que le crédit est ferme, tant que les banquiers achètent facilement les dettes, ils peuvent garder par devers eux leurs marchandises et attendre le moment de faire une vente avantageuse. Mais, si le crédit est ébranlé et que les banquiers refusent d'acheter les dettes, leurs engagements doivent être remplis par eux sous peine de ruine. Ils sont donc contraints de verser leurs marchandises sur le marché, et de les vendre à tout prix; l'approvisionnement devient excessif, et avilit les prix inévitablement. Ceux qui ont assez de capital pour faire face à leurs engagements, sans recourir à l'escompte, sont en mesure d'attendre que, l'encombrement du marché ayant cessé, les prix se relèvent

par l'effet naturel de la demande. Or, quand les banquiers refusent d'acheter les dettes des négociants en créant des dettes qui leur sont propres, des émissions comme on les appelle, on dit qu'ils restreignent leurs émissions. Par conséquent, une restriction des émissions ou des escomptes est généralement suivie par une baisse des prix. Cette baisse des prix, coïncidant avec la restriction des émissions, a été supposée être l'effet direct d'une diminution de la quantité d'argent par rapport aux marchandises; cette supposition est erronée, par la raison que la baisse est en réalité causée par un changement de proportion entre l'offre et la demande sur le marché.

» Quand on dit qu'il y a pression sur le marché de l'argent, que l'argent est rare, c'est que la confiance a disparu. L'expression *l'argent est rare* ne veut pas dire qu'il existe moins d'argent que précédemment; il peut y en avoir plus ou moins, personne ne le sait; mais une grande partie du crédit qui remplaçait l'argent a été détruit, et l'argent a été appelé tout à coup à combler le vide. Lorsqu'un nouveau champ d'entreprise commerciale a été découvert par des esprits sagaces, ou qu'un nouveau marché s'est ouvert par suite d'un changement par la politique commerciale de pays étrangers, les premiers spéculateurs recueillent ordinairement d'immenses profits. Le bruit s'en répand, et une multitude d'autres, exaltés par les succès des premiers, se précipitent sur le même terrain. Un grand nombre de commerçants achètent des marchandises à crédit, dans l'espoir que leurs rentrées devanceront l'échéance de leurs obligations. Mais l'énorme quantité de marchandises versées sur le marché l'inonde en peu de temps, l'excès de l'offre avilit les prix, et les rentrées font défaut, ou elles sont insuffisantes pour faire face aux dé-

boursés. Quand les choses en viennent là, il s'ensuit inévitablement une grande destruction de crédit et une grande demande d'espèces. Le crédit est détruit dans une proportion plus rapide que les opérations ne peuvent se restreindre. Les négociants qui n'ont pas obtenu les rentrées sur lesquelles ils comptaient pour remplir leurs engagements, doivent se procurer de l'argent à tout prix, et vendre peut-être leur avoir en ne reculant devant aucun sacrifice pour échapper à la ruine. Il s'ensuit que l'argent, objet d'une demande intense, hausse considérablement, et que le taux de l'intérêt s'élève ; en même temps, une masse de marchandises est versée sur le marché, et les prix baissent énormément. Il se produit ainsi un taux élevé de l'intérêt des prix de ruine, qui durent jusqu'à ce que les approvisionnements excessifs s'épuisent, et que la confiance renaisse. Dans de pareilles crises, les négociants qui ne possèdent pas assez de capital pour remplir leurs engagements et garder leurs marchandises jusqu'à la hausse des prix, se ruinent infailliblement. Alors, le taux de l'intérêt n'a plus aucun rapport avec celui des profits. Ceux qui ont abusé du commerce (1) se préoccupent infiniment plus de la possession de l'argent que du prix qu'il leur coûte ; ils ne reculent pas devant 15, 20, même devant 50 pour 100 pour disposer d'un argent qui les empêche de se ruiner. On voit que c'est, non la rareté de l'argent, mais la cessation de la confiance qui pèse sur le marché de l'argent ; et si l'on étudie les grandes crises commerciales qui ont sévi en Angleterre, on reconnaît que toutes ont été précédées et provoquées par une destruction du crédit, qui était habituellement le résultat de spéculations extravagantes.

(1) En anglais, on se sert du mot *overtacle*.

» Le principe que le rapport entre l'offre et la demande est la seule règle de la valeur, combiné avec l'action du système de crédit qui vient d'être exposé, explique tous les phénomènes constatés dans une gêne du marché de l'argent. La disparition du crédit dans une branche de commerce produit tout son effet sur le taux général de l'intérêt, parce que ce taux est réglé par la proportion de la demande d'argent, de quelque côté qu'elle vienne. Mais il ne s'ensuit nullement que les prix de toutes les marchandises s'avilissent. Le prix du marché pour chaque marchandise est régi entièrement par les circonstances qui lui sont propres. Si les propriétaires d'une marchandise ont un capital disponible et se sont prudemment conduits, le prix de la marchandise sera peu atteint, bien qu'elle ne puisse se défendre de toute sympathie avec d'autres. Mais ceux qui auraient fait trop d'affaires et trop compté sur le crédit, sans posséder des ressources suffisantes, sont obligés d'inonder le marché de leurs articles pour les réaliser, et cet approvisionnement excessif avilira les prix. La crise augmentera, parce que, en de pareils temps, ceux qui possèdent de l'argent comptant hésitent à acheter, soit qu'ils attendent une baisse encore plus forte, soit qu'ils gardent leurs espèces pour maintenir leur situation. Par ces causes, non-seulement l'offre est augmentée, mais la demande est diminuée, ce qui double la baisse.

» Tels sont les résultats déplorables de l'abus du crédit; mais son usage intelligent a les plus heureux effets. Il tend à égaliser les prix, à les rendre plus constants. Si le manufacturier réclame immédiatement du négociant en gros le payement des marchandises qu'il lui a vendues, le négociant en gros sera obligé de les réaliser promptement; et si le marché est déjà encombré, il s'ensuivra une plus

forte baisse. Si, d'un autre côté, le marché était mal approvisionné et les prix élevés, le manufacturier pourrait n'être pas en mesure de produire assez promptement pour saisir le moment favorable. Mais, grâce à un crédit dont la durée est bien définie, le possesseur de la marchandise a plus de liberté dans ses opérations; il peut épier l'occasion favorable de vendre sans encombrer le marché. L'approvisionnement est rendu plus abondant par l'action du crédit; à son défaut, ceux-là seulement qui sont pourvus de capital placeraient de l'argent dans des achats dont les rentrées n'auraient lieu qu'après un certain délai. Par le crédit, des individus peu aisés sont en mesure de s'engager dans les affaires et d'acquérir des capitaux par leur probité et leur économie.

» Le mode de crédit qui a été jusqu'ici envisagé, consistait à opérer le transfert de marchandises déjà existantes. Mais le crédit est doué d'une autre vertu, celle de créer des marchandises. A défaut de capital réel, il peut être employé, durant une courte période, tout aussi efficacement pour fournir la force motrice nécessaire à l'existence d'une entreprise.

» On peut citer à cet égard l'exemple de la construction d'un marché à opérer par une municipalité, qui manque de numéraire pour l'achat des matériaux et pour la rétribution des ouvriers. Il est certain que, l'édifice une fois construit, ses boutiques seront immédiatement occupées par les marchands, et que ses revenus payeront la dette encourue pour le bâtir. Mais les ouvriers ne peuvent attendre leurs salaires; il faut trouver des fonds. Le conseil a l'alternative ou de faire un emprunt de capital, ou, s'il a du crédit, d'émettre des obligations portant intérêt, payables à certaines échéances. Si ces obligations sont en

petites coupures, que reçoivent volontiers les marchands de la ville, elles pourront servir à payer les ouvriers, et elles feront l'office de monnaie, elles équivaudront à de l'argent, elles seront tout aussi efficaces que le capital réel; et l'on assure que nombre de marchés ont été construits par ce moyen.

» C'est bien là le cas de création ou de production par le crédit, et non pas simplement de transfert d'un produit déjà existant. Le résultat pour la municipalité sera exactement le même, soit qu'elle emprunte de l'argent, soit qu'elle émette des obligations. Dans l'un et l'autre cas, elle sera responsable sur tout son avoir, soit envers les prêteurs, soit envers les porteurs des obligations. Si l'opération est heureuse, ses premiers profits seront employés à payer les uns ou les autres. Si elle échoue, la municipalité aura à indemniser les uns ou les autres également. Mais la question est importante pour la ville; s'il avait été emprunté de l'argent pour l'entreprise, le fonds qui donne la force motrice aux industries aurait diminué, et le prix en aurait haussé. La seconde méthode ajoute au capital, et par conséquent elle est plus avantageuse à la population en général.

» Cette seconde méthode d'emploi du crédit, qui n'a pas pour base un capital *réel*, est un exemple de ce qu'on a l'habitude d'appeler, mais bien à tort, un capital *fictif*. Si les obligations émises par la municipalité n'étaient pas rachetables et ne représentaient rien, le mot *fictif* serait exact. Mais ce n'est nullement le cas. Dans les deux cas, il s'agit de la valeur présente d'un payement différé. Dans le premier cas, l'engagement contracté par la municipalité envers les prêteurs n'est pas limité au capital qu'ils ont avancé, mais il porte sur tout ce qu'elle possède; dans le

second cas, il en est de même pour les obligations émises; elles confèrent aux porteurs un recours général sur tout ce que possède la municipalité. Il est donc inexact au plus haut degré d'employer dans un cas l'expression de *capital réel* et dans l'autre celle de *capital fictif*. Il n'y a aucune distinction entre l'un et l'autre, en ce qui touche la municipalité et ceux envers qui elle est obligée. La vraie différence est pour la société en général, où le capital se trouve, par la seconde méthode, à meilleur marché qu'autrement.

» Cette seconde méthode a donc l'avantage de rendre le capital plus abondant, quelquefois de le fournir quand il ne peut être autrement obtenu, qu'il soit rare ou autrement employé. Si personne n'a d'argent, la seconde méthode pourra y suppléer, et tant qu'elle sera pratiquée judicieusement et pour d'heureuses opérations, elle sera un bienfait véritable. Mais elle comporte les plus fâcheux abus. Un capitaliste pourra étudier l'affaire pour laquelle on lui demande de l'argent, et s'enquérir de la solvabilité des entrepreneurs, et, s'il n'est pas édifié sur ces points, il refuse le prêt. Il existera ainsi un frein pour les entrepreneurs; mais lorsque, destitués de tout contrôle, ils s'embarquent dans une opération, en écrivant des promesses de payement sur des morceaux de papier, ils peuvent se laisser aller à des spéculations dangereuses, et se ruiner eux, et ceux dont ils ont gagné la confiance. Car, bien que ces promesses de payement ne représentent pas des avances réelles, et soient, dès lors, inexactement du reste, appelées capital fictif, lorsqu'elles circulent et sont reçues en échange de marchandises et de services, une opération désastreuse à laquelle elles servent de base détruit tout autant de capital que si elles avaient représenté des avances réelles.

» Il a été établi par ce qui précède que dans la production des marchandises, expression qui désigne à la fois leur création et leur transfert, le crédit remplit exactement les mêmes fonctions que l'argent. En cela, le crédit équivaut sous tous les rapports à l'argent. Tant que les opérations qu'il soutient sont heureuses, tout va pour le mieux. L'argent représente les résultats de l'industrie passée de quelqu'un ; le crédit est un gage de son industrie future. Le crédit, en Angleterre, dépasse de beaucoup le numéraire ; car on ne suppose pas que le numéraire qui circule excède un milliard et demi de francs, tandis que le crédit en billets, qui n'est qu'une forme de crédit général, s'élève à plus de dix milliards. Cela veut dire que les habitants de ce pays ont engagé leur future industrie jusqu'à concurrence de ce chiffre. Et ces dix milliards constituent un capital, une valeur, tout aussi bien que le milliard et demi de numéraire. Nul doute que ce capital est d'une nature différente, qu'il est sujet à des risques, qu'il peut en partie périr, mais incontestablement, il remplit, dans la production, le même rôle que l'argent. Il constitue une valeur distincte et indépendante relativement aux marchandises en général, différant en cela des connaissements qui représentent purement et simplement certaines marchandises. Le billet à ordre est une hypothèque, non sur la propriété, mais sur l'industrie, et tout ce que l'homme possède n'est qu'une sorte de garantie supplémentaire de l'exécution de ses engagements, dans le cas où il échoue dans son industrie.

» Indépendamment des billets qui représentent des transactions *passées*, la sagacité du commerce a découvert qu'on pouvait en appliquer d'autres à des transactions *futures*. Dans le cas d'une transaction passée, le billet était

donné par B, qui avait acheté les marchandises à A, qui les avait fournies, et A avait reçu de la banque, sur la bonne réputation de B comme sur la sienne, la somme qui devait lui être payée à l'échéance. Mais si B est riche et considéré, il peut prêter son nom à A, sans qu'aucune négociation effective ait eu lieu entre l'un et l'autre. Il accepte un billet de A, et A, fort de son nom, va chez son banquier, reçoit de l'argent avec lequel il fait une affaire, fabrique par exemple des marchandises, puis vend ces marchandises à C et reçoit le billet de C en payement, dernière négociation qui est réelle. Toute l'opération a pour base le crédit du nom de B; il ne repose sur rien de positif, sur aucun service antérieurement rendu; c'est en elle-même une transaction toute nouvelle. Un billet tel que celui qui est rédigé entre A et B est appelé billet de *complaisance* (1). Ce mot n'est pas restreint au cas où l'accepteur prête son nom au tireur, quoique ce soit le cas le plus habituel qu'un accepteur, un tireur ou un endosseur écrive son nom sur le billet, et contracte ainsi un engagement envers le porteur, c'est toujours un billet de complaisance. Celui au profit duquel il a été tiré est tenu de faire les fonds nécessaires pour le payer à l'échéance, aussi pour indemniser l'accepteur, le tireur ou l'endosseur, des suites du défaut de payement. Par cet arrangement, B sert de caution pour l'argent prêté à A; ce qui n'a pas plus d'inconvénient que de servir de caution dans toute autre affaire; celui qui cautionne un de ces billets a même souvent l'avantage de recevoir une indemnité. Quand une banque remplit cet office, elle obtient toujours un intérêt élevé pour le risque qu'elle court, et c'est pour elle une

(1) En anglais, *an accomodation bill.*

bonne affaire. Toutefois, les abus de ce mode d'obtenir du capital ont jeté sur les billets de complaisance une grande défaveur, et une banque doit mettre toute sa vigilance à ne pas se laisser entraîner à des achats imprudents de pareilles valeurs.

» On a beaucoup discuté sur la différence entre les billets réels et les billets fictifs, et, tandis qu'aucun terme d'admiration n'est trop fort pour les premiers, aucun terme de réprobation n'est trop sévère pour les seconds. On a dit : « La différence entre un vrai billet et un billet de complaisance rappelle la différence entre une pièce de bon aloi et une pièce fausse ». Il est en outre généralement admis que les billets réels possèdent un certain surcroît de garantie, parce qu'on suppose qu'il y a une propriété pour les représenter. On a vu que déjà c'était là une illusion, et qu'on se trompait en supposant que les billets de commerce avaient des relations spéciales avec la propriété dont le transfert a été leur origine. En fait, les uns et les autres billets ont exactement la même garantie ; ils constituent une hypothèque générale sur tous les biens des obligés. L'objection qu'à ce titre on élève contre les billets de complaisance n'est donc pas sérieuse, car la garantie de deux espèces de billets est la même. Ce qui les distingue essentiellement, c'est que l'un représente une transaction *passée*, et l'autre une transaction *future*. Mais ce n'est pas là une raison de préférer l'un à l'autre. Une affaire qui a été faite peut être tout aussi insensée, tout aussi absurde que celle qui est à faire. Dans toute affaire commerciale, on s'engage en vue d'un résultat qui fasse rentrer tous les déboursés avec un profit. Il n'y a pas d'autre indice de son mérite commercial. On a parlé d'engagements bizarres, par exemple d'envois de patins à des contrées tropicales. Or, un billet tiré

sur un pareil envoi serait, dans la langue du métier, un billet réel, tandis qu'un autre billet tiré pour encourager une autre opération sensée et judicieuse, mais non encore accomplie, serait flétri comme fictif. L'un serait une pièce de bon aloi et l'autre une pièce fausse.

» Ainsi les objections ordinaires contre les billets de complaisance n'ont aucune valeur. La sécurité d'un billet ne dépend pas de la transaction passée ou future qu'il représente, mais de l'intelligence et de la solvabilité de ses participants. Tout le système de crédit de l'Écosse, qui a si fortement contribué à la prospérité de ce pays, est un système de papier de complaisance; ce qui prouve suffisamment à tout esprit impartial que ce système n'est pas nécessairement dangereux, mais que, s'il est judicieusement appliqué, il peut offrir de grands avantages.

» L'objection fondée contre ce papier est d'une nature différente. Lorsque le crédit fonctionne avec régularité, c'est la méthode la plus ingénieuse pour encourager le commerce. Mais tout le monde sait que les meilleures choses deviennent les pires en se corrompant. Une expérience universelle prouve que rien n'est si dangereux que d'avoir des facilités extraordinaires de crédit. Si le capital s'obtient à des conditions trop douces, la fatale propension à s'embarquer dans toute sorte de spéculations folles est encouragée. On se fait, comme il a été dit, une idée exagérée de la sécurité des billets réels. Mais du moins ils offrent cette garantie que, prenant leur origine dans des transports réels de propriété, ils sont, dans le cours naturel des choses, en nombre limité. Quelque mauvais qu'ils soient, ils ne peuvent être indéfiniment multipliés; il y a une limite aux calamités qu'ils causent. Mais, pour les billets de complaisance, il n'en existe pas. Un mendiant peut

écrire sur des monceaux de papier des millions de promesses de payement tout aussi facilement qu'un Rothschild. Or, un capitaliste sera prudent en affaires; il a quelque chose à perdre; à celui qui n'a rien, il importe peu de perdre 1000 francs ou un milliard. Ces sortes de papier jouent un rôle d'importance considérable dans le commerce, et leurs abus ont amené quelques-uns des plus terribles désastres commerciaux. »

Après avoir ainsi élucidé la matière, jusqu'ici obscure, du crédit commercial, M. Macleod la termine par un remarquable résumé :

« Nous avons montré qu'en ce qui touche la production, ce qui comprend la création et le transfert des produits, le crédit remplit exactement la même fonction que l'argent. Toutes les transactions commerciales à crédit sont des *ventes*. La propriété absolue d'un article passe du vendeur à l'acheteur, tout comme si le prix avait été payé en argent. La seule différence pour l'acheteur, c'est que ses profits sont moindres, parce que le prix du crédit est plus élevé que le prix de l'argent. Tant que tout va bien et que les opérations sont avantageuses, les billets créés par le commerce équivalent à la même quantité d'argent. La différence se produit quand les ventes ont lieu sans profit et que des pertes s'ensuivent. Si le négociant en gros achète comptant au manufacturier, et que sa spéculation échoue, toute la perte porte sur le négociant en gros; le manufacturier ne perd rien, il a touché son argent. Mais si ce dernier a vendu à crédit au négociant en gros; son droit sur les marchandises n'existent plus; si le billet n'est pas acquitté, il ne peut les réclamer, même si elles sont encore entre les mains de l'acheteur; il ne le peut pas plus que tout autre créancier. Par conséquent, si le négociant

manque de fonds pour payer ses dettes, la perte porte sur le manufacturier. Toute la différence entre les ventes à crédit et les ventes au comptant, c'est que les pertes éventuelles sont autrement réparties. Nul doute que pour le manufacturier, un billet à ordre n'est pas aussi facile à négocier qu'un billet de banque ou de l'argent; mais ce billet est de même nature, et doit être placé dans la même catégorie. L'argent n'est autre chose qu'un billet sur la société entière.

» Il a été établi au commencement du présent ouvrage que le capital, dans son sens le plus général, est, non un objet particulier, mais une méthode particulière d'employer une qualité à la reproduction, que ce soit de la monnaie ou autre chose. Dans son sens primitif et étroit, le capital est pour le négociant la puissance d'acheter, ou la force motrice à sa disposition pour opérer une circulation de marchandises dont il recueille des profits ; c'est le moyen par lequel les marchandises passent des mains du manufacturier dans les siennes. L'argent qu'il possède est le résultat des services qu'il a précédemment rendus à la société. Le crédit est également le moyen qu'il a de faire passer les marchandises des mains du manufacturier dans les siennes, et il est le gage de son aptitude à rendre ultérieurement des services à la société en comprenant ses besoins et en y pourvoyant. L'effet sur les marchés et sur les prix est exactement le même, soit que la circulation des marchandises s'effectue au moyen du crédit ou du capital réel, et il en est de même des profits et des pertes de la société. Concluons donc que le *crédit commercial est du capital commercial.*

» On a fait souvent la remarque que toutes les grandes inventions ont une tendance à l'égalité. L'invention de la

poudre à canon a égalisé la situation du pauvre fantassin et celle de l'orgueilleux chevalier. Celle de l'imprimerie a ouvert les voies de la science aux pauvres comme aux riches. Celles de la vapeur et des chemins de fer ont égalisé les moyens de transport pour les petits et pour les grands. C'est ainsi que l'invention du crédit a détruit la suprématie du capital argent, et a fourni à l'homme le plus humble les moyens de mettre le pied sur le premier degré de l'échelle qui mène à l'opulence. C'est une remarque banale, que rien n'est difficile comme le premier pas vers la fortune, que bien des gens arriveraient s'ils avaient un point de départ. Eh bien! le crédit offre les moyens de faire ce premier pas. Le crédit est une force puissante; nul doute que, comme d'autres grandes machines, il est susceptible d'abus. Mais il doit prendre rang à côté de la poudre à canon, de l'imprimerie et de la vapeur, parmi les merveilles du génie de l'homme. Il a été la cause principale de la grandeur à laquelle est parvenu le commerce moderne. »

» En abordant la théorie des banques, M. Macleod commence par un historique de ces institutions. Il combat une fausse étymologie du mot de *banque*, qui le fait dériver de l'italien *banco* ou banc, sur lequel ceux qui faisaient le commerce de l'argent, auraient rangé leurs espèces métalliques. Leur mot anglais *bank* lui paraît la traduction du mot italien en *monte*, qui signifie un fonds commun formé par les contributions de plusieurs personnes.

» Il trace ensuite les caractères des premières banques. Celle de Venise avait pour mission de mettre fin aux difficultés résultant des monnaies de toute espèce qui abondaient dans ce grand centre commercial, mais qui étaient souvent usées, coupées, dépréciées. Elle était une banque

de dépôt, recevant toutes les pièces, et, après les avoir pesées, donnant des billets qui promettaient de payer au porteur une quantité d'argent équivalent à la somme déposée, mais d'un argent pur, qui constituerait un type uniforme pour les payements. La banque, du reste, gardait toutes les pièces dans ses caves. Elle n'en faisait aucun usage, et ses billets en circulation étaient l'exact équivalent de la quantité d'argent qu'elle déplaçait. Elle ne fit jamais d'escompte. La banque de Hambourg remplit le même office. La banque de Suède, qui, d'après Law, aurait précédé les banques italiennes, recevait aussi, en échange de billets, la monnaie du pays, monnaie de cuivre dont la circulation était difficile. Tous ces établissements répondent au sens primitif du mot de *banque*. Ils constituaient un fonds commun formé par les contributions de plusieurs individus, et tous émettaient des promesses de payement au porteur, lesquelles, cependant, n'excédaient pas en quantité les pièces qu'elles remplaçaient.

» Le nom de banque, en Angleterre, ne fut connu qu'au temps de la république. Jusqu'en 1640, les négociants déposaient leurs fonds à la Monnaie de la tour de Londres. Mais, en cette année, Charles Ier les saisit, et depuis lors les négociants gardèrent leurs fonds chez eux. Peu à peu, ces fonds furent confiés aux orfévres, qui les recevaient en payant un intérêt. Ils ne tardèrent pas à les employer et à escompter les billets des négociants. On trouva tant d'avantages à placer chez eux son argent pour le reprendre avec un intérêt, en temps utile, que les dépôts leur affluèrent, et ils furent désignés sous le nom de banquiers. En échange des dépôts, les orfévres accordaient des reçus pouvant circuler de mains en mains et payables au porteur, comme les billets des banques dont il vient d'être

question. Ces reçus étaient transférés par voie d'endossement. Dans l'origine, sans doute, on n'était pas accoutumé à ces valeurs, et l'on se pressait de réclamer son argent. Mais, à la longue, la confiance augmentant, les demandes de payement diminuèrent, et les billets circulèrent comme de l'argent. Tandis que les billets des banques avaient été exactement limités à la quantité de métaux précieux qu'ils représentaient, ceux des orfévres l'excédèrent de beaucoup. Il s'ensuivit que la quantité des billets qui circulaient en sus de celle des espèces gardées dans leurs coffres, équivalait à une monnaie additionnelle, tant pour les orfévres eux-mêmes que pour le public. On en rêtirait autant de profit que s'ils avaient été des guinées. Ces billets étaient donc du crédit, et dès à présent il est visible que ce crédit était du capital.

» En 1699, la banque d'Écosse fut fondée au capital de 100 000 livres sterling, dont un dixième fut versé. Cette banque ne recevait du public aucun dépôt, mais elle pouvait émettre des billets à son gré. Durant plusieurs années, elle n'émit pas de billet au-dessous de cinq livres. Mais, au bout de dix ans, ses billets en circulation égalaient cinq fois la quantité de métaux précieux qu'elle avait en caisse, et, à tous égards, ils équivalaient pour le pays à une même somme d'argent en plus.

» La première institution monétaire à laquelle, en Angleterre, fut appliqué le nom de banque, la banque d'Angleterre, fut fondée par un certain nombre d'individus qui souscrivirent une somme de 1 200 000 livres sterling, pour subvenir aux frais de la guerre avec la France. Organisés en société, ils furent autorisés à recevoir des dépôts, et de plus à émettre les promesses de payement payables au porteur, jusqu'à concurrence de la somme de 1 200 000

livres sterling, qu'ils prêtaient au gouvernement, et dont ils retiraient un intérêt annuel de 100 000 livres sterling. Ils avaient la faculté de négocier des billets à ordre, d'acheter ou de vendre des métaux précieux, de prêter de l'argent sur marchandises, mais en s'abstenant de toute autre industrie. Il y a lieu de remarquer que le capital de la banque était prêté au gouvernement, et qu'elle était autorisée à créer, pour le même chiffre, des billets dont le crédit reposait sur l'annuité reçue du gouvernement. Il s'ensuit que ces billets existaient en sus de l'argent déjà existant dans la circulation, et équivalaient à une création d'argent. Le capital additionnel créé par le crédit des orfévres et par celui de la banque eut cet effet, que le taux de l'intérêt, qui était précédemment de 8 à 10 pour 100, même en temps de paix, se réduisit, après une guerre de vingt années, à 3 pour 100. La banque, non-seulement jouissait de l'intérêt sur le prêt fait au gouvernement, mais elle retirait des profits d'une somme égale en billets, qu'il lui était permis de négocier. Son capital fut accru ensuite par de nouveaux prêts au gouvernement, et chaque fois, elle fut autorisée à augmenter ses billets dans la proportion de ses avances. Chaque fois, par conséquent, eut lieu une création de monnaie s'ajoutant à la circulation antérieure. A la longue, toute restriction de ses émissions disparut; elle put émettre autant de billets qu'elle voudrait, sous la condition indispensable qu'ils fussent payables au porteur. Elle ne subit plus de nouvelles restrictions jusqu'à l'acte de la banque de 1844.

» Le trait essentiel d'une banque, à cette époque, était donc d'émettre des promesses de payement payables au porteur, qui devaient circuler comme de l'argent, c'est-à-dire de créer de la monnaie. L'expression *faire la banque*,

signifiait recevoir de l'argent, donner des billets au porteur en échange et acheter des billets à ordre avec ses propres billets. John Law a dit avec raison : « La banque est un crédit général. »

» Durant plusieurs années, la banque d'Angleterre eut à lutter contre diverses tentatives de concurrence ; mais le parlement désirait lui assurer le monopole. Il vota dans ce but l'acte de 1709, qui interdisait les opérations analogues aux siennes à toute société de plus de six membres, clause restrictive qui a été maintenue depuis lors. Cet état de choses continua jusque vers 1742, où, pour mettre fin aux tentatives en vue d'éluder la loi, un nouvel acte confirma le monopole de la banque. Trente ans après, ce monopole fut ruiné par l'adoption que firent les banquiers d'une nouvelle manière d'opérer, simple et insignifiante en apparence, mais qui, en fait, paralysa la clause prohibitive de l'acte de 1742. Jusque-là les banquiers étaient restés fidèles au mode primitif d'émettre des billets payables au porteur. Alors ils modifièrent la forme de leurs achats de billets. Lorsque les clients leur présentaient des billets à escompter, au lieu de leur délivrer des billets payables au porteur, ils inscrivaient sur leurs livres au crédit desdits clients, les billets présentés, et ils leur remettaient des livres contenant des modèles imprimés. Ces modèles furent appelés *chèques*, et ils étaient de véritables billets à ordre tirés sur le banquier et payables au porteur. D'ordinaire les tireurs de chèques y mettent le nom de celui qui doit en premier en toucher le montant, et ces effets circulent tout comme des billets de banque.

» Ces chèques, on le répète, ne sont autre chose que des billets à ordre tirés sur le banquier et payables au porteur. Ils offrent, cependant, un trait particulier. D'ordinaire

nul n'est tenu d'accepter un billet qui a été tiré sur lui, à raison d'une dette, sans qu'il y ait donné son consentement en y écrivant son nom. Mais si cette règle avait été appliquée aux chèques, elle en aurait l'effet au point qu'ils n'auraient pu remplacer les billets de banque. Un billet de banque porte l'obligation pour le banquier d'en faire le payement ; mais un chèque non accepté, s'il était soumis à la loi des billets à ordre, n'impliquerait pas obligation de payer sans acceptation. Dès lors, on ne jugerait pas prudent de recevoir un chèque sans savoir s'il est ou non accepté par le banquier. Mais, pour écarter cet inconvénient et pour assimiler autant que possible le chèque au billet de banque, il a été convenu entre les banquiers que la possession des fonds d'un client équivaut à une acceptation de leur part. Le banquier qui a entre les mains des fonds de son client, est donc astreint à payer au porteur tout chèque de celui-ci, jusqu'à concurrence des fonds déposés, sans avis, et sans acceptation, comme si c'était de sa part une promesse de payement.

» Ainsi les chèques ne font que remplacer les billets de banque. Un billet de banque implique deux obligations, consistant l'une à payer le client, le créancier primitif, l'autre à payer le porteur, c'est-à-dire celui à qui le créancier primitif a pu transférer le billet. La pratique nouvelle scinde ces obligations. La note écrite sur les livres du banquier constitue l'obligation de payer les clients ; la permission de tirer un chèque payable au porteur contient l'obligation de payer celui à qui le client aura transféré la dette. Les deux choses réunies font le billet de banque.

» On voit que si dans l'origine la fonction des banquiers consistait à émettre des billets payables au porteur, ils imaginèrent ensuite un moyen de faire la même chose

sous une autre forme, et il y a lieu de change de formule en conséquence. Il est facile d'en trouver une qui comprenne les deux formes. On peut s'exprimer ainsi : « La besogne des banquiers consiste à acheter des dettes avec des promesses de payement, et ces promesses de payement peuvent être faites sous deux formes, soit par des promesses payables au porteur, soit par des chiffres inscrits au crédit du client, sur lesquels se tirent des chèques payables au porteur également. » Avant l'introduction des chèques, les banquiers de Londres faisaient une grande émission de billets ; mais on reconnut dans le nouveau mode tant d'avantages pratiques, que tous, depuis lors, cessèrent l'émission des billets et adoptèrent les chèques.

» La seule différence entre les billets de banque et les chèques consiste en ce que des premiers sont pour le banquier des obligations directes de payer l'argent stipulé, et que les seconds n'en sont pas. Il s'ensuit que, lorsque les chèques changent de main, celui qui les transfère est habituellement obligé de les endosser, afin que la responsabilité subsiste dans le cas où le payement serait refusé par le banquier. Ce n'est pas l'usage pour les billets de banque, par la raison que le porteur, pouvant en demander à la banque le payement immédiat, craint rarement la ruine de la banque avant la demande de payement, et par conséquent les billets de banque circulent par une simple remise à la main, sans acceptation.

» Dans ces dernières années, les compagnies banquières se sont mises en Angleterre à publier leurs comptes ; mais ceux qui ne savent pas comment ces comptes sont tenus, peuvent tirer des conclusions très-inexactes. Ainsi, en lisant dans les comptes d'une de ces compagnies des dépôts

de neuf millions en livres sterling, nombre d'individus pourraient se figurer qu'elle a un dépôt de cette somme en espèces. Mais on se tromperait fort; car une portion considérable de ces dépôts consiste en chiffres inscrits au crédit des clients, qui équivalent à des billets de banque. Il n'est pas possible de découvrir quelle est la part des placements d'espèces et celle du crédit pur et simple. Mais la solidité de la banque dépend d'une juste proportion, et il peut arriver que l'apparence d'un accroissement dans les dépôts qui peut donner à croire à une augmentation effective des espèces, ne signifie rien autre chose qu'une dangereuse extension du crédit. Si l'on allait ainsi trop loin, la banque pourrait être dans la plus fâcheuse situation au moment même où elle paraîtrait la plus florissante. Un banquier considérable est souvent prié d'ouvrir à un client un crédit de 10 mille livres sterling au plus; s'il y consent, la somme est portée comme dépôt dans ses comptes. On peut supposer qu'une compagnie de chemin de fer demande à une banque un crédit de 100 000 livres; dans le cas où le crédit est ouvert, cette somme enflera les chiffres des comptes publiés, ce qui pourra induire en erreur le public ignorant du mode de tenue des comptes.

» Ce qui précède fait ressortir le malentendu qui peut être causé par une expression fréquemment employée à l'égard des banquiers, savoir, qu'ils seraient purement des intermédiaires entre les prêteurs et les emprunteurs. Cela n'est pas vrai dans le sens ordinaire des mots de prêt et d'emprunt, où le prêteur se prive de l'usage du capital qu'il prête. Dans les affaires ordinaires de banque, les deux parties ont l'usage entier du capital. Le client prête son argent au banquier, et pourtant il en a le libre usage, le banquier emploie son argent à encourager le commerce;

sur la garantie du dépôt qu'il a reçu, il achète des dettes avec ses promesses de payement, et celui qui vend la dette a le libre usage des espèces que ce prêteur a également le droit de réclamer.

» On pense communément que faire la banque consiste à prêter de l'argent sur la garantie de billets à ordre. C'est là une erreur profonde. Faire la banque, c'est acheter des dettes avec des promesses de payement, et créer des obligations. Éventuellement, un banquier peut être appelé à les payer ; nul doute, en théorie, qu'il peut l'être à payer toutes ses obligations à la fois, de même qu'il est possible théoriquement que toutes les vies assurées par une compagnie d'assurance cessent au même moment, ou que toutes les propriétés assurées contre l'incendie brûlent au même jour ; mais personne ne croit que de telles éventualités se réalisent. Il en est des banques comme des assurances ; la somme d'argent gardée par le banquier est celle que, d'après son expérience, il juge suffisante pour faire face aux demandes qui paraissent devoir lui être faites.

» Voici ce qui achève de prouver l'erreur de la notion commune que l'escompte des billets est un emprunt d'argent. Lorsqu'un client fait escompter un billet chez un banquier, il s'est dessaisi de toute propriété sur ce billet comme sur tout autre article qui se vend. Le billet devient la propriété absolue du banquier, qui peut le vendre, l'engager, en faire tout ce qui lui conviendra. S'il s'agissait d'un prêt du banquier à son client, le devoir de celui-ci serait évidemment de rembourser ce prêt au temps voulu, et de retirer ses billets, qui n'auraient été déposés chez le banquier que comme un gage, qui seraient rendus lors du remboursement du prêt, et dont le banquier n'aurait pas eu le droit de se dessaisir. Mais il n'en est rien. Le ban-

quier n'est pas payé par son client, mais par l'accepteur du billet, et il a parfaitement le droit de vendre la dette à un tiers. D'un autre côté, dans quelques cas, un client emprunte de l'argent en donnant ses billets en gage ; alors il rembourse le prêt, et retire ses billets. Mais ces cas sont rares et étrangers aux opérations ordinaires d'escompte.

» Ainsi, les chèques sont une autre forme des billets de banque, et ils étaient destinés à les remplacer. Dans tous les cas où l'on s'en sert aujourd'hui, un billet de banque aurait été nécessaire s'ils n'avaient été inventés. Mais ils n'en sont pas les exacts équivalents, car, dans beaucoup de cas où les billets de banque circulent, les chèques ne circulent pas. Si donc, dans chaque cas où un chèque passe, des billets de banque passeraient aussi ; l'inverse n'a pas lieu, et le système des chèques ne déplace pas autant d'espèces que les billets de banque. Or, on suppose quelquefois que les banques qui émettent des billets, et sont appelées banques d'émission, sont les seules à opérer avec leur crédit, et que les autres opèrent avec des espèces. On a vu combien cette opinion est erronée. Toutes les banques sont, scientifiquement parlant, des banques d'émission, au moins toutes celles qui, en Angleterre, achètent des billets à ordre ; et l'hypothèse que la législation peut empêcher les banques d'user du crédit en prohibant l'émission de leurs billets, est une des plus grandes illusions qu'on ait jamais entretenues.

» Il résulte des considérations ci-dessus qu'un négociant fait du commerce avec le crédit, et qu'un banquier fait le commerce du crédit. Le premier offre en vente au second des dettes payables au bout d'un certain terme, et le banquier, d'un trait de plume, les transforme en dettes payables

instantanément, qui jouent dans le commerce le même rôle que les espèces. Il réalise exactement le même profit, en créant en faveur de son client un crédit, que s'il lui donnait de l'argent comptant. Il s'ensuit évidemment que le crédit de banque est un capital de banque. Puisqu'il a été établi précédemment que le crédit commercial est un capital commercial, et que tout crédit est commercial ou de banque, on arrive à cette conclusion générale que le *crédit est du capital.*

» On comprend ainsi, par les développements qui précèdent, l'énormité de l'erreur de ceux qui pensent que les banques n'ajoutent pas au capital, qu'elles ne font que distribuer le capital existant. Il est d'une incontestable vérité qu'aucun système de banque ne peut créer des espèces métalliques. Mais si, par leur crédit, les banquiers peuvent mettre en circulation leurs promesses de payer, si ces promesses sont volontairement reçues par le public à la même valeur que les espèces, elles sont, dans la proportion où leur nombre dépasse la quantité des espèces entre les mains du banquier, une *addition* pour tous effets au capital existant. Car non-seulement le banquier épargnera l'usage de l'argent dans une multitude de cas où l'on aurait besoin s'il n'existait pas de banque; non-seulement il donne la liberté à cet argent, le met à même de servir au développement du commerce, ce qui, en réalité, revient à une addition de monnaie, mais, en multipliant en outre ses promesses de payement, il augmente sur une immense échelle la force motrice du commerce.

» Les banques sont donc les plus puissants mécanismes pour l'accroissement de la force motrice de toute quantité du capital qu'on peut imaginer, tout en maintenant la valeur de la circulation monétaire au niveau de celle du lin-

got. John Law disait avec raison : « L'introduction d'un crédit au moyen d'une banque augmente la quantité d'argent en une année plus qu'un commerce prospère ne le ferait en dix ans. » A mesure que les opérations de banque se multiplient, elles augmentent la puissance productive de la société. On a déjà signalé la grande vertu des chemins de fer pour diminuer la quantité de capital nécessaire à satisfaire aux demandes de marchandises. Le développement de l'industrie des banques agit exactement de même, et plus puissamment encore ; car non-seulement il économise les matières elles-mêmes sur une grande échelle, mais il fait des promesses de payement l'équivalent du payement immédiat.

» C'est précisément dans cette puissance multiplicatrice du capital que réside le principal danger d'un trop rapide développement des opérations de banque. Le taux de l'escompte dépend toujours de la proportion entre le capital et la demande qui en est faite, ou des dettes mises en vente. Un changement soudain de proportion cause dans ce taux les perturbations les plus violentes. Si une quantité extraordinaire de capital est jetée sur le marché, il en résulte une rapide et forte baisse du taux de l'escompte. Or, un trop grand essor des opérations de banque a exactement le même effet que le versement subit d'une immense quantité de capital sur le marché. Car non-seulement ces opérations ont toutes les conséquences de l'addition au capital existant, mais il s'y joint tous les fâcheux exemples d'une concurrence excessive, un taux d'escompte d'une exiguïté contre nature ; par suite, une dépréciation de la monnaie, l'exportation des lingots, des bulles de savon sous forme de banques, puis une prostration et des désastres. Quelque immenses que soient les bienfaits des

banques, il n'y a pas d'industrie qui puisse produire par des excès des conséquences plus fatales. »

Et à la page 151 de son ouvrage, M. Macleod ajoute encore :

« Dans les deux précédentes sections, nous nous sommes borné à exposer dans ses détails le grand système du crédit, et nous avons, autant que possible, évité toute polémique. Mais quiconque est initié aux écrits des principaux économistes, depuis l'époque de Turgot jusqu'à ce jour, aura remarqué que ces sections impliquent l'entier renversement des opinions établies sur la matière. C'est donc notre devoir d'examiner ces idées et de signaler où résident des erreurs si généralement répandues. »

Voilà comment M. Macleod commence la troisième partie de son travail sur le crédit, et nous allons le suivre encore sur ce terrain.

« Les doctrines modernes du crédit doivent leur origine à un écrit de Turgot, sous la date de 1749, lorsqu'il était encore au collége, âgé de vingt et un ans. Cet écrit a pour titre : *Lettre à l'abbé Cicé sur le papier suppléé à la monnaie*. C'était un essai de réfutation du système de Law. Malheureusement, Turgot ne comprit jamais en quoi consistait l'originalité de ce système, et sa lettre ne mériterait pas d'être citée ici, si elle ne contenait pas une formule, principe de l'erreur assidûment propagée depuis lors par une longue suite d'auteurs, tant en France qu'en Angleterre. Turgot s'exprime ainsi : « En un mot, tout crédit est un emprunt. » Adoptant cette malheureuse phrase de Turgot, qui est une fausse conception du crédit, J. B. Say a été plus loin ; il a imaginé une autre phrase, qui a été répétée sans cesse dans la plupart des ouvrages anglais sur l'économie politique. « On s'imagine quelquefois, dit-il,

que le crédit multiplie les capitaux. Cette erreur, qui se trouve fréquemment reproduite dans une foule d'ouvrages, dont quelques-uns sont même écrits *ex professo* sur l'économie politique, suppose une ignorance absolue de la nature et des fonctions des capitaux. Un capital est toujours une valeur très-réelle et fixée dans une matière; car les produits immatériels ne sont pas susceptibles d'accumulation, ou un produit matériel ne saurait être en deux endroits à la fois et servir à deux personnes en même temps. » Il considère le crédit comme le prêt d'un produit matériel, et il demande comment la même valeur, le même produit matériel peut être dans deux endroits à la fois. Ce mot est resté comme une épigramme contre les auteurs qui soutiennent que le crédit est du capital. Mais qui est-ce qui a dit qu'une chose peut être dans deux endroits à la fois? Qui est-ce qui a fait faire pareille chose au crédit? Une opération à crédit est celle qui s'effectue avec un instrument de crédit, au lieu de s'effectuer avec de l'argent. Quel non-sens d'appliquer à cette transaction ce mot qu'une chose ne peut pas être en deux endroits à la fois! Cette notion erronée serait pardonnable chez ceux qui ont borné le capital à certains produits matériels, tels que la terre, les animaux, le blé ou l'argent. Mais, dans un auteur qui reconnaît formellement aux produits immatériels la qualité du capital, une pareille erreur n'a pas d'excuse, car le crédit est évidemment un capital immatériel et un capital d'une immense valeur.

» M. Macleod aborde ensuite un ouvrage d'un de ses compatriotes, Thornton, lequel est intitulé : *Essai sur le crédit de papier;* il y relève les plus graves contradictions, particulièrement au sujet des billets à ordre, et cette réfutation détaillée le conduit à des conclusions qui élucident la matière.

» Lorsqu'un banquier achète des billets à ordre en créant des obligations, il ne s'opère pas une annulation de dettes, mais bien un échange de deux valeurs distinctes. C'est exactement comme si quelqu'un demandait à un autre de lui changer une pièce d'or pour une pièce d'argent. C'est un échange de valeurs. Mais quelques-uns n'admettent pas que le billet à ordre soit une valeur distincte, attendu qu'il est payé en argent. L'argument est spécieux, mais il est détestable. S'il était vrai qu'un billet à ordre fût dépourvu de valeur jusqu'à son payement, il s'ensuivrait que l'argent non plus n'a pas de valeur jusqu'à ce qu'il ait servi à acheter quelque chose, et que l'argent n'a pas une valeur distincte de celle des marchandises. L'argent n'est qu'une sorte de billet à ordre d'une portée plus générale. Une pièce d'or n'est reçue que parce qu'elle est un billet auquel tout le monde fait honneur.

» L'erreur, qui prévaut encore généralement au sujet des billets à ordre, prévalait également dans le siècle dernier, chez les plus éminents écrivains, au sujet de l'argent. L'argent, disait-on, n'était que le signe de la valeur. Mais un des plus grands services rendus par les économistes du dernier siècle consista à renverser cette idée. L'argent n'est pas un signe de valeur, ou le représentant des marchandises; il est une valeur distincte et indépendante. Celui qui vit de son industrie doit avoir une certaine partie de ses gains en marchandises, en articles de nécessité par exemple; mais la partie qu'il n'a pas besoin de dépenser ainsi immédiatement, il peut la conserver pour un besoin futur en argent. Les marchandises qu'il possède sont quelques-uns des fruits de son industrie, et l'argent forme le reste. L'argent et les marchandises constituent donc des valeurs distinctes, qui s'ajoutent l'une à l'autre.

Lorsqu'on se sert de son argent, sachant qu'on pourra l'échanger contre des marchandises, l'argent n'est donc pas le représentant des marchandises, pas plus que si un cordonnier échangeait avec un boulanger des souliers contre du pain, on ne pourrait faire des souliers les représentants du pain, et *vice versa*. Ce sont bien des valeurs distinctes.

» L'absurdité de l'opinion que l'argent est un signe des marchandises et des valeurs, ressort avec éclat dans Montesquieu, et ce qu'il dit sur ce sujet donne l'idée des principes admis par les écrivains du dernier siècle comme le fondement de l'économie politique. « La monnaie, dit-il, est un signe qui représente la valeur de toutes les marchandises... De même que l'argent est un signe d'une chose et la représente, chaque chose est un signe de l'argent et le représente; et l'État est dans la prospérité, selon que, d'un côté, l'argent représente bien toutes choses, et que, d'un autre, toutes choses représentent bien l'argent, et qu'ils sont les uns les autres; c'est-à-dire que, sans leur valeur relative, on peut avoir l'un sitôt que l'on a l'autre. » Ainsi, Montesquieu affirme gravement que, dans un état prospère, l'argent doit être l'équivalent de toutes les autres valeurs. L'incroyable absurdité de cette proposition conduit à des conséquences que tout esprit réfléchi apercevra. C'était, cependant, la notion généralement admise alors, et les travaux des premiers économistes eurent pour objet de la renverser, ainsi que d'établir que l'argent est une marchandise, une valeur distincte et non le représentant d'autres valeurs. La possession de cette vérité est le premier fondement d'une science de la monnaie.

» Mais la même erreur qui régnait dans la question de l'argent règne aujourd'hui dans celle du crédit, et elle a été propagée par ceux mêmes qui avaient établi les vérita-

bles doctrines sur la question de l'argent. Par le même raisonnement qui fait de l'argent une valeur distincte, indépendante des marchandises, on prouve que le crédit est une valeur distincte et indépendante de l'argent et des marchandises. De même que l'argent s'échange contre des marchandises, mais ne les représente pas, le crédit, ou les dettes, s'échange contre de l'argent ou des marchandises, mais ne les représente nullement. Il n'y a aucun argument paraissant tendre à la conclusion, que le crédit n'est pas une valeur distincte, qui ne semble également prouver que l'argent n'est pas une. Il n'y a non plus aucun argument établissant la vérité irréfragable que l'argent est une valeur distincte, qui ne démontre également que le crédit en est une aussi, une valeur du reste susceptible de destruction.

» L'erreur qui a envahi tous les écrivains modernes sur la matière dérive de ce mot malheureux de Turgot, que le crédit est *un emprunt.* Le crédit n'est rien de pareil. Le crédit est *une vente* où deux choses sont échangées et où la propriété de chacune d'elles change de main. Le trait distinctif du crédit est qu'un des objets de l'échange est une dette ou une promesse de payement. L'erreur dont il s'agit repose sur une notion fausse de la source de la valeur. La valeur est supposée résulter du travail et avoir pour mesure le travail qui l'a produite, tandis que la valeur n'est que la puissance échangeable d'un objet. Or, si quelque objet a des rapports d'échange, c'est-à-dire s'il peut être acheté et vendu, c'est une valeur réelle. Si donc les dettes ont des rapports d'échange, si elles peuvent être achetées et vendues, elles sont de véritables valeurs.

» On suppose que, parce qu'un billet de banque coûte très-peu à produire, il n'a pas de valeur. Mais ce ne sont

pas ses frais de production qui lui donnent sa valeur, c'est ce contre quoi il s'échangera. Un billet de banque a de la valeur, non parce que la production a coûté quelques centimes, mais parce que son porteur sait ou croit qu'il peut en tout temps l'échanger contre une valeur équivalente en marchandises, qu'il a les mêmes qualités échangeables que cinq pièces d'or.

» On peut dire que les individus vendent leurs marchandises pour un billet à ordre, seulement parce qu'ils savent qu'un certain jour le billet sera payé. Mais pourquoi vendent-ils leurs marchandises pour de l'argent? Parce qu'ils savent qu'ils peuvent acheter avec de l'argent d'autres marchandises. Lorsqu'un ouvrier écossais contracte pour quelque temps un engagement, il sait qu'il sera payé au moyen d'un billet d'une livre. Il reçoit volontiers ce billet comme rétribution de son travail, et il s'en sert pour acheter des aliments, des vêtements et toute autre chose, comme si c'était un souverain en or. Un tel billet est considéré, sous tous les rapports, en Écosse, comme l'équivalent d'un souverain. Quel homme sensé peut donc dire que le billet d'une livre sterling n'a pas de valeur? Ce billet est du crédit; quel homme sensé peut lui refuser la qualité de capital? Si une banque peut créer des billets d'une livre sterling, qui circulent librement et volontairement dans la population, et y remplissent exactement le même rôle que les souverains en or, quel homme sensé peut contester que cette banque crée une valeur? Diverses parties du pays peuvent être améliorées par l'emploi du capital; si un capitaliste se présentait avec mille souverains, ces souverains seraient utilement dépensés sur le sol. Une banque écossaise, qui a connaissance de cet état de choses, ouvre dans la localité une succursale et y envoie une caisse

de billets d'une livre, qui sont du crédit. Quel homme sensé n'admettra pas que c'est du capital? Qui niera que le crédit n'est pas du capital en pareil cas? Et un tel cas n'est pas rare en Écosse.

» On peut dire que ces billets n'ont pas cours en dehors des limites de l'Ecosse, qu'ils n'ont pas de valeur intrinsèque. Mais cela existe pour toutes les valeurs. Toutes les valeurs, on l'a déjà démontré, sont locales. Qu'un souverain soit une valeur réelle, et qu'un billet d'une livre n'en soit pas une, ce n'est vrai qu'en ce sens qu'un souverain est une valeur pour un territoire plus étendu qu'un billet d'une livre. Adam Smith remarque que le revenu de celui qui touche une guinée ne consiste pas proprement dans la pièce d'or, mais dans ce qu'il peut se procurer en échange. Si rien n'était obtenu en échange, la pièce d'or, comme un billet sur un failli, n'aurait pas plus de valeur que le plus inutile morceau de papier. Ce qui est incontestablement vrai. Et le contraire l'est aussi ; si un billet d'une livre peut être échangé dans une localité pour le même nombre de choses qu'un souverain, ce billet, dans cette localité, a la même valeur que le souverain, tant qu'il est reçu sur le même pied que cette pièce.

» Revenons aux économistes modernes. M. Macleod cite les extraits suivants de M. J. St. Mill : « Les opérations du crédit ont donné lieu à beaucoup de fausses conceptions et a autant de confusion d'idées qu'aucune question d'économie politique... Comme exemple des notions confuses qu'on s'est formées sur la nature du crédit, nous signalerons le langage exagéré qu'on emploie si souvent sur son importance nationale. Le crédit a un grand pouvoir, mais non, comme bien des gens semblent le supposer, un pouvoir magique ; il ne peut pas faire quelque chose de rien.

Combien de fois un développement du crédit est signalé comme une création de capital, comme si le crédit était du capital! Il semble étrange qu'il soit nécessaire d'indiquer que, le crédit étant uniquement la permission de se servir du capital d'un autre, les moyens de production de l'augmentation ne peuvent être accrus par lui, mais seulement transférés. Si les moyens de production de l'emprunteur sont augmentés par le crédit qui lui est donné, ceux du prêteur sont diminués d'autant. La même somme ne peut être employée comme capital à la fois par le propriétaire et par celui à qui elle est prêtée. Mais, bien que le crédit ne soit rien de plus que le transport du capital d'une main à l'autre, c'est généralement et naturellement un transport à des mains plus capables d'employer utilement le capital. »

Suit une citation de M. Mac-Culluloch : « Il est clair que, à quelque degré que s'accroisse le pouvoir de l'emprunteur sur une quantité de marchandises ou d'une somme d'argent pour étendre ses opérations, celui du prêteur devra être diminué d'autant. La même portion de capital ne peut être employée par deux individus à la fois.

» Quand la marchandise est vendue de la manière qui vient d'être décrite, l'usage des acheteurs est de donner comme prix aux vendeurs des billets payables au jour où le crédit doit expirer ; et c'est dans les effets qui suivent la négociation de ces billets, que consisterait une bonne partie de l'influence magique qu'on a quelquefois attribuée au crédit. Supposons qu'un fabricant de papier A, vende à un imprimeur, B, une certaine quantité de papier, et reçoive un billet de ce dernier pour être acquitté à douze mois. B n'aurait pas conclu cette transaction s'il avait été obligé de compter de l'argent. Mais A, bien qu'il ait de

l'emploi pour de l'argent, est mis en mesure, par la facilité de négocier ou de faire escompter ses billets, de donner le crédit demandé, sans se mettre hors d'état de poursuivre ses opérations. En pareil cas, on dit que les deux parties sont soutenues par le crédit, et comme ces cas sont des plus communs, on soutient que la moitié de l'industrie du pays s'effectue par ce moyen. Mais la vérité est qu'une grande partie de ceux qui s'engagent dans les entreprises industrielles emploient non leur propre capital, mais celui des autres. L'imprimeur emploie le capital du fabricant de papier, et celui-ci emploie le capital du banquier qui a escompté le billet. Le banquier avait sans doute en caisse l'argent dont il ne savait que faire ; mais celui dans les mains desquels cet argent est parvenu l'appliquera sur-le-champ d'une manière utile, soit à l'achat de matières premières, soit au payement des salaires de ses ouvriers. Il reste à savoir si l'affaire aura été avantageuse : mais il est essentiel de comprendre qu'elle aura réussi, non parce que le crédit est par lui-même un moyen de production, ou parce qu'il donne naissance à un capital qui n'existe pas, mais parce que le capital trouve sa voie dans les canaux où il a le plus de chances d'être utilement employé. Le véritable avantage dérivé de l'usage des billets consiste dans la substitution d'un moyen d'échange aussi peu coûteux que ce papier à un moyen aussi dispendieux que l'argent... En analysant chaque cas de l'espèce, nous trouverons invariablement que tout ce que le plus haut degré de crédit et de confiance peut espérer, c'est uniquement un changement de distribution du capital, son transfert d'une classe d'hommes dans une autre. »

En examinant ces extraits, on reconnaît qu'ils attestent la même inexactitude d'idées sur le crédit, qui a été déjà

constatée chez J. B. Say. Mais, quant à M. Mill en particulier, lui-même peut être appelé en témoignage de son erreur. Lorsque, page 36 du second volume de ses *Principes d'économie politique*, il a persiflé ceux qui croient que le crédit n'est rien de plus qu'un transfert de capital d'une main à une autre, puisque les fonds productifs du pays ne peuvent pas être accrus par le crédit ; à la page 174 du même volume, il s'exprime en ces termes : « La valeur qu'on épargne à la société en se dispensant ainsi de la monnaie métallique est un bénéfice net pour ceux qui fournissent ce qui la remplace. Ils disposent d'une circulation monétaire de nombreux millions, qui ne leur a coûté que les frais de gravure. S'ils emploient cette addition à leur fortune comme capital productif, la production du pays s'accroît, et la société s'enrichit autant que par l'emploi d'un autre capital du même chiffre. » Il n'est pas nécessaire d'indiquer l'erreur de M. Mill dans le premier passage, tandis que lui-même l'a si bien fait dans le second.

« Qui peut nier que la valeur présente d'une dette payable à terme est une valeur distincte et indépendante? C'est une marchandise marchande ; elle peut être achetée et vendue comme une livre de sucre, et l'argent payé pour elle ne la représente pas plus que l'argent ne représente une marchandise contre laquelle il est échangé. On ne peut dire où est l'argent qui finalement acquitte la dette ; mais, pût-on même le dire, la dette présente serait encore une valeur indépendante de l'argent qui à la fin l'acquittera. Car cette dette et cet argent passeraient par une centaine de mains avant l'échéance où ils seront échangés l'un contre l'autre. En affirmant que le crédit est du capital, on ne commet nullement la bévue que la même chose peut se trouver dans deux endroits à la fois. »

« La question n'est pas minime, ajoute M. Macleod en terminant cette réfutation. La propriété qui circule en Angleterre en billets à ordre, billets de banque, et crédit de banque, dépasse 15 milliards de francs ; et la question est de savoir si elle constitue une valeur réelle et indépendante, ou seulement un mythe. Tous les économistes, depuis Turgot, prétendent qu'elle n'est rien, qu'elle est une non-entité, n'ayant pas plus de valeur que le papier sur lequel elle est écrite. Nous, au contraire, en opposition avec eux tous en France et en Angleterre, depuis Turgot, jusqu'à M. J. St. Mill, nous soutenons qu'elle est une valeur réelle, une valeur distincte et indépendante en sus et à part de l'argent et des marchandises, et nous sommes parfaitement convaincu d'avoir raison.

» Nous avons démontré clairement ce qui, du reste, ne sera contesté par aucun esprit initié à la nature des billets à ordre, qu'un billet ne représente nullement une propriété, qu'il représente une dette, et non une somme d'argent en particulier. Aujourd'hui en France (1), pays en proie à une fureur de spéculation, les notions les plus dangereuses en matière de crédit prévalent et pénètrent même dans les livres distingués. C'est ainsi que M. Joseph Garnier, dans son ouvrage sur l'économie politique, discute trois définitions du crédit. La première consiste en ce que le crédit est la facilité d'emprunter, due à la confiance qu'inspire la personne ; cette définition, il la rejette. D'après la seconde, le crédit est une anticipation de l'avenir; il la rejette encore plus. Mais la troisième, que le *crédit est la métamorphose des capitaux stables et engagés* en capitaux circulants, il l'adopte de M. Cieszkowski, auteur d'un livre

(1) Ceci a été écrit en 1857.

qui paraît avoir eu un certain débit sur le continent. Elle implique qu'un billet à ordre représente une certaine somme d'argent, et que, de même que les billets de banque, il circule de main en main comme étant plus commode que l'argent. Ses partisans pensent que toute autre chose peut être mobilisée de la même manière, la terre et toute espèce de propriété. Ils confondent ainsi les billets à ordre avec les connaissements et les warrants. Il s'est publié des pamphlets qui proposent la fondation de banques pour monétiser toutes les valeurs. Ces doctrines erronées ne sont pas nouvelles; elles ont constitué le système de Law. »

M. Macleod finit sa théorie du crédit avec les développements suivants :

« Il y a deux espèces de papiers de commerce qui ont quelques ressemblances extérieures. Toutes deux donnent des droits à certaines choses, et peuvent être transférées de la même manière. Elles sont dès lors considérées par bien des esprits comme étant de même nature, mais elles sont essentiellement distinctes, et cette distinction radicale constitue la base de la théorie du crédit.

» Ces deux espèces de papiers sont, d'une part, les connaissements, les warrants, et autres titres à certaines choses; d'autre part, les billets de banque, les billets à ordre et autres formes de crédit.

» Pour faire bien comprendre comment elles se distinguent, on va retracer l'origine de chacune.

» Lorsque quelqu'un charge des marchandises à bord d'un navire, il reçoit du capitaine une reconnaissance de l'embarquement de ces marchandises, avec promesse de les délivrer à celui qui sera propriétaire de ce papier. Cette pièce est appelée *connaissement*. Le chargeur envoie le

connaissement à son consignataire, qui, après l'avoir reçu, peut le négocier, c'est-à-dire peut le transférer par endossement à qui lui plaît, de sorte que la pièce peut circuler par plusieurs mains, et que celui qui, à un temps donné, en est le propriétaire, peut s'adresser au capitaine pour réclamer les marchandises.

» De même, quand les marchandises sont déposées dans un magasin ou dock, le chef du magasin délivre un écrit analogue au connaissement qui est appelé *warrant*, qui est à tous les égards transférable comme un connaissement ou un billet à ordre, et dont le propriétaire est le propriétaire des marchandises y mentionnées avec le droit de les demander et de les recevoir du chef de magasin.

» On doit remarquer dans ces deux cas que, si les marchandises sont temporairement remises à la garde du capitaine ou du chef de magasin, ils n'en ont nullement la propriété. La propriété des marchandises appartient au chargeur ou au déposant, et elle est par lui transférée en même temps que le connaissement ou le warrant. Le capitaine ou le chef de magasin est un simple dépositaire, un gardien et non le propriétaire. Il n'a pas le droit de s'en servir, ou, s'il le faisait, il commettrait un vol. Le connaissement ou le warrant forme donc une propriété unie aux marchandises, et ne peut pas en être séparé. Les marchandises suivent la pièce. On peut dire en pareil cas que la pièce les représente. Il ne s'agit pas ici d'un échange, et ces papiers n'ont pas de valeur; ils ne sont pas échangeables séparément. Ils ne sont pas échangeables pour des marchandises en général, mais ils forment des titres à certaines marchandises et non à d'autres. Il n'a jamais été question de la valeur d'un connaissement ou d'un warrant. Les pièces ne sont pas du crédit, par la raison que

leur propriétaire ne *croit* pas qu'il puisse obtenir des marchandises en échange, mais qu'il se *sait* le propriétaire de certaines marchandises. L'opération n'est pas un échange, c'est un dépôt.

» Considérons maintenant un banquier, et supposons qu'un client lui apporte cent pièces d'or renfermées dans un sac, en le priant d'en prendre soin pour son compte, puis de les lui rendre sur sa demande, à lui ou à quelqu'un par lui désigné. Ce dépôt n'attribuera pas au banquier de propriété sur cet argent. Il n'aura pas le droit de s'en servir pour son compte. S'il en donne un reçu avec promesse de remettre la somme à celui à qui le reçu sera transféré, le reçu et la somme ne peuvent pas être séparés, et la somme circulera toujours avec le reçu; sa nature sera exactement celle du connaissement ou du warrant. Le banquier sera le dépositaire ou le gardien de l'argent, et non le propriétaire. S'il l'emploie pour son compte, il sera passible de peines sévères.

» Mais telles ne sont pas les relations ordinaires du banquier et de son client. Si le client compte de l'argent au banquier, la propriété de l'argent passe entièrement à celui-ci. Il n'en est nullement le dépositaire; il en devient le propriétaire, et a le droit de s'en servir à son gré pour son compte. En échange de cet argent, il constitue un crédit en faveur de son client, promettant de payer la même somme sur demande. L'opération est en réalité un échange ou une vente. Le banquier achète l'argent de son client pour lui vendre le droit de demander une égale somme à une époque qui lui conviendra. Il a donc été créé une propriété nouvelle. Le client peut transférer sa propriété à qui il lui plaira; le propriétaire pouvant l'échanger pour de l'argent ou pour toute autre chose. Cette propriété est

appelée crédit, parce que son propriétaire croit qu'il pourra obtenir de l'argent en échange, mais il n'y a pas de somme particulière qui y soit affectée. Le banquier n'est point dépositaire; il est le débiteur du client, et s'il tombait en faillite, ses clients n'auraient droit qu'au partage de sés biens.

» Ainsi le crédit ou la dette est une espèce de propriété indépendante, qui peut être achetée ou vendue, et cela pour des millions chaque jour. De même qu'il y a des boutiques pour le commerce du pain, des étoffes, des meubles, il y en a pour celui des dettes, et ces boutiques s'appellent des *banques*. De même qu'il y a des marchés aux poissons et au blé, il y a pour l'achat et la vente des dettes publiques un marché qui s'appelle la *bourse*.

» Une dette étant une propriété indépendante, échangeable, vendue et achetée tous les jours pour des millions, la plus considérable des propriétés employée à l'achat des marchandises est donc, en vertu de la définition donnée par Aristote et par M. Mill, une richesse. Ceci fait ressortir la confusion qui régnait sur ce sujet, car, tandis que la notion commune du crédit est celle d'un transfert de capital, en réalité le crédit est la désignation d'une certaine espèce de propriété.

» C'est ainsi que sur la distinction, subtile en apparence, entre les connaissements qui sont les titres à certaines propriétés, et les billets de banque qui sont des droits échangeables contre de l'argent, repose la base de toute la théorie du crédit.

» Afin de présenter la matière sous les aspects les plus variés, on traitera ici un autre cas.

» Supposons deux individus trafiquant l'un avec l'autre, un négociant en vins et un négociant en thés. S'ils demandent l'un à l'autre des quantités équivalentes de leurs

produits respectifs, ils peuvent les échanger, et tout est terminé. Mais supposons que le négociant en vins ne demande pas autant de thé que le négociant en thés demande de vins, cet échange inégal des besoins du moment pourra être réglé de deux manières.

» Voici la première. Bien que le négociant en vins n'ait pas besoin des thés présentement, il en aura probablement besoin à une époque ultérieure. Le négociant en thés pourra donc séparer de son approvisionnement de thés la quantité qu'il doit, et la réserver comme la propriété du négociant en vins, jusqu'à ce que celui-ci la réclame. Il peut lui donner un reçu avec promesse de lui remettre la marchandise à lui-même ou au propriétaire du reçu sur sa demande. Ce papier peut circuler de main en main, transportant avec lui la propriété des thés. Il sera analogue aux connaissements et aux warrants. Il formera une seule et même propriété avec les thés; il représentera cet article. Le négociant en thés aura renoncé à sa propriété en ce qui touche ce lot de thé, et de propriétaire, il sera devenu dépositaire pur et simple, ayant perdu toute faculté de s'en servir pour son compte.

» La seconde manière est la suivante. Le négociant en vins peut ne pas désirer du thé, ni rien autre chose pour le moment. Il doit, en conséquence, avoir une garantie qu'il sera mis en état de faire un échange ou de recevoir ce dont il aura besoin à une autre époque. Cette garantie peut être de deux sortes.

» Le négociant en thés peut acquitter envers lui sa dette en argent, ce qui le mettra à même de se procurer d'un autre ce qu'il désire. Cet argent, notons-le bien, n'est ni un aliment, ni une boisson, ni quelque autre chose utile à l'homme, c'est seulement le moyen de se procurer ces

objets. Le négociant en vins l'accepte seulement parce qu'il croit qu'il peut l'échanger contre tout ce qu'il voudra à une autre époque. C'est donc un billet général à ordre sur toute la société commerciale, c'est un crédit général. On ne doit pas perdre de vue, du reste, que cet argent est échangeable pour les marchandises en général, il ne les représente nullement comme un connaissement représente certaines marchandises. C'est une propriété échangeable, distincte de toutes marchandises.

» La garantie peut être fournie autrement. Au lieu de donner de l'argent, le négociant en thés donnera au négociant en vins une simple promesse de livrer le thé sur demande. Ce n'est point là une garantie générale, c'est une garantie particulière. Le négociant en thé ne renonce pas à la propriété d'une partie quelconque de son thé. Il reste le propriétaire de tout son approvisionnement, et peut en disposer à son gré. Mais il s'est engagé à remettre tant de kilogrammes de thé lorsqu'on les lui demandera. On comprend aisément que cette garantie est de même nature que l'argent. La seule différence est que, tandis que l'argent peut s'échanger pour toute chose avec tout le monde et a par conséquent une valeur *générale*, la promesse de livrer le thé n'est échangeable que contre du thé avec lui. C'est donc une *valeur particulière*. De plus, le négociant en thé peut faillir et être incapable de livrer le thé, et dès lors la valeur de la garantie est précaire. L'argent possède donc une valeur durable et générale, la garantie une valeur spéciale et précaire. Mais cette garantie est une nouvelle propriété créée. Elle peut être consignée sur le papier, et transférée ou échangée un grand nombre de fois, entre individus qui croient que le négociant en thé est en mesure de livrer le thé lorsqu'il en sera requis.

Cette pièce ne représente pas un certain nombre de kilogrammes de thé, mais elle en a la valeur.

» C'est le lieu de signaler le tort énorme que l'expression de *valeur intrinsèque* a causé à l'économie politique ; car elle a été la source principale de la confusion qui a prévalu dans la théorie du crédit. Des écrivains, même renommés, ont professé que l'argent a une *valeur intrinsèque* et le papier une *valeur représentative*, parce qu'il a été mis du travail dans l'un et non dans l'autre. L'absurdité de cette doctrine est facile à concevoir. Adam Smith lui-même dit que si l'argent ne pouvait s'échanger, il n'aurait pas de valeur, ce qui prouve que la valeur ne dépend pas du travail, mais de la faculté d'échanger. En réalité, la valeur d'une chose est la chose pour laquelle elle s'échange ; par conséquent elle ne peut avoir de valeur intrinsèque, à moins qu'elle n'ait au dedans d'elle-même la chose pour laquelle elle est échangée.

» Une chose a donc autant de valeurs que de choses pour lesquelles elle peut s'échanger. Elle a une valeur infinie si elle peut s'échanger pour une infinité de choses. Elle n'en a qu'une seule, si elle ne peut s'échanger que pour une chose unique. Or, la valeur d'une promesse est la chose promise. La promesse qui ne peut s'accomplir a perdu sa valeur. Cinquante francs, par exemple, ont pour valeur 5 kilogrammes de thé, et en outre d'une infinité d'autres choses. Une promesse de livrer les 5 kilogrammes de thé a pour valeur lesdits 5 kilogrammes, ni plus ni moins. C'est du crédit, parce que la personne qui la reçoit ou qui donne quelque chose en échange, croit qu'elle s'échangera pour du thé, et ce crédit, bien qu'offrant moins de sécurité, moins de généralité de valeur, est néanmoins de la même nature que l'argent ; il n'en est en fait

qu'une forme inférieure. On peut dire, du reste, que l'argent n'est que la forme la plus haute et la plus générale du crédit.

» De même que l'argent étant une propriété échangeable indépendante, entièrement distincte des marchandises, le crédit est une propriété échangeable, entièrement distincte de l'argent et des marchandises. Le crédit, évidemment, tient la place de l'argent, et il est clair que la totalité des dettes commerciales ne fait que remplacer la même quantité d'argent.

» Le crédit, du reste, n'est pas en général exprimé sous la forme d'une promesse de livrer des marchandises; il l'est toujours, au moins en Angleterre, sous celle d'une promesse de compter de l'argent, et par conséquent il a l'argent pour valeur. La quantité du crédit qui a été créée et échangée en Angleterre est énorme, sans pouvoir d'ailleurs être exactement évaluée.

» On doit comprendre maintenant la distinction radicale fondamentale entre les connaissements, les warrants, etc. d'une part, et les instruments de crédit de l'autre.

» Les premiers ne sont jamais que des titres à certaines marchandises; ils les suivent; ils ne peuvent en être séparés, et par conséquent, ne forment avec elles qu'une seule et même propriété. Ils proviennent toujours d'un achat, et jamais d'un échange, et l'on peut dire avec exactitude qu'ils représentent des marchandises. En outre, ils n'ajoutent rien à la masse des propriétés échangeables.

» Quant aux instruments de crédit de toute espèce, ce sont toujours des titres contre la personne; ils n'ont aucune relation avec des marchandises spéciales, ce qui est la circonstance dont ils dérivent leur dénomination. Ils circulent purement sur la foi qu'ils peuvent être échangés pour

de l'argent. Ils proviennent toujours d'un échange, et jamais d'un dépôt. Si les connaissements suivent toujours les marchandises, les billets de banque sont toujours échangés pour de l'argent ou des marchandises. Les connaissements représentent des marchandises ; les billets de banque ont l'argent pour valeur. En outre, le crédit, avec toutes ses formes, s'ajoute à la masse des autres propriétés échangeables.

» Il s'ensuit que les connaissements ne peuvent jamais excéder en qualité les marchandises qu'ils représentent; mais les instruments de crédit de toute espèce dépassent immensément en quantité l'argent du pays, en Angleterre, d'après le calcul le plus modéré, dans la proportion de dix.

» Les observations qui viennent d'être présentées sur la nature indépendante du crédit, comme propriété, seront évidentes pour quiconque connaît la langue du commerce et la comptabilité. Il est habituellement question de la valeur d'un billet de banque ou d'un billet à ordre; jamais de celle d'un connaissement, par la raison qu'il n'y a pas de valeur sans échange ni d'échange sans valeur. Presque toutes les crises commerciales proviennent d'une création excessive de propriétés désignées sous le nom de crédit, mais on n'a jamais entendu parler de crises produites par des connaissements ou des warrants. »

II

Nous admettons les conceptions fondamentales suivantes de M. Macleod : 1° Tout ce qui est utile et dont l'obtention coûte du travail dans la société ou, comme disait M. Macleod, tout ce qui a une valeur est un élément écono-

mique, une richesse. 2° La propriété n'est pas une chose, mais un droit. Ce dont nous ne convenons pas, ce sont les conclusions que tire M. Macleod de ces deux conceptions. La propriété étant la faculté de disposer d'une chose, de toutes manières et en tout temps, nul doute qu'il est possible de diviser cette faculté dans le temps et dans la manière, en autant de parties dont la somme serait sans doute le droit de propriété dans toute sa plénitude, sans que de cela on puisse conclure que chacune de ces parties est un nouveau droit, une nouvelle propriété, une nouvelle richesse. Si je compte à mon banquier de l'argent, en recevant de lui la promesse de me rendre une portion équivalente à un terme convenu, je ne fais que lui céder l'usage de mes valeurs jusqu'à cette époque-là, en me réservant le droit de disposer de ces valeurs après l'époque. Il y a une division de mon droit de propriété, et non la création d'un nouveau droit ni d'une nouvelle richesse. Cette manière de voir est aussi exacte que mes valeurs valent moins l'usage que j'en cède à mon banquier jusqu'au terme convenu, et la différence est exactement l'intérêt des valeurs pendant le temps qu'ils sont entre les mains du banquier.

Mais on dira que le banquier est le propriétaire de mon argent, de même que je suis le propriétaire de la promesse du payement. Il y a donc, selon Macleod, deux propriétés, deux richesses, deux éléments économiques. Toutes ces objections résultent de la distinction que fait M. Macleod entre le *mutuum* et le *commodum*, distinction qui, dans l'économie politique, n'a aucune importance, et qui ne provient que des fonctions de la monnaie et du caractère abstrait de la valeur, comme nous le ferons voir à l'évidence. Si je vous prête mon cheval, vous ne pouvez pas

l'échanger; je ne vous en cède que l'usage. Mais si, au lieu d'un cheval, je vous prête 100 francs, ce n'est pas une marchandise déterminée que je vous prête, mais des valeurs abstraites dont je vous cède l'usage, c'est-à-dire que vous pouvez les échanger (sans cela ce prêt serait inutile), et ensuite me rendre une somme équivalente au terme convenu. Mon droit de propriété est sur les valeurs, et non sur les valeurs inhérentes à certaines marchandises. Si vous tombez en faillite, et que vous n'avez qu'une maison, les valeurs de celle-ci seront les miennes; voilà tout. Cette différence entre le prêt des valeurs et le prêt des autres marchandises résulte de fonctions toutes spéciales de la monnaie. Dans notre exemple, le banquier ne peut se considérer propriétaire des valeurs du client, dans le sens rigoureux du mot, quoiqu'il puisse en disposer comme il lui plaît jusqu'au terme convenu.

Les contradictions de M. Macleod se révèlent dans l'exemple suivant : A, manufacturier, connaissant la loyauté de B, son voisin, marchand, lui vend des marchandises, et au lieu d'en demander le payement immédiat, qui pourrait gêner B, il reçoit de lui une obligation de payer la somme dans un certain temps. Si le manufacturier a besoin du numéraire pour payer le salaire de ses ouvriers, il vend la dette à son banquier, en écrivant son nom sur le dos, ce qui signifie : Si B ne remplit pas son engagement à l'échéance, ledit manufacturier se charge de le faire à sa place. Dans cette négociation, continue M. Macleod, le banquier, ou tout autre, ne fait pas un prêt d'argent au manufacturier. Si c'était un prêt, le manufacturier serait tenu de rembourser la somme à l'échéance du billet.

Pour nous, dans cette négociation, le manufacturier A

vend ses marchandises à B, et n'en reçoit pas le prix, qui peut être considéré comme étant prêté à B. En vendant son billet à ordre, A se fait substituer par le banquier, qui devient alors le prêteur, et en écrivant son nom sur le dos de la promesse, A reste comme le garant de cet engagement de B.

Nous admettons aussi la différence que M. Macleod fait entre une *dette* et un *dépôt*. C'est la même que nous aurions faite entre le *dépôt* et le *prêt*. Dans celui-ci, l'emprunteur achète le droit d'user de la chose empruntée avec l'obligation de payer un loyer ou un intérêt. Dans le dépôt, il n'y a pour le dépositaire que la charge de garder le dépôt avec fidélité, en recevant du propriétaire une gratification pour ce service qu'il rend. Cette distinction n'altère en rien notre manière de voir le crédit, et ne peut aucunement renforcer celle de M. Macleod.

Les connaissements, les warrants et autres titres à certaines choses, représentent la chose en dépôt, tandis que les billets de banque, les billets à ordre, et d'autres titres de crédit représentent, pour la société, les divisions du droit de propriété des valeurs existantes, mais non spécialisées. Ces titres sont échangeables et circulent indépendamment des choses. C'est le seul service que rend le crédit. Il ne fait que diviser ce qui est réuni, faire circuler séparément ce qui circulait réuni. Il ne crée pas; il sépare.

La futilité de la distinction entre le *mutuum* et le *commodum* se révèle encore mieux dans l'article de M. Macleod sur le crédit commercial. Si un négociant de thé, au lieu de payer le prix du thé au négociant qui le lui avait vendu, donne une promesse de livrer du thé sur demande, cette transaction sera *mutuum*, parce que les kilogrammes de thé sont ici considérés abstraits de certain thé, et grâce à

cette abstraction, le négociant peut disposer de tout le thé qu'il possède. Si l'abstraction n'avait pas eu lieu, les kilogrammes seraient inhérents à certain thé, et le négociant en serait seulement le dépositaire. Ce que nous voulons relever, c'est que la seule différence qu'il y a entre le *mutuum* et le *commodum*, c'est que dans celui-ci on tient dans la restitution à la marchandise prêtée, tandis que dans celui-là on se contente de l'équivalent.

Ce n'était pas sans raison que les économistes disaient que la monnaie avait une valeur *intrinsèque*, et le papier une valeur représentative. Comme numéraire, la monnaie a seulement une valeur représentative, de même que les titres de crédit; mais la différence qu'il y a entre eux, c'est que la monnaie est convertible en une marchandise qui est au dedans d'elle-même, tandis que les papiers ne peuvent être convertis que dans des richesses qui sont hors d'eux. On dit qu'une chose a une valeur intrinsèque quand elle est utile et que son obtention coûte du travail dans la société. La monnaie est dans ce cas. Les titres de crédit ne le sont pas. C'est un vrai sophisme que fait M. Macleod quand il dit : « La valeur d'une chose est la chose pour laquelle elle s'échange; par conséquent, elle ne peut avoir de valeur intrinsèque, à moins qu'elle n'ait au dedans d'elle-même la chose pour laquelle elle est échangée ». C'est une question de mots dont nous ne nous occuperons pas, et qui procède de la fausse idée que M. Macleod se fait de la valeur. La différence entre les warrants, d'une part, et les titres de crédit de l'autre, se fonde en partie sur les traits qui séparent le dépôt et le prêt, et sur ce que les premiers sont des titres à certaines marchandises, tandis que les seconds sont des titres aux valeurs. De ce que les titres de crédit ne sont pas

astreints, par leur qualité de valeurs abstraites, à certaines marchandises, M. Macleod a conclu qu'ils ajoutent à la masse des richesses. L'incertitude peut faire croire à cela par moments et en apparence, mais, en somme, on se convaincra de l'illusion. Le négociant sur qui sont tirées les lettres de crédit ayant beaucoup de valeurs, peut en disposer librement, parce qu'aucune d'elles n'est représentée particulièrement par les titres de crédit, mais ce qui est incontestable, c'est que la somme des valeurs que possède le négociant doit correspondre à la somme des valeurs représentées par les titres qui sont tirés contre lui; qu'il n'y a pas, par conséquent, une création de richesse.

Il est vrai que les warrants et les connaissements sont limités à la quantité des marchandises qu'ils représentent, et ne peuvent nullement la dépasser, tandis que certains titres de crédit reposent sur le nombre des transferts des marchandises; chaque transfert donne lieu à une création de crédit. S'il s'opère vingt transferts de la même marchandise, il pourra être créé vingt billets à ordre. Si la même marchandise éprouve autant de transferts, le même connaissement la suit toujours. Mais il faut remarquer que, dans chaque transfert, il n'y a pas une nouvelle propriété, mais une nouvelle division circulable de la propriété primitive. Posons un exemple; supposons que le client A compte 100 francs à son banquier B, et en reçoit la promesse de les demander après un an; B compte les mêmes 100 francs à son banquier C, et en reçoit la promesse de les demander après six mois; C les compte à D, et en reçoit la promesse de les demander après trois mois. La richesse est donc entre les mains de D. La promesse qui est entre les mains de A, considérée à part et séparément des autres promesses, représente 100 francs, moins l'usage

d'un an; de même que les autres promesses les représentent, moins l'usage de six et de trois mois; mais il y a une différence à faire entre ces contractants, c'est que A figure seulement comme créancier, et D seulement comme débiteur; mais B et C figurent comme créanciers dans les lettres qu'ils tirent, et aussi comme débiteurs dans celles qui sont tirées sur eux.

Toutes ces promesses, prises en bloc, jettent encore plus de lumière sur la question. La promesse qui est entre les mains de A, c'est la seule qui représente le droit de propriété sur 100 francs, moins l'usage d'un an; les autres promesses ne représentent que les diverses fractions de cet usage d'un an.

Si, par exemple, le billet que C a tiré sur D, envisagé à part, peut être considéré comme représentant une propriété de 100 francs, moins l'usage de trois mois, alors le billet de B, tiré sur C par rapport à celui-ci, doit représenter l'usage de six mois, moins la propriété. Or, trois mois soustraits de six, restent trois; par conséquent, le billet de C ne représente pour la société que trois mois d'usage. Si le billet de C sur D est vendu à un banquier, alors il représente entre les mains de celui-ci la propriété de 100 francs, moins l'usage de trois mois; et les francs qui sont entre les mains de C représentent, par rapport à lui, l'usage de six mois. M. Macleod ne considère les billets que par rapport à celui qui les tire, et séparés de toutes les circonstances. C'est la cause de toutes ses fausses conceptions.

Dans les marchandises, ces transactions ne sont pas possibles; et dans le numéraire, elles le sont à cause de son caractère abstrait.

Les trois billets à ordre, dans l'exemple ci-dessus, déri-

vent du transfert d'une seule richesse; ils ne créent pas trois propriétés ou trois richesses. S'il arrive que D ne peut pas payer à C son billet à ordre, C et B peuvent successivement se trouver dans le même embarras.

La somme des diverses quantités d'argent que représentent les trois billets ne peut jamais être égale à la quantité, moins l'intérêt, représentée par le billet tiré par A sur B, multipliée par le nombre de billets, et augmentée de l'intérêt jusqu'à l'échéance; la différence représentera la somme des profits que chaque prêteur a retirés du capital pendant tout le temps qu'il l'a eu entre ses mains.

Dans l'exemple ci-dessus, où le manufacturier A connaissant la loyauté de B, son voisin, marchand en détail, lui vend des marchandises, et au lieu de demander le payement immédiat, il reçoit une obligation, et dans toutes les opérations de crédit commercial, il y a dans chaque opération une vente à terme et un prêt. Le manufacturier A vend des marchandises à B, et lui en prête le prix, de même que B peut faire à C.

Toute vente à terme est une vente et un prêt; par conséquent, tout ce que nous avons dit du prêt de l'argent est applicable aux transactions de crédit commercial et aux exemples posés par M. Macleod.

Ce qui nous confirme encore la conviction dans laquelle nous sommes que le billet à ordre n'est pas une richesse nouvelle, ce sont les fréquentes hésitations et contradictions de M. Macleod. Tantôt il appelle le crédit une nouvelle propriété, une richesse, un capital; tantôt il l'appelle une espèce de propriété, un capital *sui generis*. Comparez ce qu'il dit dans les chapitres que nous venons de transcrire avec les observations judicieuses suivantes, qui expliquent notre manière de voir mieux que nous ne l'avons fait.

En se rapportant aux transactions égales à l'exemple rapporté ci-dessus, M. Macleod s'exprime ainsi : « Les opé-
» rations ci-dessus, on le répète, sont dans le cours natu-
» rel des choses; il peut arriver quelquefois qu'une pro-
» priété change beaucoup plus de fois de mains, qu'un
» billet soit créé à chaque transfert. A une époque de spé-
» culation notamment, on peut imaginer la création de
» beaucoup de billets par des transferts répétés de la même
» propriété. Tous ces billets sont réguliers, mais c'est évi-
» demment une illusion de leur supposer de la sécurité à
» ce titre. Un seul représente la propriété, s'il est permis
» d'employer cette expression, et les autres ne représen-
» tent rien, ou chacun ne représente qu'une fraction. La
» vraie sécurité du billet réside dans les moyens généraux
» qu'ont les parties de remplir leurs engagements, et non
» dans certaines marchandises que le billet est supposé
» représenter, marchandises dont la valeur est vague et
» impossible à constater par le porteur ou par celui qui
» l'escompte. »

Nous sommes d'accord avec M. Macleod en ce que les billets ne représentent pas de certaines marchandises ni la propriété de certaines marchandises; mais ce que nous voulions dire, c'est que les billets représentent des fractions de la propriété des valeurs existantes, mais non spécialisées (1).

M. Macleod continue encore :

« Le fait est que l'expression trop répandue qu'un bil-
» let à ordre représente une propriété, est la source d'une
» grande confusion, et offre un de ces cas, sans nombre en

(1) *Non spécialisées* veut dire que ces valeurs ne sont pas attachées à certaines marchandises ou à certaines pièces de monnaie, quoiqu'elles soient exprimées toujours en monnaie et réalisées en elles à leur échéance.

» économie politique, où une expression inexacte a égaré » sur la nature des phénomènes. *Un billet à ordre ne re-* » *présente nullement une propriété.* Il ne représente » qu'une dette, pas même une somme d'argent spéciale. » Il dérive du transfert d'une propriété, mais il ne la re- » présente pas plus que si la propriété avait été payée en » argent, l'argent ne représenterait cette même propriété » dont il serait équivalent. »

Les considérations de M. Macleod rapportées ci-dessus donnent lieu aux conclusions suivantes, qui détruisent de fond en comble sa théorie. Si la sécurité du billet à ordre réside dans les moyens généraux des parties, c'est parce que le billet est une assignation sur les richesses existantes entre les mains de ces parties. Si le billet était lui-même un capital, une richesse, il porterait en lui-même sa sécurité.

Tout ce que dit M. Macleod sur l'application des signes de l'algèbre à l'économie politique, nous sert pour faire ressortir l'exactitude de notre conception. La terre donne des produits annuels à perpétuité. Le prix de la terre est la somme des valeurs présentes de cette série de profits. Le droit de recevoir tous ces profits est le droit de la propriété de la terre. Il est clair que ce droit peut être divisé en fractions, sans que chaque fraction soit un nouveau droit, une nouvelle richesse. Supposons que A, propriétaire de la terre, la donne à bail à B pour six ans, en recevant de lui d'avance le prix du bail; B donne la même terre en bail à C pour trois ans, et C la donne en bail pour un an à D. A peut faire représenter sa propriété sur la terre par un titre de crédit, et celui-ci aura le prix actuel des profits annuels futurs de la terre, moins ceux qui ont été déjà vendus; B et C ne peuvent faire représenter que

leurs droits à l'usage temporaire, parce qu'ils sont obligés de restituer la terre à A, au terme convenu.

Supposons une égale transaction entre A, B, C et D, faite sur 100 francs, et qu'ils font représenter leurs droits en billets d'ordre ; l'essence serait la même, et seulement pour la forme, il y aurait les différences suivantes. Comme le droit de A est seulement sur les valeurs abstraites, et non sur certaines marchandises, B peut échanger, vendre 100 francs (sans cela l'usage en serait impossible) ou en faire tout ce qui lui plaît sans blesser les droits de A. En effet, lorsque B prête les 100 francs à C, et ensuite vend sa dette au banquier, il remplace les francs qu'il avait reçus de A par ceux qu'il reçoit du banquier, sans blesser les droits de A, qui, étant seulement sur les valeurs, sont transférés aussi des francs prêtés à C, à ceux que B a reçus de son banquier. Cela ne serait pas possible dans la transaction sur la terre, parce que A ne voudrait pas recevoir le prix de la terre au lieu de la terre. En somme, le banquier de B n'achète à celui-ci que l'intérêt correspondant à l'usage temporel de 100 francs, de même que dans la terre il achèterait la rente temporaire, parce que le reste n'est que le troc des valeurs.

Les billets qui sont entre les mains de A, B et C ne sont que les fractions du droit de propriété des valeurs qui sont dans les mains de D. Il n'y a qu'un prêt réel, c'est de A à D; les autres sous-prêts ne versent que sur les droits temporaires à l'usage d'un an, tandis que le droit de A est perpétuel, moins la cession qu'il en avait faite. Une seule portion d'argent peut suffire pour faire disparaître tous ces billets, en passant successivement de main en main en sens inverse du cours qu'avait fait le prêt. Si A vend à son banquier son billet qu'il avait tiré

sur B, il cède à celui-ci son droit perpétuel sur les valeurs prêtées, mais si B vend à son banquier son billet sur C, et que C vend aussi le sien sur D, il y aurait trois prêts au lieu d'un, et les lettres de change représenteront trois propriétés.

M. Macleod soutient à chaque pas que les banquiers qui escomptent les billets ne font pas un *prêt*, mais achètent une *dette*. Cette distinction ne contrarie pas notre manière de voir. Si les banquiers sont acheteurs par rapport au cédant d'un effet de commerce, ils sont prêteurs par rapport à l'accepteur, car ce qu'ils achètent, c'est le prêt. Quelques économistes pensent que l'escompteur n'achète pas la créance, mais qu'il prête au créancier la somme que celui-ci n'aurait à toucher qu'à une date éloignée; car, disent-ils, le cédant d'un effet de commerce reste engagé vis-à-vis du cessionnaire ; il paye si le débiteur refuse ou est incapable de payer, ce qui n'aurait été possible si cet acte était une vente, qui est toujours une aliénation définitive. L'argument ne nous paraît pas très-fort. Si l'acte dont il s'agit était un prêt que le banquier fait au cédant, la responsabilité du débiteur envers le banquier serait inexplicable. Toute cette confusion cesse du moment qu'on considère qu'il y a dans cette transaction l'achat d'un prêt. Le banquier achète les valeurs qui ont été prêtées; il devient prêteur. Le cédant, cessant d'être prêteur, reste garant solidaire du débiteur envers le banquier. Il n'y a pas un achat avec la garantie de vice rédhibitoire, mais un garant qui répond comme s'il était le principal débiteur.

Les lettres de change et les billets d'ordre dans les mains de celui qui les possède, ne sont que des promesses de richesse réalisables, à une certaine époque, avec le

droit à une indemnité correspondante à la privation temporaire de la richesse promise, que se font les possesseurs des titres. Or, cette indemnité est une preuve évidente que ces titres ne sont pas des richesses ; elle témoigne que les richesses ne peuvent pas être en même temps en deux endroits ; que celui qui reste avec son droit de propriété sans la richesse reçoit une indemnité de celui qui en jouit.

Si ces titres étaient eux-mêmes des richesses, celui qui les possède n'aurait aucun droit à l'indemnité, de même que vous ne donnez pas d'indemnité quand vous soldez vos dettes avec de l'argent. Pendant tout le temps que le titre n'est pas convertible, c'est-à-dire n'est pas richesse, on donne une indemnité, et le titre disparaît du moment qu'il est converti en richesse. Les titres de crédit sont des promesses. Celui qui les escompte examine, avant d'escompter, si l'accepteur a des capitaux, soit matériels, soit immatériels, pour les payer à l'échéance. Comme les papiers de crédit ne sont pas des titres à certaines marchandises, l'accepteur peut disposer de sa fortune, mais le droit de l'escompteur passe des richesses qui sortent de ses mains à celles qui restent, et ainsi il peut même arriver que les titres soient payés avec des richesses qui n'existaient pas au temps où ils furent émis.

On nous objectera que si la lettre de change, dans les mains de celui qui la possède, ne peut pas être considérée comme du capital, la terre ne saurait l'être non plus, parce que toutes deux donnent du profit après certain temps, toutes deux ne doivent pas être considérées comme des capitaux ou des richesses avant cette époque. Nous observerons que cette objection procède d'une confusion. L'acheteur et le vendeur de la terre auront chacun leur profit ; c'est-à-dire il y aura deux profits, parce qu'il y a

deux richesses, tandis que l'escompteur de la lettre et son accepteur n'ont qu'un seul profit, parce qu'il n'y a qu'une richesse, et la transaction sur ce profit étant finie, la lettre disparaît. Une chose peut être richesse dans un moment donné, parce qu'elle donnera du profit après certain temps; mais un signe de richesse qui doit disparaître étant remplacé par la richesse même, ne doit, ne peut pas être considéré comme richesse.

III

Les billets de banque diffèrent des billets à ordre en ce qu'ils sont des promesses de payer à vue et au porteur, c'est-à-dire leur échéance n'est pas fixe et reste au libre arbitre du porteur; et en ce que l'accepteur est une personne connue, et qu'il n'y a pas d'endossements. Cependant les billets de banque sont un prêt que fait le porteur à la banque qui les a émis. Jean fait escompter sa lettre de change par la banque, et en reçoit 100 francs en billets. Dans cette opération, il ne fait que substituer sa lettre de change, qui était un prêt à terme, par les billets, qui sont un prêt sur demande. Si Jean les réalise en espèces, alors son prêt sera éteint, et il ne restera que celui que la banque a fait à l'accepteur de la lettre. Au contraire, si Jean se sert des billets pour acheter et pour payer, et qu'ils restent trois mois sans être échangés contre des espèces, la banque aura eu pendant ces trois mois l'usage gratuit des sommes que ces billets représentent. Mais pourquoi le porteur des billets ne les échange-t-il pas contre des espèces aussitôt qu'il les reçoit? C'est dans ce *pourquoi* que se trouve toute la philosophie du crédit.

Le porteur des billets ne les échange pas contre des espèces, parce qu'elles seraient dans ses mains tout aussi stériles; les uns et les autres ne serviraient qu'à être des instruments de l'échange. Ce service d'instrument de l'échange étant accompli par les métaux précieux aux dépens des autres services qu'ils auraient pu rendre, a de la valeur parce que les métaux en ont eux-mêmes. Le crédit n'ayant aucune valeur, son service de l'intermédiaire de l'échange ne saurait en avoir non plus.

L'émission des billets à vue et au porteur constitue un dépôt exigible sur demande. La richesse, qui fait la matière de ce dépôt jusqu'à la conversion des billets, est celle dont le transfert a donné lieu à la lettre de change ou au billet à ordre escompté.

M. Macleod divise les opérations du crédit en deux classes; celles qui sont fondées sur une opération antérieure et celles dans lesquelles le crédit est employé à donner naissance à de nouveaux produits. Dans le premier cas, le crédit est limité par les opérations effectuées et par les échanges commerciaux; et la dette qui a été créée, on s'attend à voir l'acquitter sur les produits de la vente d'une propriété existante. Dans le second cas, on s'attend à racheter le crédit avec les résultats futurs d'une industrie. Nous ajouterons qu'il n'y a pas une création des richesses, ni dans l'un ni dans l'autre cas.

Dans l'exemple que donne M. Macleod d'un conseil municipal, il n'y a qu'un prêt que font au conseil municipal les possesseurs des obligations, lesquels reçoivent à l'échéance leurs capitaux avec de l'intérêt. Les obligations, pendant qu'elles sont dans les mains du conseil, ne représentent rien, mais aussitôt qu'elles sont achetées, elles représentent les valeurs que l'acheteur prête au conseil.

Si c'est l'ouvrier qui les reçoit en récompense de son travail, il devient le prêteur de la valeur de son travail. On ne peut pas dire que ce crédit n'est pas fondé sur le transfert de la propriété existante, puisqu'il doit y avoir une propriété pour que l'obligation sorte du pouvoir du conseil municipal. C'est le travail de l'ouvrier qui fait la nouvelle richesse, et non l'obligation.

Entre les billets de banque remboursables à vue et les espèces, il y a des rapports étroits, mais il n'y a pas d'identité, et si l'identité était admise en principe, ce serait par l'effet d'une confusion funeste.

Entre les billets de banque et les lettres de change, nous ne trouvons aucune différence essentielle. La distinction que fait le colonel Torrens nous semble peu acceptable; il dit qu'un payement est fait une fois pour toutes, du moment que le vendeur a reçu des billets de banque de l'acheteur, tandis que si l'acheteur s'acquittait avec une lettre de change émanée de lui ou d'un tiers, il ne serait quitte cependant qu'autant que, l'échéance venue, la lettre de change aurait été payée. On peut dire de même des autres différences qui, indiquées par quelques économistes, ont été réfutées par M. Chevalier. Toutes ces nuances dérivent de ce que les billets sont convertibles en espèces, du moment qu'on le veut, tandis que les lettres ne le sont qu'à terme. Nous ne donnons pas beaucoup d'importance à ce caractère, qui est le seul qui distingue les billets des lettres.

IV

Nous dirons à présent quelques mots sur les limites du crédit. Le crédit est un droit à une richesse dont on se

dépossède pendant un certain temps. La valeur de l'instrument dépend du remboursement à effectuer. Si le remboursement ne peut pas s'effectuer, l'instrument a perdu toute sa valeur. Ce point de vue révèle les limites du crédit. La certitude du remboursement est la base de crédit.

M. Macleod pense que le principal défaut de la théorie de Law, c'est de croire que les instruments de crédit représentent de l'argent quand ils ne représentent que les dettes. Il est bien singulier que M. Macleod ne s'aperçoive pas que de sa théorie du crédit peuvent résulter des conclusions aussi absurdes et aussi dangereuses que celles de la théorie de Law. Il est vrai que les instruments de crédit représentent des dettes, comme le veut M. Macleod, mais ces dettes étant, selon sa théorie, une propriété indépendante, échangeable, distincte, enfin une richesse, un capital nouveau, il est bien facile de confondre ces instruments avec de l'argent, comme il est arrivé dans la théorie de Law.

Le défaut principal de la théorie de Law, c'est l'autre, dont M. Macleod a parlé ailleurs. C'est de croire que les instruments de crédit, au lieu de représenter des valeurs abstraites, peuvent représenter des valeurs fixes en certaines marchandises. Les *assignats*, par exemple, représentaient les valeurs spécialisées en terre qui était leur sécurité. Ils représentaient une valeur aussi variable que la terre elle-même, d'une solvabilité douteuse, et qui, dans les temps anormaux où était la France, ne pouvait manquer d'être dépréciée. Le débiteur de l'assignat n'était aucunement assuré de se procurer, avec 100 000 francs d'assignats, une quantité de terre qui, sur le marché, se changeât contre 100 000 francs d'argent du poids de cinq

grains, au titre de 9/10es. Il avait la certitude du contraire, en vue des règlements particuliers qui furent faits sur la matière, des conditions qui furent établies et des tendances de la Convention à ne respecter aucun droit et à multiplier indéfiniment les assignats.

En continuant nos remarques sur les limites du crédit, nous répéterons avec M. Fontenay, quant à l'émission des titres, que le point vraiment difficile dans le crédit, c'est d'éviter qu'il y ait plus de signes, titres de valeur en mouvement, qu'il n'y a de valeurs réelles, et cette difficulté tient à la nature des choses. Le titre de valeur, en effet, et le produit qui en est le gage, ne se rencontrent un moment que pour se séparer, et circulent en sens inverse. Tandis que le produit passe du producteur A aux intermédiaires B, C, D, la contre-valeur va, au contraire, de D à C, à B et à A, en sorte que le produit peut être consommé et détruit sans compensation, pendant que le titre, lancé au milieu du marché général, n'est plus qu'un signe creux de son gage réel. Il est donc important de connaître, ou du moins de conditionner l'usage auquel l'acheteur destine le produit. L'acheteur est à tous égards immédiatement responsable vis-à-vis de la banque. En réalité, bien qu'elle remette directement son papier au vendeur, ce n'est pas le vendeur qu'elle crédite, c'est toujours l'acheteur; elle peut donc et elle doit le choisir dans une certaine catégorie, et lui imposer certaines conditions. Ces conditions se devinent. C'est, ou de conserver ou de remplacer l'objet fongible qui lui est remis. Toutes les fois qu'une banque donnera son papier contre une promesse de payement à terme, elle devra s'assurer normalement que le but de la transation qu'elle crédite est de nature à satisfaire à cette condition du remplacement prochain du

produit livré par un produit équivalent. D'après ce principe, elle créditera toute cette portion de fond de roulement commercial qui solde régulièrement, et dans une courte période de temps, la production courante. Elle n'avancera rien à l'acheteur qui veut consommer improductivement, ou à celui qui achète des produits ou des services pour les convertir en capitaux fixes, parce que, par cette conversion, ils sont définitivement accaparés, absorbés irrévocablement dans un emploi exclusif, groupés solidairement comme substance et organes d'un mécanisme spécial, qu'on pourrait appeler un producteur inanimé.

La seule opération qui doive normalement créditer une banque de circulation, c'est simplement l'échange de deux produits équivalents, échange seulement auquel il faut un, deux, trois mois pour s'achever.

Il y a une proportion entre le numéraire et les capitaux de roulement. Si l'émission du numéraire excède les nécessités de la circulation, la dépréciation en est une conséquence immédiate. Cette règle est aussi applicable aux titres du crédit qu'à la monnaie, avec la seule différence que quand c'est l'émission de la monnaie qui est excessive, alors l'exportation et l'application des métaux à d'autres usages la corrigent immédiatement, tandis que pour les titres du crédit, la correction s'opère par leur annulation.

On dira que l'émission des obligations et des actions des compagnies peut aussi être dangereuse, et avoir tous les inconvénients d'une émission excessive du numéraire. Nous répondrons que ces sortes de titres ne peuvent, dans aucun cas et d'aucune manière, faire fonction de numéraire. Obligations, elles varient comme rentes, par les fractions d'intérêt fixe, qui chaque jour ajoute à leur valeur. Actions, elles varient comme capital et comme rente,

par le dividende variable qu'elles représentent. Obligations et actions ne représentent pas de valeurs fixes. Il y a dans les obligations et dans les actions des chances qu'il n'y a pas dans le numéraire. C'est précisément parce que ces titres ne peuvent jamais remplacer le numéraire, et servir directement de signes d'échanges, qu'on peut les émettre en quantité aussi grande qu'on voudra.

C'est en vertu des règles posées ci-dessus, que les assignats ne pouvaient pas conserver leur valeur. Ils procédaient tous de dettes contractées par le gouvernement pour consommer, soit pour la défense du territoire, soit pour sa conservation, une énorme fraction du capital de roulement; il devrait y avoir, par conséquent, une émission plus que nécessaire au service des transactions. La dépréciation des assignats était donc inévitable.

M. Macleod, voulant expliquer la dépréciation des assignats, dit qu'il ne peut y avoir de l'argent où il n'y a pas de dettes, et que les assignats ne représentant pas de dettes, ont été dépréciés. Qu'il nous soit permis de faire observer que les assignats représentaient des dettes aussi bien que les lettres de change, et que leurs possesseurs pouvaient être considérés comme prêteurs, et l'État comme emprunteur. Les raisons de la dépréciation des assignats ont été celles que nous avons développées.

V

Nous sommes arrivés à la question finale et principale que se pose M. Macleod. Le crédit est-il un capital productif? Le lecteur peut deviner notre réponse après les considérations que nous avons faites, et par lesquelles il nous

semble que nous avons prouvé que le crédit n'est pas de la richesse, et par conséquent, il ne peut pas être du capital. Il ne faut pas dire que le crédit n'étant pas capital, ne peut être capital productif.

Le crédit ne crée pas de capital pour l'emprunteur, parce que personne ne nie que le capital dont il dispose ne soit emprunté, et qu'il doit le remettre au propriétaire, au terme convenu. Le crédit ne crée pas non plus de capital pour le prêteur, parce que le titre dont il est porteur n'est pas une richesse dont il puisse jouir; au contraire, c'est un signe qui entraîne la charge de ne pas jouir de la richesse qu'il représente. Plus le titre circule, plus circule la charge dont il est grevé.

Crée-t-il du capital pour la société prise en masse? Nullement. Pour la société, le nombre des valeurs existantes ne s'accroît pas après l'émission d'un titre de crédit. C'est un moyen de plus de faire circuler les valeurs existantes, et qui, n'ayant aucune valeur, est censé rendre un service gratuit. Cette gratuité est toute la bonté et toute la force du crédit. Grâce à son abnégation, le crédit cesse d'être richesse pour s'élever au rôle éclatant de nécessité; il y gagne en noblesse et utilité.

On dira : La puissance d'un titre de crédit et son efficacité ne lui viennent pas seulement des gages matériels qu'il représente; mais des garants de l'ordre moral, tels que la probité de la personne qui l'a émis. C'est un nouveau produit des qualités de l'emprunteur à l'aide duquel il est à même d'augmenter sa production; ce n'est pas une fortune qui circule, mais une âme qui se présente devant vous. L'argument prouve de la sagacité; il manque de vérité assurément. Les titres de crédit ne représentent pas les qualités morales que l'emprunteur porte en lui et qui

sont devenues des objets créditables; c'est la créance et son intérêt, les seules choses qu'ils représentent; ou, en d'autres termes, les papiers de crédit ne représentent pas les garants du prêt, mais la somme prêtée, la richesse transférée.

Posons un exemple. Pierre emprunte à Jean 100 francs en souscrivant l'engagement de payer ces 100 francs en tels et tels termes convenus. Si Jean met dans la circulation l'engagement de Pierre, la valeur en sera plus ou moins rapprochée du pair, suivant qu'est plus ou moins absolue la confiance que le public a dans la solvabilité de Pierre. Or, il est clair que dans cette évaluation il ne s'agit que de 100 francs qui ont été prêtés à Pierre, c'est-à-dire de la valeur de la richesse que l'engagement représente et qu'il n'a pas créé.

Il est vrai, et nous ne nions pas, que le crédit est accordé plus facilement et à meilleur marché à celui qui a l'habitude de payer exactement, qu'à celui qui a l'habitude contraire; à celui qui donne des gages moraux, qu'à celui qui n'en donne point; mais ce principe est aussi vrai avant la création de titres de crédit qu'après, aussi vrai pour ces transactions que M. Macleod appelle *commodum*, et où, selon lui, il n'y a création de richesse que pour les autres qui constituent le *mutuum*.

Il y a encore un argument dont peuvent se servir les champions de la prétendue création de capital. Le voici : « Les billets de banque, en remplaçant la monnaie métal-» lique, rendent les métaux, qui étaient stériles comme » instruments de l'échange, à leur usage spécial, tels que » les ornements, etc. Ce service équivaut à la création de » nouvelles richesses, et par conséquent, il devra avoir de » la valeur. » La réponse nous paraît facile. Il n'est pas

vrai que les titres de crédit puissent remplacer la monnaie, c'est-à-dire la chasser jusqu'à la rendre aux usages de marchandises, car cela n'étant pas possible sans une dépréciation de la monnaie, les détenteurs des billets les auraient échangés contre espèces, et ainsi la monnaie aurait chassé les titres, au lieu d'être chassée elle-même. D'ailleurs, si le service que rend le crédit avait de la valeur, la société ne gagnerait rien, parce que ce serait changer un service qui lui coûte des efforts, pour un autre qui n'en coûte pas moins. Le crédit n'est bon que parce qu'il n'est pas richesse (1).

(1) Des obstacles que je n'ai pu éviter ont retardé la publication de mon travail jusqu'en 1866, où a paru l'excellent ouvrage de M. Horn sur la liberté des banques. Je l'ai lu avec empressement, et je viens de voir avec plaisir qu'il est contre la prétendue création de capital par le crédit ; mais qu'il me soit permis d'observer qu'au lieu de saper les fondements de la théorie de M. Macleod, il s'est borné à tirer sur la coupole de l'édifice. Écoutons M. Horn : « S et F achètent chacun une montre d'or de la valeur de 500 francs ; S remet immédiatement à l'horloger ses 25 louis d'or qu'il doit en échange de son acquisition. F promet de les remettre d'ici à un mois. Un homme de bon sens imaginera-t-il de dire que ce payement ajourné de F, fût-il même attesté par un écrit transmissible et négociable (billet à ordre ou lettre de change) a une vertu occulte que ne possède guère le payement immédiat fait par S? Que tandis que S, en fournissant à l'instant la due contre livraison, ne fait qu'opérer la transmission d'un capital monétaire. F, parce qu'il ne fournira que dans trente jours la due contre livraison, opère la création d'un capital monétaire. Poser ainsi la question, c'est la résoudre. »

M. Horn ne présente qu'une face de la question. Dans l'exemple ci-dessus, M. Macleod peut répondre que le billet de F, ayant la puissance de procurer à l'horloger les matières premières ou d'autres richesses dont il peut avoir besoin, c'est-à-dire de faire toutes les fonctions de la monnaie, on ne saurait refuser au billet un nom qu'on donne sans hésiter à la monnaie. Si le titre de crédit ne peut pas être un capital, puisqu'il ne fait que faire circuler les capitaux existants, la monnaie aussi doit cesser d'être considérée comme un capital.

C'est donc sur l'identité du titre de crédit avec la monnaie que se fonde la théorie de M. Macleod. On ne saurait la renverser sans renverser ses fondements.

Voyons les arguments que M. Macleod produit pour prouver que le crédit est du capital. Le premier argument est que le crédit est un substitut de l'argent, et par conséquent, si l'un est du capital, l'autre doit l'être aussi.

Réponse. L'argent, considéré comme non convertible, n'est pas richesse ni capital, comme nous l'avons prouvé. Le crédit n'étant substitut de l'argent qu'autant qu'il est considéré comme non convertible, ne peut pas être capital.

L'autre argument est que si un détaillant achète au négociant en gros 1000 francs de marchandises, en échange d'une promesse de payer à trois mois, et les vend à ses clients pour 1400 francs, il réalise ainsi un profit de 400 francs, ou au moins de 300 francs, en supposant que le négociant voudra un prix élevé quand il fera une vente à crédit. Ce profit, dit-on, n'aurait pas été réalisé sans le crédit, qui a donc été employé productivement pour le détaillant et pour la société en général, tout comme s'il avait été de l'argent; n'est-ce pas très-logique de conclure que le crédit a été dans ce cas un capital productif?

Réponse. Il faut remarquer que le profit qu'a eu le détaillant, et l'avantage qui en est résulté pour la société, sont l'effet du capital du négociant et de l'habilité du détaillant. Ce qu'a fait le crédit, c'est de mettre le capital dans les mains où il a été employé plus utilement. Le profit n'est pas la conséquence d'un nouveau capital, mais du vieux capital dans de nouvelles mains. Ce qu'il y a de nouveau, c'est le producteur. Y a-t-il quelques bornes aux forces des capitaux, à leur fécondité?

Mais on dira que sans le crédit, ces nouvelles mains resteraient oisives et privées du capital. C'est vrai, répondons-nous, et c'est pour cela que nous disons que le crédit rend des services importants, mais il ne faut pas perdre de vue

que faire circuler des capitaux, ce n'est pas les créer. Si cela était vrai, on pourrait dire avec la même raison que la vente non-seulement fait l'échange des produits, mais aussi les crée comme dans l'exemple suivant :

Supposons que A ait des instruments avec lesquels il ne sait pas très-bien travailler ; s'il les vend à B et si celui-ci travaille mieux, il y aura un profit pour B et un avantage pour la société. Dira-t-on dans ce cas que la vente a créé un nouveau capital ? Nous reviendrons plus d'une fois sans doute sur cette vérité, que toutes les circonstances qui influent sur la production ne peuvent être capitaux qu'autant qu'elles sont elles-mêmes des richesses destinées à la reproduction.

Si le négociant, dans l'exemple posé par M. Macleod, vend sa dette pour pourvoir à ses besoins, il n'y a pas encore raison de dire qu'un nouveau capital a été créé, parce que dans ce cas, le crédit ne fait que faire circuler le prêt. L'acheteur de la dette devient le prêteur et il remplace le négociant, qui peut disposer de ses capitaux. En somme, le crédit ne fait que faire circuler les capitaux. Voilà toute son influence dont les effets miraculeux se font sentir dans la production.

M. Macleod veut que les fonds publics soient une propriété séparée et faisant partie de la richesse du pays. Pour nous, les fonds publics représentent un prêt que les particuliers font à l'État et dont ils reçoivent l'intérêt. La seule différence qu'il y a entre ce prêt et les prêts ordinaires, tels qu'on les faisait autrefois, c'est que dans celui-là le droit du prêteur est circulable et transférable, et dans ceux-ci il ne l'était pas ; mais cela ne peut pas changer l'essence de la transaction qui est toujours la même.

VI

M. Macleod examine les opinions des économistes modernes sur le crédit. Il trouve très-peu exactes celles de M. Mill. Il l'accuse de contradiction parce que M. Mill, après avoir cru comme tout le monde que tout ce qui peut être acheté ou vendu est de la richesse, refuse le titre de capital au crédit qui a aussi ce pouvoir. Nous ne trouvons pas qu'il y ait de la contradiction entre ces deux propositions de M. Mill. Les titres de crédit circulent comme des titres de créance. Le pouvoir qu'ils ont d'acheter ne leur appartient pas. Personne ne nie d'ailleurs que le crédit ne concoure à la production ; mais ce que nous nions, c'est qu'il soit lui-même du capital. La circulation augmente la fécondité du capital; mais lorsque cet agent de circulation n'a pas de valeur, n'est pas richesse, il ne peut pas être capital.

Il est vrai aussi que le crédit se substitue quelquefois à l'argent. Mais il faut observer que si le crédit se substitue à l'argent et *vice versa*, c'est parce que tous les deux sont numéraire, ou, pour mieux dire, le crédit ne peut se substituer à l'argent qu'autant que celui-ci est considéré comme non convertible en marchandise fongible. De ce qu'une chose peut se substituer à une autre, dans certains cas, et sous certaines réserves, il ne s'ensuit pas que les deux choses aient la même nature et soient parfaitement identiques.

Quelle différence entre l'argent et les titres de crédit? Entre l'argent et le papier des banques qui est de tous les titres le plus parfait? Le papier des banques ne circule que

comme un titre de créance, il n'est pas accepté comme un payement effectif, mais comme la promesse d'un payement futur, et les droits de celui qui l'a reçu subsistent avec la seule différence qu'il a changé de débiteur.

Au lieu d'un payement, il y a dans ce dernier cas une novation de créance. C'est un titre substitué à un autre et voilà tout; car celui qui paye en billets de banque n'est libéré que parce que, du consentement du créancier, la banque succède à ses engagements. Ainsi la monnaie éteint les obligations tandis que le papier les déplace, tout à fait semblable, en cela, aux effets de commerce dont il ne se distingue, en effet, que par l'étendue et la facilité de la circulation.

M. Garnier se récrie contre l'erreur que le crédit multiplie le capital. A ses observations répond M. Macleod en disant que personne n'a dit que le crédit multiplie le capital; mais que le crédit lui-même est du capital; de même que l'argent est du capital sans qu'il puisse jamais multiplier le capital. La réponse de M. Macleod nous semble très-sophismatique. Si le crédit est du capital, personne ne peut douter qu'il n'y ait une duplication du capital, que ceux qui émettent des billets ne fassent doubler, tripler le capital. C'est la conséquence qui découle de la théorie de M. Macleod et contre laquelle se lève M. Garnier.

Nous répétons encore qu'il n'y a pas de comparaison entre l'argent et le crédit. L'argent est de la richesse, il est une chose fongible, il a de la valeur, il peut être un capital en certains cas. Le crédit n'est pas une richesse, ni une chose fongible non plus, il n'a pas une valeur propre, il ne peut pas être un capital. Ce n'est pas assez qu'il ait de l'influence sur la production; pour qu'il soit du capi-

tal, il fallait qu'il fût une richesse lui-même, parce que les choses qui n'ont pas de valeur ne peuvent pas être des capitaux. Ce qui importe, ce n'est pas la puissance productrice, si par l'emploi du crédit le manufacturier ou le commerçant est ou n'est pas placé exactement dans les mêmes circonstances que s'il y avait un supplément de capital; mais qu'on examine si ce crédit ne tient pas de quelque capital existant, s'il est une nouvelle force, une création.

M. Frédéric Passy explique très-bien le crédit dans le passage suivant plein d'imagination et de vérité. « La ri-» chesse actuelle, dit-il, fait crédit au salaire de demain. » La richesse présente fait crédit à la richesse future ; le » produit né au produit naître. La charrue fait crédit à la » récolte et le grain à l'épi. »

Si nous examinons ce que devient un titre de crédit, une lettre de change, par exemple, après son entrée dans la circulation et jusqu'à son échéance, nous la voyons, comme l'a dit M. Ad. Blaise, entrer dans l'actif du vendeur, en remplacement, avec perte ou bénéfice, de la valeur des marchandises livrées par lui et qui n'existent plus dans les magasins, qui ne figurent plus sur ses inventaires, mais sont passées dans le portefeuille. Il en est ainsi, tant que le vendeur n'encaisse ou ne négocie la traite; seulement alors l'opération première est complète pour lui, et il en entreprend une autre, en se libérant, soit avec les espèces qu'il a reçues, soit en endossant la lettre de change sans préjudice de celles qu'il peut créer lui-même. Là encore, pas de traces de capital créé, mais un déplacement, une transformation de valeurs avec perte ou bénéfice ; la marchandise n'est pas là, mais à sa place il y a une promesse de payer après un certain délai, sur le produit de sa revente.

Du signataire ou de l'accepteur et du premier endosseur

de la lettre de change et du billet, passons au second, au troisième, à la banque enfin, qui absorbe, par escompte, la grande masse de titres de cette nature ; nous voyons partout la même chose ; la traite prise en payement de marchandises non dues et non encore soldées, la lettre de change achetée par la banque, avec garantie contre le vice rédhibitoire de non-payement et donnant lieu à l'émission des billets au porteur de bank-notes, qui remplacent à leur tour dans la circulation la lettre de change qui en a été retirée pour être rendue à l'échéance à l'accepteur contre une somme égale en espèces. Que l'on examine le bilan mensuel de la banque de France et l'on y verra que dans le bilan annuel du premier négociant venu, d'un côté figurent les espèces lingots, valeurs de portefeuille, créances de toute nature, immeubles, réserve et bénéfice acquis, c'est-à-dire l'actif ; et de l'autre le capital de la banque, qu'elle doit à ses actionnaires, ses billets en circulation, le montant des sommes qui lui sont remises en dépôt par le trésor, par le public, ses frais généraux, ses effets en souffrance, les primes payées pour l'achat de matières, c'est-à-dire le passif, les dettes de la banque et les deux colonnes se balancent par l'article profits et pertes.

M. Macleod tombe dans une étrange exagération quand il affirme que le crédit tend à égaliser la condition des hommes, comme la poudre à canon, l'imprimerie, la découverte de la vapeur et des chemins de fer ont établi l'égalité entre le pauvre fantassin et le fastueux chevalier, le pauvre et le riche, les humbles et les puissants. La découverte du crédit, dit-il, renverse la domination absolue du capitaliste et fournit à l'homme de la plus modeste condition le moyen de mettre le pied sur le premier échelon de la richesse.

Dans cette affirmative il y a une vérité exagérée. Nous regrettons que M. Macleod n'ait pas autant de raison qu'il croit, parce que nous aimons aussi l'élévation du niveau général et la disparition de toutes les distances, de toutes les aristocraties et de tous les monopoles; mais malheureusement l'égalité absolue parmi les hommes est un rêve et la domination du capitaliste est inévitable. Le crédit exige l'existence et l'intervention constante, directe ou indirecte des capitaux. Le crédit est impossible sans le capital, c'est sa matière, à laquelle il donne l'impulsion. Renverser la domination des capitalistes, se passer du capital pour mettre le pied sur le premier échelon de la richesse, c'est un rêve.

Nous ne méconnaissons pas la puissance et les avantages réels du crédit, pas plus que l'ont fait tous les économistes avant la publication des nouvelles théories. Les personnes qui croyaient que le crédit n'avait aucune influence sur la production, sont sans doute plus loin de la vérité que M. Macleod, qui proclame que le crédit est du capital. Le crédit provoque et facilite l'épargne chez ceux qui possèdent des capitaux sans pouvoir ou sans vouloir les exploiter, en leur permettant de retirer un prix de l'usage de ceux qu'ils prêtent, et en cela il rend un service immense; il en rend de plus considérables encore en mettant à la disposition des hommes intelligents et laborieux des capitaux qu'ils n'avaient pas et sans lesquels leurs facultés seraient stériles; il facilite les échanges; il supplée la monnaie en certains cas.

M. Michel Chevalier, dont nous respectons le nom, l'autorité et le savoir, est complétement dans le vrai, quand il dit que le crédit investit le manufacturier ou le commerçant d'une notable puissance productrice, et que la négo-

ciation des lettres de change ou des billets à ordre, est d'un grand service pour la société ; que le billet à ordre ne porte aucune affectation spéciale d'une marchandise ; mais il nous semble que la courtoisie internationale porte ce savant économiste à faire quelques concessions de forme, quand il ajoute, dans son article sur l'ouvrage de M. Macleod, que le crédit est un fond *sui generis*, où les éléments de l'ordre moral se combinent toujours avec ceux de l'ordre matériel, qu'il y a besoin, il est vrai, dans le plus grand nombre des cas, d'une base matérielle; mais ce n'est pas absolument nécessaire dans tous les cas, et quand bien même la base matérielle serait toujours nécessaire, elle ne serait pas *édifice*.

Les éléments de l'ordre moral, dirons-nous, ainsi que les gages matériels, ne créent pas de capital ; ce qu'ils font, c'est faire passer les capitaux du prêteur à l'emprunteur. Ce transfert n'aurait pas lieu si l'emprunteur n'avait pas d'éléments moraux ou matériels, pour que le prêteur puisse compter sur la restitution de son capital. Les effets qui se suivent du transfert sont les seules conséquences du crédit, et il n'y a aucune création de capital. On peut utiliser une richesse plus qu'on ne l'utilisait d'abord, mais cette nouvelle utilisation n'est une richesse elle-même, que quand elle n'est pas à la portée de tout le monde, c'est-à-dire quand elle exige du travail.

Sans nier l'esprit que révèle tout l'ouvrage de M. Macleod et la connaissance profonde du mécanisme du crédit et du commerce qu'on y aperçoit, nous sommes forcés de dire qu'il n'a pas été assez heureux dans les reproches qu'il a faits à ses devanciers, à l'égard du crédit. M. Macleod, dans son remarquable ouvrage, détruit beaucoup de préjugés avec une rectitude au-dessus de l'ordinaire;

mais sa théorie sur le crédit a excité un étonnement et des doutes bien sérieux, disons même des craintes. Ad. Smith, Say, Mill, Bastiat et Michel Chevalier, avaient fait une place distincte au crédit; mais ils n'y avaient pas reconnu le caractère de capital.

Il faut contester à M. Macleod, quelques-unes des prémisses qu'il pose, d'abord, parce que les prémisses admises, les conclusions sont forcées.

En somme : nous concluons que le crédit n'est pas du capital, tout en admettant son efficacité et ses effets les plus utiles sur les industries et sur la prospérité en général.

CHAPITRE SIXIÈME

La Production.

I

Produire, en économie politique, c'est donner de l'utilité aux choses, mettre au dehors ce qui était caché. Les choses auxquelles la production a donné de l'utilité, se nomment des *produits*, par rapport à la production, des *utilités*, par rapport aux besoins, des *valeurs*, par rapport à l'effort que leur production a coûté.

Dans la société, où il y a l'échange et la division du travail, l'homme ne produit pas ce dont il a besoin, mais il produit ce qu'il peut mieux produire. De là, il résulte que, pour l'homme en société, ses produits ne servent pas directement à satisfaire ses besoins, et qu'ils sont plutôt des moyens ou des instruments, dont il se sert pour acquérir des produits d'autrui, qui puissent satisfaire directement ses besoins. Or, cette action, que les produits ont les uns contre les autres, est une conséquence de la valeur. Plus la valeur est grande, plus cette action est grande.

Pour l'individu faisant partie de la société, mais conservant toute l'indépendance et l'énergie de son intérêt personnel, augmenter les valeurs, c'est augmenter les moyens de satisfaire ses besoins, c'est être riche; car ce qu'il veut, c'est la hausse de valeur des choses qu'il produit, mais qu'il ne consomme pas; et la baisse de valeur

des choses qu'il consomme, mais qu'il ne produit pas. Au contraire, pour la société prise en masse, qui n'échange pas et qui produit les choses qu'elle consomme, augmenter les valeurs, c'est augmenter l'effort que coûte ou peut coûter l'acquisition des choses utiles. Le but de la société est d'augmenter ses jouissances et de diminuer la valeur des choses.

Nous sommes arrivés ici à une des plus grandes querelles et controverses auxquelles a donné lieu le terme *production*. Quelques économistes veulent toujours *attacher* le même sens aux mots, soit que ces mots se rapportent à l'individu, soit qu'ils se rapportent à la société. Ainsi, on oublie que les rapports d'un homme avec son semblable ne sont pas les mêmes que ceux de la société avec elle-même.

Sommes-nous riches en proportion des utilités dont nous pouvons disposer, c'est-à-dire des besoins et des désirs que nous pouvons satisfaire?

Sommes-nous riches en proportion des valeurs que nous possédons, c'est-à-dire des *services* que nous pouvons commander?

D'après ce que nous avons dit, il serait aisé de répondre à ces questions; cependant il faut avouer qu'elles ont été l'objet de dissertations longues et ennuyeuses. Bastiat, cet esprit supérieur, cette étoile sitôt disparue du ciel de l'économie politique, ayant aperçu le danger qu'il y a de mesurer les richesses de la société par les valeurs créées, a cru l'éviter en faisant une distinction entre la richesse *effective* et la richesse *relative*. — « Au premier » point de vue, elle se juge, dit-il, par nos satisfactions. » L'humanité devient d'autant plus riche qu'elle acquiert » plus de bien-être, quelle que soit la valeur des objets qui

» le procurent. Mais veut-on connaître la part proportion-
» nelle de chaque homme au bien-être général, en d'au-
» tres termes, la richesse relative ? C'est là un simple rap-
» port que la valeur seule révèle, parce qu'elle est elle-
» même un rapport. » Il faut le dire, et d'autant plus que l'autorité de Bastiat est grande, si l'on entend par richesse toutes les utilités obtenues soit gratuitement, soit avec le concours de l'homme, on s'expose à renverser les définitions. D'ailleurs, Bastiat n'a aucun besoin de distinguer deux natures de richesses. Les questions dont il s'agit peuvent être répondues sans cela.

Si Bastiat avait vu que, pour l'individu, les richesses expriment la puissance d'acheter, et que pour la société, elles représentent seulement les obstacles qui ont été surmontés, il aurait reconnu que l'intérêt de l'individu consiste à augmenter les valeurs, et que celui de la société est de les diminuer.

Ce qui est étonnant, c'est que les économistes qui n'admettent pas la valeur avant l'échange, aient trouvé difficile de répondre aux questions posées ci-dessus. Si la valeur, comme ils le disent, n'est qu'un rapport de quantité qui s'établit dans l'échange, il est clair que la société prise en masse, ne pouvant pas échanger avec elle-même, ne peut pas non plus avoir des valeurs. Comment veut-on mesurer les richesses de la société par les valeurs, si elle n'en a pas !

II

Nous avons dit (voyez le chap. II) que, dans la société, la valeur est réglée sur deux choses : la somme des efforts que le produit coûte au producteur; l'intensité des besoins

du consommateur. Le producteur veut toujours que ses produits augmentent de valeur, mais il ne veut jamais que la hausse de valeur, dans ses produits, ait été amenée par l'augmentation d'efforts. Au contraire, la hausse qui lui laisse le plus de profits est celle qui résulte du surcroît de demande.

Une chose encore digne de remarque, c'est que l'action du producteur est presque nulle sur les causes qui augmentent l'intensité du besoin. Elles restent hors de lui et de sa portée. Le producteur peut les prévoir, il peut ménager ses affaires selon la chance de la demande; mais il ne peut pas créer ces causes. Dieu lui a fermé cette voie, où la nature humaine, toujours avide, pourrait s'égarer. Il ne reste au producteur d'autre ressource que de chercher à diminuer la somme des efforts que coûtent les produits; puisqu'il est égal pour lui, que ses efforts, étant les mêmes, en augmentent les valeurs, ou que les valeurs étant les mêmes, la somme d'efforts diminue.

Chaque fois que le producteur réalise une économie des efforts, il peut l'employer à la production de nouvelles utilités. C'est ce qu'il fait, à moins qu'il ne veuille s'abandonner à l'oisiveté.

De nombreuses conclusions découlent du principe que nous venons de poser. En voici une :

Le producteur, pour lutter avec d'autres producteurs, a besoin de lutter d'abord avec la nature, qui cache d'immenses trésors et qui ne les donne que comme Laban donna la plus charmante de ses filles à Jacob : au prix de longues veilles et d'incessants efforts. La tendance invincible du producteur est, comme l'a fait remarquer Bastiat, de substituer le concours naturel et gratuit au concours humain et onéreux, de telle sorte qu'une utilité donnée, quoique

restant la même, quant à son résultat, quant à la satisfaction qu'elle procure, répond cependant à un travail de plus en plus réduit.

Voilà comment le producteur, en faisant toujours son chemin par les voies de l'intérêt personnel, s'avance vers le bien-être général. Les planètes ont leur centre, autour duquel ils se meuvent; l'homme a aussi le sien. Il y a de l'ordre en tout.

Il n'y a aucune contradiction entre la tendance du producteur à réduire la quantité de travail, et le désir qui lui est naturel, d'avoir plus de valeurs. Au contraire, la tendance s'accorde avec le désir. Pour le producteur, la valeur est réglée sur les efforts et sur l'intensité du besoin; il cherche à réduire les premiers, et désire que s'accroisse la seconde. Pour la société prise en masse, la valeur se règle sur les efforts, elle n'a qu'à en désirer la réduction.

Puisque l'économie politique est fondée sur l'intérêt personnel, il n'est pas étonnant que les vœux de l'individu ne coïncident pas souvent avec ceux de la société. L'individu est intéressé à ce que ses produits augmentent de valeur, parce qu'il aura plus de bien-être; mais ses frères qui consomment ses produits, font des vœux contraires.

L'individu lui-même, selon qu'il se présente au marché en qualité de producteur ou de consommateur, y apporte des vœux et des désirs fort différents; on peut même dire tout opposés.

C'est ce qu'a exprimé Bastiat, d'une manière aussi claire que piquante. S'agit-il de blé, par exemple, le même homme ne fait pas les mêmes vœux quand il va en acheter que lorsqu'il va en vendre. Acheteur, il souhaite l'abondance; vendeur, la disette.

C'est une source inépuisable de querelles, de controverses et des chicanes de mots, que cette uniformité dont certains économistes se font loi. Ils veulent que les mots consacrés par l'économie politique aient toujours la même étendue, soit qu'ils se rapportent à l'individu, soit à la société ; ils veulent trouver chez la société les vœux qu'ils auraient trouvés chez l'individu; ils veulent conclure toujours du particulier au général. Il en résulte la confusion de situation et de rapports assez distincts.

Il était indispensable de nous arrêter, comme nous venons de le faire, sur les questions soulevées au sujet de la production. Toutes scolastiques qu'elles semblent, toutes ridicules qu'on les trouve quand on les approfondit, cette confusion du bien-être individuel avec le bien-être général peut entraîner les gouvernements à prendre des mesures absurdes et nuisibles au progrès de l'humanité.

III

Dans le chapitre Ier, nous avons montré quels sont les éléments du travail, nous avons montré aussi que le travail, quoique possible sans le capital, ne peut s'en passer du moment qu'on veut le développer et perfectionner. Le capital est donc un auxiliaire du travail futur, créé par le travail antérieur, — auxiliaire qui porte, avec ses fonctions distinctes, son autonomie. Dans les autres chapitres, nous avons fait voir comment, du moment que l'homme vit en société, il a besoin de l'échange, de la monnaie et du crédit, pour dépenser moins d'efforts et pour avoir plus de richesses.

Pour que la production s'accomplisse selon les lois naturelles, il faut que les diverses pièces dont se compose son mécanisme, et que nous venons de signaler, se meuvent librement, c'est-à-dire que soit libre le travail (1), que soit libre le capital, que soit libre le crédit. « La liberté, » dit M. Michel Chevalier, est de l'essence de l'industrie. » L'esprit humain a besoin de la liberté, exactement » comme il faut de l'air sous les ailes de l'oiseau pour » qu'il se soutienne et avance dans sa course. » Cela est beau, car cela est vrai.

Si nous cherchons la liberté dans le travail, chez les diverses nations, nous voyons les gouvernements protégeant certaines industries, prohibant d'autres, réglant le commerce par des tarifs, prenant le travailleur par la main, lui traçant la route, entrant dans l'activité privée, bouleversant les rapports naturels, et substituant ses lois aux lois de la nature.

Si nous cherchons la liberté dans la monnaie, nous y trouvons un monopole (voyez chapitre IV), nécessaire jusqu'à un certain point, mais qui, chez la plupart des nations, est plus rigoureux qu'il ne devrait l'être. Heureusement toutes les lois pénales, relatives à l'exportation de la monnaie, ont été abolies chez la plupart des nations. La législation, ancienne s'était appliquée partout à empêcher l'exportation des monnaies. C'était un crime qui entraînait des peines sévères ; à présent, les tarifs laissent libre la sortie des monnaies.

La monnaie, en perdant le caractère qu'on lui attribuait de richesse par excellence, est devenue une marchandise moins mystérieuse.

(1) Nous entendons ici par *travail* l'application des forces ou facultés de l'homme à la production.

Les législateurs, par conséquent, sont devenus aussi plus libéraux.

Le crédit a été l'objet de restrictions encore plus sévères. Dans l'antiquité, Aristote et Plutarque ont confondu l'usure avec l'intérêt et ils les ont flétris d'anathèmes. Les pères de l'Église ont répété ces doctrines plus tard, en y ajoutant l'autorité de leurs noms et l'onction de leur foi. Ils choisirent le crédit pour en faire la matière de la charité et le pivot du désintéressement.

« Quoi de plus déraisonnable, s'écriait saint Chrysos-» tome, que de semer sans terre, sans pluie, sans charrue. » Pour ceux qui s'adonnent à cette damnable agriculture, » ils n'en moissonnent que de l'ivraie. Retranchons donc » ces enfantements monstrueux de l'or et de l'argent, étouf-» fons cette exécrable fécondité. » — Des paroles qui tombaient de si haut ne pouvaient manquer de porter des troubles. Elles en portèrent de grands.

Dans les temps modernes, l'Église romaine s'est relâchée de sa sévérité, relativement au prêt à intérêt. *Non est inquietandum*. Voilà la réponse qu'elle donne à ceux qui demandent son avis sur cette question.

La prohibition absolue du prêt à intérêt abandonné, le pouvoir civil n'a pas voulu professer franchement la liberté. Chez plusieurs nations, c'est la loi civile, qui tantôt fixe et tantôt limite le taux de l'intérêt. Quiconque excède, en prêtant, ce maximum, s'expose à perdre le surplus. En Portugal, la loi fixe l'intérêt à 5 pour 100 par année, et prononce la nullité de tout contrat dans lequel l'intérêt excéderait ce taux, mais l'existence de cette loi n'est que nominale. La nature des choses a été plus forte que cette loi, que nous sommes heureux de ne pas trouver dans le nouveau code civil que le gouvernement portugais a pré-

senté aux cortès, où les dispositions concernant la monnaie et le crédit sont tracées conformément aux notions saines et libérales dont s'honore justement l'esprit moderne. M. le vicomte de Seabra, qui est l'auteur de cet important travail, et la commission qui le compléta par une discussion longue et éclairée, y proclament la liberté de l'intérêt avec une fermeté qui les honore.

Quant à certains titres de crédit, qui s'appellent *billets de banque*, il est à l'ordre du jour une question grave et importante, celle de la liberté des banques. Sans aborder ce champ de bataille, qu'il nous soit permis de dire que, en règle, la confiance doit être aussi libre que la conscience elle-même; que le gouvernement ne peut pas dire: « N'inspirez pas de confiance; n'ayez pas de confiance. » C'est un point qui ne peut pas être l'objet de doute. Mais à côté de cette vérité, il y en a une autre qu'il importe de ne pas oublier. Pour qu'on ait de la confiance en une personne, il faut la connaître d'abord; or, cette connaissance ne se fait pas tout de suite; elle est longue; et tout délai est contraire à la monnaie et aux billets, qui ont besoin de circuler, de *courir*. De là résulte, pour les banques, le besoin de mériter la confiance de l'État, et pour l'État, l'obligation de ne la donner que sous certaines conditions générales fixées par une loi. L'État n'est ici que l'intermédiaire de confiance entre les banques et les particuliers, le dispensateur de la confiance publique. Son intervention ne s'exerce qu'au nom de l'efficacité des billets. Il ne peut pas les interdire formellement, ni en faire un monopole.

Nous avons examiné les restrictions dont le travail, la monnaie et le crédit ont été l'objet, et nous n'avons demandé pour la liberté que sa place. Laisser le travailleur

travailler librement, laisser la monnaie circuler librement, laisser les capitalistes prêter librement ; laisser le producteur agir avec la liberté qui est sa force, avec la justice qui est sa règle et avec l'amour du prochain qui est son honneur.

LIVRE DEUXIÈME

RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC LA MORALE ET LE DROIT.

CHAPITRE PREMIER

Les Principes de la Morale.

I

C'est avec une certaine crainte que nous abordons cette question, qui a été discutée par les économistes, les moralistes et les philosophes les plus remarquables. Il y a six ans qu'elle fut l'objet du concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, et elle provoqua bien des travaux et des mémoires importants.

Il faut remarquer que nous ne posons pas la question de l'influence que la moralité exerce sur l'industrie, ni même celle que les travaux industriels exercent sur les mœurs des populations qui les pratiquent. La question que nous abordons, c'est de déterminer les rapports qui unissent la science économique avec la science morale et le droit, c'est-à-dire, une application des principes de celle-là à l'ordre des vérités que celles-ci comprennent. A cet égard, une étrange confusion a été faite par M. Dunoyer, dans son rapport sur le concours ouvert par l'Aca-

démie de Paris, et qui a été publié dans le *Journal des économistes*.

Nous croyons que déterminer les rapports de l'économie politique avec la morale et le droit, c'est implicitement déterminer aussi les rapports de celles-ci avec celle-là. Après avoir défini l'économie politique, et dit nettement quels en sont les principes, il est essentiel que nous nous attachions à faire un égal essai à l'égard de la morale et du droit. Si nous parvenons à les définir clairement, les rapports qui les relient ressortiront d'eux-mêmes. Commençons par la morale.

II

Avant de prouver qu'il est impossible de fonder la morale sur la sensation, sur les instincts égoïstes, sur les affections et les sentiments sympathiques, sur l'amour de soi, sur l'amour du prochain, sur l'amour de Dieu, avant de passer en revue les systèmes les plus remarquables qu'il y a eu en morale, nous nous bornerons d'abord à déterminer quel est le principe de la morale, et ensuite nous envisagerons les autres systèmes comme autant d'objections à notre manière de voir.

Le *moral*, c'est le vrai, aperçu par la raison et accepté par la volonté, comme sa loi inflexible. C'est le vrai pratique. Agir d'après sa raison, pure de tous les instincts et de toutes les passions, c'est faire *du bien;* subordonner sa volonté à sa raison ainsi pure, c'est faire son devoir. Voilà la théorie que nous nous proposons de développer.

On nous demandera ce que c'est que le vrai? La réponse sera simple et concise. Le vrai est ce qui est,

l'essence des choses. Il y a du vrai dans l'ordre moral comme il y en a dans tous les autres. Les vérités morales ne se distinguent des autres vérités que parce que celles-là nous apparaissent comme la règle de notre conduite, par cet empire irrésistible qu'elles ont sur la volonté. Nous apercevons, par exemple, que deux et deux font quatre, et rien de plus; mais nous ne pouvons pas apercevoir qu'un dépôt est fait pour être remis à son possesseur, sans croire en même temps à la nécessité de le remettre effectivement. Les vérités morales nécessaires aux yeux de la raison sont obligatoires aux yeux de la volonté. Ce qui était vrai devant la raison, devient moral devant la volonté. Parmi ces véritables morales, celles qu'aucun raisonnement ne peut déduire, ni aucune expérience apprendre, ce sont les vrais principes fondamentaux.

Quelle expérience peut nous apprendre que la raison doit commander à la passion? Si c'est par l'expérience d'un principe contraire que nous devons apprendre cela, combien de temps ne faudra-t-il pas? Et même dans cette hypothèse, il serait impossible que ce principe nous apparût comme nécessaire et universel, comme ne pouvant manquer d'être, il pourrait apparaître comme conseil, mais jamais comme précepte nécessaire.

Il faut une longue expérience de la vie humaine et des conséquences véritables de toutes les actions pour comprendre qu'après tout et sous bien des réserves, le devoir accompli est encore le plus grand moyen d'atteindre le bonheur.

Mais dans bien des cas, l'expérience dit le contraire, quelquefois même avec vérité. Ce n'est pas l'expérience qui fait du devoir un principe d'action, ce n'est pas l'expérience qui enseigne à préférer le devoir au plaisir.

La morale est donc une science fondée sur des conceptions intellectuelles. Ses vérités, au lieu de nous venir du spectacle des actions humaines, nous servent à juger ces actions et à leur assigner leur caractère de mérite ou de démérite.

Mais de combien d'idées primitives la morale se compose-t-elle? Combien renferme-t-elle de principes irréductibles? C'est ici que commence la divergence.

Pour la plupart des moralistes, la justice est un de ces principes innés à l'esprit, et qui ne sont pas le produit de l'observation.

Il y a en cela une fausse notion de la justice. La justice est une conséquence de l'égalité, c'est l'homme sortant, en quelque sorte, de lui-même pour se reconnaître dans ses semblables. La notion de la personnalité, c'est-à-dire de l'existence en nous d'une personne morale, tel est le principe originaire inné, fondamental, d'où dérivent tous les droits et tous les devoirs envers soi-même et envers les autres. Les droits ne sont que l'affirmation même de la personnalité distincte et autonome dans sa sphère propre; les devoirs envers les autres sont la conséquence de l'égalité humaine.

Ceux qui nient l'innéité de certaines vérités morales, disent que si cela était vrai, tous les hommes seraient également aptes à discerner ce qui est moral de ce qui ne l'est pas; les savants et les ignorants discerneraient avec une égale habileté la justice de l'injustice; et la diversité et les contrastes effrayants qu'on voit dans les lois et dans les pratiques morales des peuples seraient inexplicables.

Tout homme, disent-ils, serait éclairé de la clarté de cette lumière divine. Cette argumentation nous paraît très-peu concluante, et nous sommes peu disposé à l'accepter.

C'est seulement les principes qui sont innés, les conséquences qui en découlent, et leur application est l'œuvre du raisonnement et de l'expérience. On ne doit pas confondre la notion du bien avec la qualification d'un fait par rapport au bien, parce que la bonté objective d'une action dépend souvent des conséquences.

Tout homme sait que donner au pauvre, c'est faire du bien, et que celui qui donne fait toujours du bien subjectivement; mais il n'en est pas de même de la bonté objective, parce qu'il faut connaître, dans un cas donné, si celui qui demande est un vrai pauvre ou un homme qui veut abuser de la charité et ne veut pas travailler. Ce serait absurde de supposer que la connaissance de toutes ces circonstances est innée. Les préceptes moraux absolus ne peuvent pas apprendre à connaître des faits qui sont variables et dont il est impossible de déterminer à priori toutes les circonstances.

Mais on dira que si la morale ne consistait qu'en ces préceptes vagues, absolus et abstraits, elle serait plutôt un code, un fait improgressif qu'une science. Nous répondrons que la morale est la science des devoirs, que ses principes, aperçus par la raison, nous sont révélés par la conscience qui en est le miroir; le raisonnement en tire les conséquences; et en effet, tout ce qui se rapporte à la justice, n'est qu'une conséquence ou une déduction de ces principes.

Nous ne voulons pas dire que, dans l'intérêt, la raison n'intervient pas, mais, ce que nous remarquerons, c'est que, dans l'intérêt, elle se met souvent au service des passions. A parler rigoureusement, on obéit dans ces cas à la raison comme au ministre des passions, en se révoltant en même temps contre sa voix qui est toujours contre les passions.

Les vérités morales immuables, éternelles, mais perfectibles dans le développement que nous en acquérons, et dans les applications les plus complètes que l'expérience nous apprend à en faire, peuvent être assimilées aux vérités mathématiques, en ce sens que nous ne les faisons pas, mais nous les découvrons. L'expérience ne fait que nous éclairer sur la meilleure manière de les appliquer. On peut dire de même de l'économie politique, qui consiste aussi en quelques préceptes. Il faut connaître les faits pour appliquer le droit.

La notion du bien, au début vague et confuse, ne peut se développer, s'affermir et s'étendre que par les leçons de l'expérience ; parce qu'objectivement parlant, ce qui est un bien aujourd'hui, et en certaines circonstances, pourra être un mal demain. Il faut que les faits, qui sont comme la substance et la matière du bien, se développent d'eux-mêmes, et que l'homme en acquière la connaissance par l'observation.

M. Fontenay, reconnaissant que la justice avait toute l'évidence d'un axiome, et qu'il ne fallait pas attendre que l'expérience vînt l'éclairer, a voulu soutenir que le juste n'est pas un principe moral, et qu'il n'en est qu'une catégorie. « Fais pour les autres, dit M. Fontenay, ce que tu » veux que les autres fassent pour toi, voilà toute la » justice. Mais ce précepte de réciprocité ne dit absolu- » ment rien sur la nature de l'acte en lui-même, il s'ap- » plique au mal comme au bien, à l'erreur comme à la » vérité. » C'est, quant à nous, fausser même la notion du juste que de le faire consister dans un équilibre du bien et du mal, c'est mettre la justice en désaccord avec la morale. On ne respecte pas la liberté des autres, parce que les autres respectent la mienne, comme le veut M. Fon-

tenay, mais on la respecte, parce qu'elle est égale à la mienne, et celle-ci étant respectable, l'autre doit l'être aussi. Voilà le fondement de la justice, qui ne consiste pas seulement dans l'acte, mais dans la raison de l'acte. Si vous volez ma propriété, il ne s'ensuit pas que je doive voler la vôtre, parce que votre propriété ne cesse jamais d'être inviolable aux yeux de la raison.

Je puis repousser le vol, demander la restitution, prendre des mesures contre la répétition du vol, mais je ne puis jamais voler moi-même. Je respecte chez les autres ce que ma raison respecte chez moi. C'est un principe impersonnel.

L'homme est digne de respect. Voilà pourquoi nous le devons respecter. Le désir d'un autre d'être respecté par nous, et notre désir de l'être par lui, n'est le fondement ni de son devoir, ni du nôtre.

Il y a une chose au-dessus de tous les désirs et qui ne peut être éteinte par de mutuelles conventions; c'est le devoir et le droit.

Il n'y a pas, disait Bossuet, de droit contre le droit, c'est-à-dire point de contrat contre la loi naturelle.

La loi du talion ne peut pas, comme le veut M. Fontenay, être justice, parce qu'elle est immorale, et la justice ne peut jamais être immorale. L'homme qui ne vole pas, dans la crainte d'être puni, peut-il être appelé juste?

Ceux qui nient l'innéité de certains principes ne sont pas d'accord sur la manière d'expliquer le principe de la morale. M. Fontenay admet que le devoir d'un homme intelligent, c'est de conformer ses volontés et ses actes à la fin, et que la fin immédiate et prochaine d'un être qui fait partie intégrante d'une série supérieure, c'est évidemment le bien de cette série. Il reste encore, dirons-nous, à

expliquer comment l'homme possède cette notion de sa fin. M. Mannequin suit une doctrine plus franche et tout à fait contraire à celle de M. Fontenay. L'expérience, l'expérience seule, dit-il, c'est-à-dire le fait incontestable de se trouver bien quand il marche dans la bonne voie et de se trouver mal quand il marche dans la mauvaise : voilà l'origine de tant de belles choses dont la conscience est dépositaire. Si cette doctrine était vraie, la justice serait bien variable, c'est-à-dire elle cesserait d'être un principe. L'intérêt personnel serait comme une pierre de touche, pour distinguer ce qui est juste de ce qui ne l'est pas.

Il faut aussi remarquer que tous ces auteurs ne font que contester l'innéité de certaines vérités morales pour admettre l'innéité des autres. Ainsi M. Mannequin admet l'innéité de la notion de la justice. M. Fontenay ne nie pas l'innéité du sens moral. M. Dunoyer assure que l'homme a la conscience de sa destination qui consiste à développer de plus en plus ses facultés et d'en corriger de plus en plus l'usage. D'où il faut conclure que toute la divergence est sur le choix de la faculté ou du sens qui est inné.

On dit que l'utile ne diffère pas de l'honnête, et comme celui-là peut être appris par l'expérience, celui-ci n'a pas besoin d'être inné. Pour soutenir cette théorie on fausse l'idée de l'utile, en le plaçant à un point de vue élevé, en lui prêtant toutes les couleurs du bien. De semblables confusions ne sont pas rares dans cette question. « L'utile et le juste, dit M. Seneuil, ne sont que deux » aspects d'un même rapport. En effet, continue-t-il, Dieu » a créé l'homme pour une certaine fin; lorsque l'homme » tend à cette fin, il fait le bien; lorsqu'il cherche à s'en » écarter, il fait le mal. C'est un point sur lequel il n'y a ni » contestation ni doute. Est-il utile, au point de vue pure-

» ment humain et scientifique que l'homme tende de toute » la puissance de son activité volontaire vers la fin pour » laquelle il a été créé ? Est-il contraire à l'utile de ne pas » tendre à cette fin et de s'en écarter ? — Oui, certaine- » ment : donc le bien moral est utile et le mal moral est » nuisible. »

Si ces prémisses étaient vraies, il faudrait admettre que l'utile n'est pas ce qui contribue à nos plaisirs, qu'il n'a rien avec la sensibilité, qu'il peut être contraire à l'amour-propre et à l'intérêt personnel, qu'il est invariable ; enfin il faudrait identifier l'utile avec le moral. Quant à nous, l'utile est toujours personnel, il a rapport avec l'intérêt. L'utile est l'agréable généralisé ; aussi la plus grande somme de plaisir possible, quel qu'il soit, non plus concentré dans tel ou tel instant, mais réparti sur une certaine étendue de la durée, c'est le bonheur. L'utile est, nous le répétons, essentiellement personnel. La vertu, pour ce qui regarde l'utile, est cette sagesse qui sait résister à l'entraînement des passions, découvre ce qui est vraiment utile et marche sûrement au bonheur. Le vice est cet égarement d'esprit et de caractère qui sacrifie le bonheur à des plaisirs sans durée.

M. Fontenay soutient qu'il y a non-seulement accord, mais identité objective entre le principe moral et l'utile général. Rien ne s'oppose, disons-nous, à ce qu'il y ait souvent accord entre le moral et l'utile, parce que le moral est le vrai et l'ordre ; mais pour ce qui regarde l'identité, nous ne sommes pas d'accord avec le savant économiste. L'intérêt de l'humanité n'est pas le fondement de la justice. Il suffit d'un seul cas où l'intérêt général ne s'accorderait pas avec le juste pour ébranler cette doctrine. Supposons qu'un homme possède un spécifique contre le choléra et

qu'il ne veut pas le divulguer : l'intérêt général voudrait qu'on mît cet homme à la torture ; mais la justice le défend. Allons plus loin. Si l'utilité générale est le juste, il n'y a d'injuste que ce que l'intérêt général déclare comme tel. Aussi vous ne pouvez affirmer absolument, en aucune circonstance, ce que l'intérêt de l'humanité commandera et ce qu'il voudra, et si vous l'affirmez, c'est parce que votre utile a quelque chose d'invariable et se confond avec le bien en soi ; si vous affirmez, c'est parce que vous croyez pouvoir le faire. La bonté morale ne consiste pas dans les conséquences de l'action. Elle en est indépendante. Une action peut être bonne moralement et avoir de mauvaises conséquences, et *vice versa*. La bonté morale gît dans l'intention, dans la nature du principe qui nous détermine.

Les considérations que nous venons de faire sont aussi applicables à la doctrine soutenue par M. Dunoyer. Cet éminent économiste, dont les sciences morales regrettent la mort prématurée, disait (*Journal des économistes*, 2e série, n° 80, 1860) : que le bien est toute manière de se conduire qui est de nature, d'une part à empêcher nos facultés de se dégrader, et de l'autre à les préserver de devenir malfaisantes, qui tend de plus en plus à en renfermer l'exercice dans les limites de ce qui ne peut nuire ni aux autres, ni à soi, qu'en en conditionnant, en en modifiant, en en morigénant ainsi l'usage, en un mot, nous rapproche toujours davantage du but auquel la morale doit nous conduire.

M. Dunoyer voulait concilier le rationalisme avec l'expérimentalisme, mais il a été bien loin d'y réussir. Dans sa doctrine, l'utile n'est pas identifié avec le moral, mais il y a une adultération de ces deux notions. C'est l'utile avec un mélange du moral. C'est le moral avec un mélange de l'utile.

Que veut dire, chercher son bien sans nuire aux autres? Que veut dire, chercher le bien des autres sans nuire à soi? Nous aurions dû conclure de là qu'il y a toujours un accord entre le bien de soi et le bien des autres, ce qui n'est pas exact, parce que le moral exige souvent le sacrifice de ce qui est utile à soi.

M. Dunoyer croit que notre activité a deux ordres de mobiles, dont l'un ramène tout à nous, tandis que l'autre nous fait marcher davantage vers nos semblables. Que ces deux mobiles constituent deux sortes d'affections, les égoïstes et les sympathiques, l'amour de nous-même et l'amour du prochain; que toutes deux sont naturelles, que toutes deux sont excellentes, mais que les unes et les autres, les égoïstes surtout, ont le plus grand besoin d'être contenues et réglées.

Il faut faire remarquer qu'aucun amour ne peut être principe de la morale, parce que ces amours sont variables, incertains, dépendants de la sensibité, et l'on ne saurait être coupable de ne pas les sentir. Mais, s'il arrive, demandons-nous à M. Dunoyer, qu'il y ait un conflit entre l'amour des autres et l'amour de moi, lequel d'entre eux dois-je préférer? Pourquoi dois-je m'oublier moi-même pour faire le bien des autres? Pourquoi accepter cette règle, cette morigénation qu'on veut imposer à l'amour de moi? Au nom de quoi m'impose-t-on donc ce sacrifice?

Les sentiments tiennent à la sensibilité et lui empruntent quelque chose de sa nature relative et changeante. Il s'en faut beaucoup que les hommes soient faits pour goûter avec la même délicatesse les plaisirs du cœur.

Mais comment donc le vrai par le fait de l'être a-t-il prise sur la volonté humaine? Avant de répondre à cette question, nous déclarons que nous ne comprenons pas comment ceux qui ne veulent pas admettre que le bien

ait prise sur la volonté, puissent eux-mêmes admettre que le bien général soit la règle de la conduite individuelle. C'est inconcevable.

Nous avons dit que remplir son devoir, c'est obéir à la raison elle-même, sans avoir égard à la sensibilité, que le bien est tout ce qui est raisonnable. « Vous n'êtes pas, dit » M. Baudrillart, une machine sensible que meuvent le » plaisir et la peine, vous êtes l'acteur libre d'une grande » pièce dont le développement total et dont le dénoûment » peuvent bien être inconnus de vous, mais dont vous » vous sentez responsable pour la part qui vous concerne. » L'idée toute morale du perfectionnement, de la vérité à » chercher ou à suivre, s'empare de vous et devient la » règle de vos actions. Les disciples de Bentham voient en » cette règle morale une idée mystérieuse et obscure. » Nous répondrons : cette idée que le devoir oblige n'est » ni plus ni moins mystérieuse que toute autre sorte de » force de la nature même physique. Il y a, dit Jouffroy, » entre ma raison et l'ordre la même affinité qu'entre ma » sensibilité et le plaisir, et ces deux affinités sont l'une et » l'autre, et l'une comme l'autre, deux faits qu'on peut » commenter, mais dont on ne peut pas rendre raison, » parce que ce sont des faits derniers qui ne se résolvent » pas dans les faits supérieurs. »

Il y a, dirons-nous, des affinités dont l'existence est évidente, mais dont la cause est supérieure à la raison. Si vous les admettez dans la nature physique sans les expliquer, pourquoi les niez-vous dans l'ordre moral?

Entendons encore l'opinion de M. Vattel : « La raison, dit » ce publiciste, considérée en elle-même et indépendam- » ment du Créateur qui nous l'a donnée, ne peut pas non

» plus nous mettre dans la nécessité indispensable de sui-
» vre ces idées, quoiqu'elle les approuve, comme fondées
» sur la nature des choses, car les passions opposent à ces
» idées abstraites et spéculatives des idées sensibles et tou-
» chantes. Il faut quelque chose de plus pour gêner notre
» liberté, un motif qui nous oblige à agir ou à ne pas
» agir. Ce motif ne peut être que notre intérêt. La nature
» des choses, par elle-même, ne saurait nous imposer une
» obligation proprement ainsi nommée. Qu'il y ait tel ou
» tel rapport de convenance ou de disconvenance de la
» nature des choses, cela seul ne nous engage qu'à recon-
» naître ce rapport. »

Contrairement à ce que pense M. Vattel, il nous semble que l'intérêt ne peut jamais créer une obligation et un devoir, que la vérité seule peut avoir ce privilége.

Nous avons déjà dit occasionnellement assez contre certains principes de la morale, à présent nous ajouterons quelques considérations de plus.

III

Quant à nous, en faisant exception du devoir, tous les principes de la morale peuvent être classés de la manière suivante : 1° intérêt personnel exclusif; 2° intérêt général exclusif; 3° intérêt personnel réglé par l'intérêt général.

Ceux qui admettent l'intérêt personnel comme le seul et exclusif motif de la morale, ne sauraient expliquer le remords, le désintéressement; ils seront obligés de qualifier comme un fou l'homme qui rend le dépôt qui lui avait été confié, et qu'il pouvait conserver sans que personne en eût eu connaissance. Ce principe serait la négation de toute vertu, de toute morale.

A ce même groupe appartiennent ceux qui admettent la jouissance de la bonne conscience comme principe de la morale. Cette substitution est purement nominale. On ne fait que changer de mots. Bentham fait aussi une substitution illusoire, quand il substitue le principe de l'intérêt général à l'intérêt particulier, parce qu'il dit que l'homme, faisant partie de la société, a intérêt à ce que le bien général se produise, puisque l'homme y a sa part. Mais qu'est-ce que c'est que sa part? Rien plus que l'intérêt particulier.

Le second groupe n'a pas été plus heureux dans la sustentation de sa doctrine. Ils admettent un principe obscur et variable. Comment savoir ce qui est utile au plus grand nombre? Ils suppriment toutes les vertus qui n'ont pour base que le bien général, comme la prudence, etc. Ils fondent la vertu sur la conséquence des actes.

Encore de deux choses l'une. Pour que l'intérêt général ait prise sur ma volonté, il faut, ou qu'il s'identifie avec mon intérêt ou avec ma raison. Dans le premier cas, c'est l'intérêt personnel, et dans le second, il faut admettre un principe qui doit être appelé devoir.

Le troisième groupe explique plus que les autres, mais il n'explique pas tout. Supposons qu'il y ait une contradiction entre l'intérêt personnel et l'intérêt général, lequel des deux doit être préféré? On dira : l'intérêt personnel doit être réglé par l'intérêt général. D'où vient cette règle? demanderons-nous. Il faut admettre un autre principe, un autre mobile qui oblige par lui-même indépendamment de tous les intérêts.

De tout ce que nous avons dit, il suit que le principe de la morale est le devoir.

Passons maintenant à voir quel est le principe du droit.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les Principes du Droit.

I

Le devoir implique la liberté; où la liberté manque il n'y a pas de devoir, et avec le devoir le droit manque aussi. C'est, dit M. Cousin, parce qu'il y a en moi un être digne de respect, que j'ai le devoir de le respecter moi-même, et le droit de le faire respecter de vous. Mon devoir est la mesure exacte de mon droit. L'un est en raison directe de l'autre. Si je n'avais pas le droit sacré de respecter ce qui fait ma personne, c'est-à-dire, mon intelligence et ma liberté, je n'aurais pas le droit de la défendre contre vos atteintes. Mais, comme ma personne est sainte et sacrée en elle-même, il s'ensuit que, considérée par rapport à moi, elle m'impose un devoir, et que considérée par rapport à vous, elle me confère un droit.

Si j'ai le droit de vous faire respecter ma liberté, concluons-nous, je puis sans doute repousser tous vos actes qui en puissent troubler l'exercice et s'opposer à la réalisation de mon but. Les actes que je dois faire pour défendre ma liberté contre vos atteintes sont des conditions indirectes de l'exercice de ma liberté, parce que sans cela la liberté serait troublée à chaque pas.

Il suit de tout ce que nous avons dit, que mon droit consiste seulement, par rapport à vous, à repousser tous vos actes contraires à l'exercice de ma liberté ou à exiger

de vous l'abstention de toute action contre ma liberté. Mon droit ne peut pas aller plus loin. Je ne puis exiger de vous des actions qui puissent directement concourir à la réalisation de mon but ou à faciliter l'exercice de ma liberté, parce que ce serait troubler votre liberté. Je ne puis aussi repousser vos actes que jusqu'au point où ils peuvent me troubler. Ce principe est souvent oublié par ceux qui soutiennent la peine de mort. La société, dont les pouvoirs ne sont qu'une délégation des pouvoirs de chacun, ne peut pas non plus franchir ces bornes.

Le droit, c'est la justice hors de sa source morale, c'est le for extérieur ou des actes externes sans aucun rapport à l'intention de l'agent, qui fait la vraie moralité. Le droit est un terme relatif; par rapport à autrui, c'est la faculté de défendre ma liberté de ses atteintes; par rapport à moi, c'est l'exercice de ma liberté. Quand on dit liberté, il faut entendre toutes ses manifestations légitimes, tous ses actes et les produits de ses actes. De même que j'ai le droit de repousser des actes d'autrui, il a aussi ce même droit contre moi; d'où il résulte que l'exercice de ma liberté est circonscrit. Le *Droit* peut être défini : la science des rapports parmi les hommes touchant l'exercice de leur liberté.

II

La différence qui existe entre la morale et le droit peut se résumer dans les points suivants : 1° La morale considère le motif pour lequel une action est accomplie, le droit regarde l'action en elle-même; l'une envisage plutôt l'acte dans sa source, l'autre dans ses effets. 2° La con-

science est le seul juge de la moralité ; mais, comme le droit se laisse reconnaître extérieurement, on peut établir des lois sociales applicables à chacun par une autorité constituée ; c'est-à-dire, le droit de chacun peut être distingué. 3° La morale est une science formelle et subjective ; le droit, au contraire, est une science matérielle et objective ; il s'attache à l'acte et ne se soucie pas de l'intention.

La morale est plus vaste que le droit. Son cercle embrasse jusqu'au droit pris dans la source.

La morale présente à chacun, comme un devoir général, de remplir ses obligations de bonne volonté, librement et non en vue d'une menace ou d'une utilité. L'homme qui a observé toutes les lois peut ne pas être un homme moral.

CHAPITRE TROISIÈME

Les Concordances.

I

Il ne nous reste, à présent, qu'à voir quels sont les rapports qui unissent la science économique avec la science de la morale et avec celle du droit ; c'est-à-dire, comment les principes de celle-là peuvent s'appliquer à l'ordre des vérités que celles-ci embrassent. Nous n'avons pas besoin de rappeler que là où il y a des rapports, il n'est pas possible qu'il y ait identité. Il faut que toutes les sciences existent et soient indépendantes pour qu'il y ait des rapports entre elles.

La science économique, répétons encore, se fonde exclusivement sur le principe suivant, qui est un aphorisme : *Achète avec moins de peines plus de plaisirs ; sois heureux*. Voilà le but de l'économie politique et le principe d'où découlent tous ses préceptes. On ne peut s'empêcher de conclure que cette science part d'un fait unique, d'un principe qui est l'intérêt personnel. Nous dirons sans embarras (à quoi bon le dissimuler), que la science économique, dans la hiérarchie des sciences, se place à un rang moins éclatant et moins élevé ; mais, grâce à Dieu, elle ne s'écarte pas des autres sciences ; elle ne comporte pas leur hostilité ou leur dédain.

L'intérêt, dit M. Cousin, peut être bien ou mal entendu. Il faut beaucoup d'art pour être heureux. N'allons pas nous

livrer à tous les plaisirs qui s'offrent à nous sur la route de la vie, sans examiner si ces plaisirs ne cachent pas plus d'une douleur. Le plaisir présent n'est pas tout, il faut songer à l'avenir, il faut savoir renoncer aux jouissances qui peuvent amener des regrets et sacrifier le plaisir au bonheur, c'est-à-dire, au plaisir encore plus durable et moins enivrant. Les plaisirs du corps ne sont pas les seuls, il y a d'autres plaisirs, ceux de l'esprit, ceux mêmes de l'opinion. Le sage tempère les uns par les autres.

Ces préceptes, dictés par l'intérêt personnel et par l'économie politique, s'accordent généralement avec ceux de la morale, quoique chacun parte d'une source différente. Nous avons divisé les besoins en trois classes : ceux qui conservent et développent la force productrice de l'homme, ceux qui la sapent dans sa source, comme les vices; ceux qui sont presque indifférents, comme les plaisirs qui ne sont pas des vices. L'économie veut que les premiers soient satisfaits avant tout, ne condamne pas les troisièmes, et à l'égard des seconds elle ne cesse pas de les proscrire. Dans tous ces préceptes, la morale est d'accord avec l'économie.

L'économie condamne les vices parce qu'ils tarissent la puissance productrice, elle recommande la satisfaction des besoins qui se rapportent à la conservation de l'homme et à son développement, parce qu'ils augmentent la puissance productrice ; elle ne dit rien sur les plaisirs qui ne sont pas des vices, parce qu'ils n'augmentent ni ne diminuent la puissance productrice.

L'homme n'est pas influencé par un seul ordre de principes. Dieu, en donnant à l'homme le sentiment du devoir, n'a pas condamné en lui l'instinct de l'intérêt.

Poursuivons. L'économie politique condamne l'entraî-

nement des passions, qui nous éblouit et qui fait sacrifier le bonheur à l'agréable. Elle ne s'oppose pas d'une manière absolue au désintéressement; au contraire, elle le prescrit à divers titres, elle commande le sacrifice d'un intérêt présent à l'intérêt futur, d'une passion grossière et sensuelle à un plaisir plus noble et plus délicat.

L'économie part de l'intérêt personnel et sa morale, tout aussi personnelle, admet les mots de bien et de mal, de vertu et de vice, de mérite et de démérite, de peine et de récompense, mais elle les explique à sa manière. La justice, ou pour mieux dire, la réciprocité de certaines garanties parmi les hommes, est une condition de développement de la puissance productrice, que l'économie politique ne se refuse pas à accepter.

L'économie politique parle au nom de l'intérêt. Ses préceptes sont des conseils, des enseignements. La morale parle au nom d'une lumière supérieure, ses préceptes sont des nécessités.

Il ne faut pas conclure de ce que nous avons dit, qu'un conflit ne soit pas possible entre ce que prescrit l'intérêt personnel et ce que prescrit le précepte moral. Dans ce cas, c'est la morale qui prédomine, et il arrive alors que l'intérêt personnel est corrigé par la morale.

C'est à tort que M. Dunoyer assure que le principe de la morale consiste en ceci : Dévouez-vous, oubliez-vous, sacrifiez-vous. Loin de là; la morale ne condamne pas d'une manière absolue les instincts, l'amour de soi et les passions mêmes; ce qu'elle fait, c'est les régler, les discipliner, et établir un suprême accord et une harmonie, qui est en somme le bien. Les conclusions de M. Dunoyer sont d'accord avec les prémisses posées par lui. « Prenons » garde, dit-il, que si véritablement, et en prenant les

» choses à la lettre, chacun, au lieu de se donner la peine » de s'occuper de soi et d'être son propre serviteur, voulait » faire une chose aussi peu conforme à la nature humaine » que celle de s'oublier réellement pour se dévouer au » service d'autrui, chacun par cela même serait obligé de » laisser le soin de sa personne au zèle charitable des » autres. » Mais M. Dunoyer ne s'aperçoit pas que dans ce cas-là, il n'y aurait pas de dévouement mais de la réciprocité. Le dévouement consiste à ne s'imposer aux autres, à leur épargner même des occasions de faire une rétribution.

M. Dunoyer admet un intérêt intelligent, honorable, circonscrit dans les limites du devoir, celui par lequel on a su rendre son activité favorable à tous, en la dégageant de ce qu'elle pouvait renfermer d'aveugle et d'injuste. Nous admettons aussi cet intérêt avec les conditions que M. Dunoyer suppose. La seule différence entre nos opinions consiste en cela, que M. Dunoyer croit possible que l'intérêt personnel reçoive des règles, et la discipline du même intérêt, et nous admettons pour cela un autre principe qui s'appelle devoir.

Bentham et ses disciples, il faut le dire, en donnant au système de l'intérêt une part plus large, ont rendu service à la philosophe morale. Leur morale a été une réaction extrême, mais jusqu'à certain point, légitime contre la rigueur excessive de la morale stoïque et surtout de la morale ascétique, qui étouffe la sensibilité au lieu de la régler, et, pour sauver l'âme des passions lui commande un sacrifice de tous les instincts. C'est la morale qui pourrait convenir à un cloître, mais qui ne pourrait guère être acceptée par les hommes engagés dans le siècle.

L'accord pratique entre les préceptes économiques et ceux de la morale a été établi d'une manière satisfaisante

par M. Minghetti dans son ouvrage : *Della economia pubblica e delle sue attenenze colla morale e col diritto.*

Nous n'insisterons plus. Ceux qui confondent le moral avec l'utile n'ont pas à s'occuper de la tâche de relever des rapports ; ils doivent tuer ou l'économie politique ou la morale. L'une des deux n'aurait plus raison d'être.

L'économie politique ne peut pas être une science exclusive, elle est condamnée à rétablir les liens naturels et primordiaux avec les autres sciences, à rétablir cette harmonie que la nature elle-même avait créée et que personne ne peut rompre.

Les rapports de l'économie politique avec le droit sont plus faciles à déterminer. Le droit a été défini : la science des rapports parmi les hommes en ce qui touche l'exercice de leur liberté.

Nous avons posé ailleurs les frontières qui séparent le droit de la morale, et nous répéterons encore, ici, que la morale comprend plus que ces rapports et qu'elle les prend tous dans leur source et non dans leur réalisation.

Ces rapports parmi les hommes étant autant de conditions de l'activité humaine, la production ne peut pas s'en passer. C'est à ce point de vue que l'économie politique les considère; elle ne s'en occupe pas, parce que ne coûtant pas de travail, ils ne peuvent pas être de son ressort, malgré l'influence qu'ils peuvent avoir sur la production.

Le principe de l'économie politique étant *produire plus avec moins de travail ;* et, d'un autre côté, tous les rapports dont il s'agit étant des conditions du travail, puisque, sans eux, l'homme ne saurait travailler, ni jouir des fruits de son travail, il est facile de voir quelles sont la concordance et l'harmonie qui doivent lier les principes de l'économie à ceux du droit. Il ne faut donc pas conclure

de ces harmonies que les principes du droit ne sont qu'une conséquence des principes de l'économie politique. Les droits de l'homme naissent avec lui, ils sont une irradiation de sa personnalité, ils précèdent le travail, ils comprennent une activité plus grande que celle qui se rapporte à la production des richesses, ils ont la tête dans la morale et laissent voir à peine le pied dans l'économie politique. Les libertés économiques, les seules qui puissent découler des principes de l'utile, ne sont pas toute la liberté de l'homme.

M. Minghetti s'est donné la peine de confronter, dans la pratique, chaque précepte du droit avec chaque précepte de l'économie politique, pour faire ressortir l'accord; et il y a réussi parfaitement. La répétition serait ennuyante, surtout quand on connaît, sans peine, que l'accord est non-seulement possible, mais naturel.

II

Voici donc ce qui résulte de la discussion que nous venons de fermer.

L'homme possède la faculté d'*agir* ou activité, qui comprend non-seulement ses actes extérieurs, son action physique et visible, mais ceux qui se passent au dedans de lui, c'est-à-dire ses intentions et déterminations. Les uns et les autres émanent de la volonté libre et portent responsabilité.

Toutefois, l'activité humaine suppose un mobile qui pousse l'homme à *agir*. Ce mobile se trouve tantôt dans l'intelligence, tantôt dans la sensibilité.

Le vrai révélé par la conscience et développé par l'in-

telligence se pose comme règle à toute activité humaine, soit intérieure, soit extérieure. Dans l'ordre moral, le vrai s'appelle *bien*, et la prise qu'il a sur la volonté prend le nom d'*obligation*.

La science qui s'occupe de ces vérités et de leurs développements est la *morale*.

L'idée toute morale du perfectionnement, de la vérité à chercher ou à suivre, s'empare de l'homme et devient règle de ses actions. Les autres mobiles doivent y être subordonnés, car le vrai seul est beau, grand, universel et éternel. Il doit dominer.

Être subordonné ne veut pas dire être rival ou contraire.

Les autres mobiles peuvent vivre à côté du devoir à la condition de ne point le heurter. Il en résultera l'ordre.

L'homme peut écouter la voix du devoir ou le cri de la sensibilité. Il est libre. Il peut violer ses règles, et, pour l'activité intérieure, n'en doit compte qu'à sa conscience.

Mais, quant à son activité extérieure, les choses ne se passent pas de même : il ne peut pas violer ces lois jusqu'à nuire à ses semblables ou à cet être collectif qui s'appelle *société* : puisque ces semblables auraient repoussé ses coups.

Il y a donc deux manières de concevoir la réalité de la justice : ou bien par une pression de mon semblable sur moi, ou bien par une faculté du moi individuel, qui, sans sortir de son for intérieur, sentirait sa dignité en la personne du prochain, et sa liberté égale à la liberté d'autrui.

La première de ces justices constitue l'objet de la science qui s'appelle *droit* et que nous avons définie : Science des rapports parmi les hommes en ce qui regarde l'exercice de leur liberté.

Dans son activité extérieure, l'homme accomplit des

actes qui ont pour but la conservation et l'amélioration de sa vie, et pour mobile, l'intérêt personnel. Il résulte de ce que nous avons dit, que les lois qui régissent ces actes ne peuvent pas être contraires à celles de la morale et du droit; que leur juridiction doit être bornée; que le mobile qui y est en jeu doit lui-même être épuré, contenu et réglé par le *devoir*.

La science des lois de cette activité restreinte, qui a pour mobile l'intérêt personnel, s'appelle *économie politique*.

Les conseils de l'économie politique sont d'accord avec les obligations de la morale et les menaces du droit.

La morale a toujours admis l'intérêt individuel, non-seulement, comme légitime, mais comme nécessaire; elle n'a condamné que l'abus de ce principe, la dégénération de ce ressort naturel en égoïsme qui est une passion, un délire de l'amour individuel.

L'amour du soi et l'amour du vrai sont les deux forces qui maintiennent l'équilibre de la vie humaine; ce sont l'attraction et la répulsion qui retiennent l'homme dans cette place où toutes les sciences morales le doivent prendre.

Le travail, à raison même de l'unité humaine, ne peut pas être considéré absolument, et abstraction faite de l'ordre moral qui régit toute l'activité de l'homme. Puisque, de même que l'homme subit la fatalité des lois physiques, il ne peut pas écarter à son gré les lois morales et sociales.

Il y a eu deux écoles en philosophie morale : une école d'Épicure, qui fait de l'amour du bien-être la seule passion du cœur, la seule loi de la volonté. Selon cette école, l'homme vit du plaisir et pour le plaisir.

Le premier mouvement de cœur réfute cette doctrine. Il ne faut pas aller plus loin.

Il y a eu une autre école, stoïque, qui s'égarant dans les déductions de son principe, rêva la transformation de l'homme, la haine du soi et l'absorption de l'individu. C'est elle qui a prêché les charmes de la souffrance; c'est elle qui a trouvé du plaisir dans la douleur; c'est elle qui a glorifié la misère.

La nature humaine résista à ces doctrines : elle voulait s'améliorer; elle ne voulait pas s'anéantir : elle voulait contenir la chair; elle ne voulait pas la dévorer.

Nous croyons ces deux écoles dans le faux.

La première méconnaît l'âme, la seconde méconnaît le corps. La nature humaine est l'une et l'autre. L'homme, comme le disait Pascal, n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête.

FIN.

ERRATA.

LIVRE PREMIER.

Page 12, ligne 23, *au lieu de* demandent d'autant plus de peines, *lisez* ne demandent pas d'autant plus.

Page 22, ligne 14, *au lieu de* exister sans échange, *lisez* exister sans l'échange.

Page 38, ligne 20, *au lieu de* pour qu'il ait, *lisez* pour qu'il y ait.

Page 58, ligne 12, *au lieu de* les soustrait, *lisez* les construit.

Page 59, ligne 10, *au lieu de* dans le détail, *lisez* dans le débat.

Page 75, ligne 13, *au lieu de* titres, *lisez* titrés.

Page 77, ligne 6, *au lieu de* la marchandise des métaux, *lisez* la marchandise-métaux.

Page 78, ligne 20, *au lieu de* des valeurs abstraites des représentants, *lisez* des valeurs abstraites, des représentants.

Page 80, ligne 13, *au lieu de* considéré comme de capital, *lisez* considéré comme du capital.

Page 96, ligne 24, *au lieu de* système des directeurs, *lisez* système de directeurs.

Page 97, ligne 14, *au lieu de* image du vol, *lisez* image du roi.

Page 99, ligne 3, *au lieu de* eudere, *lisez* cudere.

Page 101, ligne 12, *au lieu de* mutitur, *lisez* mutatur.

Page 101, ligne 13, *au lieu de* nationem, *lisez* rationem.

Page 165, ligne 17, *au lieu de* vente à terme, *lisez* vente.

Page 172, ligne 8, *au lieu de* service de l'intermédiaire, *lisez* service d'intermédiaire.

TABLE ANALYTIQUE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME,

AVANT-PROPOS. VII

LIVRE PREMIER.

ESSAI SUR LA THÉORIE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

CHAPITRE PREMIER. — Les définitions. 1

I. Les conditions d'une bonne définition de l'économie politique. 1
II. Les faits économiques primitifs et fondamentaux dans l'homme isolé. 3
III. Les faits économiques fondamentaux dans la société. . . 16
IV. La vraie définition de l'économie politique, ses divisions. . 17
V. L'économie politique est une science morale. 18
VI. Coquelin et J. B. Say confondent l'objet de l'économie politique avec sa méthode. 19
VII. De diverses définitions de l'économie politique. 20
VIII. J. B. Say et M. Macleod ; leurs définitions inadmissibles. 21

CHAPITRE DEUXIÈME. — La valeur. 29

I. Exposé de la théorie de la valeur de M. Mannequin. 29
II. La théorie de M. Mannequin est inadmissible. 34
III. La valeur est-elle une qualité inhérente aux choses ? . . . 37
IV. La valeur dans l'homme isolé ; influences qui agissent sur elle. 40
V. La valeur dans la société ; influences qui agissent sur elle. 42
VI. La valeur est-elle proportionnelle aux efforts accomplis ? 47
VII. Les définitions de l'utilité, de la valeur en usage et du prix. 48

CHAPITRE TROISIÈME. — Le capital. 53

I. Ce qui est le capital ; rien n'est capital d'une manière absolue. 53
II. Le capital est l'accumulation du travail ; les idées de M. Macleod sont inadmissibles 54
III. Tout capital est de la richesse. 55
IV. La division des capitaux en *fixes* et *roulants* ; les choses ne peuvent pas être classées en capitaux fixes et roulants d'après leur nature. 57
V. Le capital ne doit pas nécessairement s'user et se détruire et être remplacé à l'aide du revenu. 58
VI. Les capitaux n'augmentent pas pour la société la valeur des choses existantes, mais leur quantité. 58
VII. Diverses opinions sur le capital et leur appréciation. . . 59

CHAPITRE QUATRIÈME. — La monnaie. 66

I. La théorie de la monnaie de M. Macleod. 66
II. Les défauts de la conception de la monnaie de M. Macleod. 72
III. Points fondamentaux touchant la monnaie. 75
IV. La monnaie considérée comme non convertible n'est de la richesse ni du capital. 78
V. La monnaie considérée comme convertible est de la richesse, et, relativement à son propriétaire, peut être du capital selon l'application 80
VI. La monnaie est du capital fixe, relativement à la société en masse. 80
VII. Les crises monétaires. 82
VIII. Montesquieu, ses conceptions de la monnaie 83
IX. Remarques ingénieuses de M. Macleod, touchant la monnaie. 84
X. Les observations de M. Senior, à propos du sujet. 86
XI. Pourquoi les titres de crédit ne font pas baisser le prix de la monnaie ; la monnaie fiduciaire ne remplace pas la monnaie. 90
XII. La valeur de la monnaie ne varie pas en raison inverse de sa quantité. Les idées de M. Mill sont inadmissibles. . . 94
XIII. Toutes les richesses sont évaluées en monnaie. 94
XIV. La fabrication des monnaies n'est pas un droit régalien, mais une industrie réglée par l'État. 96
XV. La législation sur la fabrication de la monnaie en Portugal. 99

CHAPITRE CINQUIÈME. — Le crédit. 103

I. La nouvelle théorie du crédit de M. Macleod. 103
II. Examen de cette doctrine ; le crédit, quelles que soient ses formes, est toujours un prêt. 158
III. Les billets de banque sont aussi un prêt ; ils sont similaires du billet à ordre ; ils ne s'en distinguent que par ces faits purement accessoires : d'être payables au porteur ou à vue. 171
IV. Les limites du crédit. 173
V. Le crédit est-il du capital ? Réponse à cette question ; réfutation des arguments de M. Macleod ; l'ouvrage de M. Horn, sur la *Liberté des banques*. 177
VI. Les opinions des économistes modernes sur le crédit plus admissibles que la nouvelle théorie. 183

CHAPITRE SIXIÈME. — La production. 192

I. Sommes-nous riches en proportion des utilités ? Sommes-nous riches en proportion des valeurs ? 192
II. Le producteur veut que ses produits augmentent de valeur. Le consommateur veut la baisse dans les produits qu'il consomme 193
III. La liberté est l'essence de l'industrie. 196

LIVRE DEUXIÈME.

RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC LA MORALE ET LE DROIT.

CHAPITRE PREMIER. — Principes de la morale. 201

I. Déterminer les rapports de l'économie politique avec la morale et le droit, ce n'est pas traiter de l'influence que la moralité exerce sur le travail. 201
II. Le moral, c'est le vrai aperçu par la raison et accepté par la volonté ; développements de ce principe ; contradictions des adversaires ; appréciation de la justice de M. Fontenay. 202
III. De diverses opinions concernant les principes de la morale ; leur réfutation. 213

CHAPITRE DEUXIÈME. — Principes du droit. 214

I. Le droit est la science des rapports parmi les hommes, touchant l'exercice de leur liberté. 214
II. La différence entre la morale et le droit. 216

CHAPITRE TROISIÈME. — Les concordances 219

I. Les concordances de l'économie avec la morale et le droit. . 219
II. Conclusion. . . . . .

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

00027603

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016